DUKE UNIVERSITY

LIBRARY

The Glenn Negley Collection
of Utopian Literature

Utopia

L'ISLE
INCONNUE,
OU
MÉMOIRES
DU CHEVALIER
DES GASTINES.
TOME QUATRIEME.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Duke University Libraries

http://www.archive.org/details/lisleinconnueoum04griv

L'ISLE INCONNUE,

OU

MÉMOIRES

DU CHEVALIER

DES GASTINES,

Publiés par M. GRIVEL, des Académies de Dijon, de la Rochelle, & de la Société Philosophique de Philadelphie.

Nouvelle Édition, corrigée & augmentée.

TOME QUATRIEME.

A PARIS;

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

ŒUVRES

DE

M. DCC. LXXXIV.

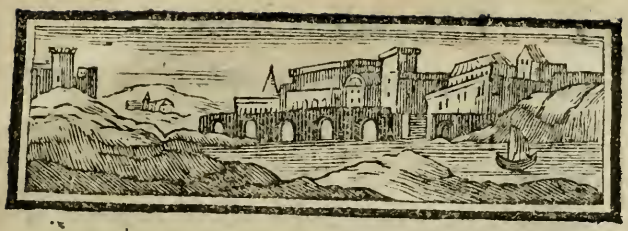

UTOPIA

L'ISLE INCONNUE,

OU

MÉMOIRES

DU CHEVALIER

DES GASTINES.

PBR
G872I
t.4

CHAPITRE XXXI.

Rivalité & jalousie entre les deux freres Henri & Baptiste, pour l'amour & la possession d'Adélaïde.

L'INSTRUCTION de mes fils aînés étoit à peine achevée, que Henri & Baptiste me prouverent par leur

521737

conduite, l'influence que doit avoir ſur les actions de la vie une éducation ſoignée, & la néceſſité dont il eſt pour le bonheur des individus, qu'ils ſoient accoutumés de bonne heure à maîtriſer leurs paſſions.

Elles étoient ſoumiſes chez nos jeunes gens; mais dès l'enfance elles avoient eu chez Baptiſte une force & une activité qui nous avoient donné bien de la peine à les ſoumettre. Une impulſion un peu forte pouvoit les ranimer & les rendre rebelles. L'amour fut le premier agent qui les réveilla: la jalouſie le rendit terrible, & changea pour un temps deux êtres raiſonnables, deux amis, deux freres, en ennemis. Baptiſte ſur-tout, n'écoutant plus la voix de la raiſon, devint injuſte & téméraire, & ſe fût rendu tyran, ſi l'habitude de ſe contraindre, nos reproches, nos exhortations & la fermeté d'Adélaïde ne lui euſſent inſ-

piré un deſſein généreux, & ſi ſon cœur, auſſi courageux que ſenſible, ne lui eût fourni les moyens de faire les plus grands efforts pour l'exécuter.

Quoiqu'Adélaïde ſoit ma fille, je ne puis m'empêcher de dire qu'elle étoit alors charmante. Vrai portrait d'Eléonore, elle s'attiroit naturellement l'hommage de tous les cœurs. Elle en eût mérité la préférence dans une ſociété déjà nombreuſe. Qu'étoit-ce donc dans la nôtre, où tous les Membres ne compoſoient qu'une famille, où l'on n'avoit point d'eſpoir de s'allier à une autre famille, où les liens du ſang, fortifiés par l'habitude de vivre enſemble, l'étoient encore par notre poſition iſolée qui rendoit les ſervices réciproques plus néceſſaires & plus habituels?

Nous étions, mon épouſe & moi, dans le deſſein d'unir Henri & Adélaïde. La conformité d'âge, d'humeur,

de caractere qui se trouvoit entre eux; l'amitié & la confiance qu'ils se témoignoient réciproquement depuis le berceau, nous déterminoient à ce mariage; mais nous crûmes qu'il étoit de la prudence, non-seulement de ne point le hâter, mais de tenir notre intention secrete à cet égard.

C'étoit d'abord, parce que nous ne devions unir nos enfans entre eux qu'à défaut de toute autre alliance. Quoique nous fussions renfermés dans l'Isle depuis bien des années, & sans communication avec le reste du genre humain, notre délicatesse nous prescrivoit de retarder l'époque de ce mariage, dans la supposition que quelque événement extraordinaire pourroit jeter dans notre Isle des compagnons de fortune. Cette supposition, il est vrai, n'avoit qu'une lueur d'apparence; mais elle nous arrêtoit. Nous étions persuadés que nous ne devions nous

écarter des regles obſervées chez les Nations policées, que lorſqu'il n'étoit pas poſſible de les obſerver ; & nous croyions que, dans une affaire de cette importance, il valoit mieux pécher par trop de précautions, que de manquer de prendre celles qui ſeroient néceſſaires.

En ſecond lieu, nous penſions devoir nous taire, parce qu'en faiſant part à nos enfans de nos vûes ſur eux, nous avions à craindre de trop étendre leur familiarité, & d'altérer en quelque ſorte la décence & la réſerve qui devoient toujours accompagner leur tendreſſe mutuelle ; enfin, parce que nous jugions convenable d'attendre au moins pour leur union l'âge de dix-huit ans, communément regardé dans notre Europe comme celui qui, donnant au corps & à la raiſon toute ſon extenſion, paroît plus propre à la formation des mariages.

Mais nos ſuppoſitions étoient vaines,

& nous nous trompions dans cette derniere conſidération ; car l'intention de la Nature pour la production des êtres ſe manifeſte bien plus tôt dans notre Iſle que dans l'Europe. La croiſſance plus rapide, & le corps, qui atteint plus vîte ſon dernier point d'extenſion, hâtent ici ſinguliérement l'époque de la puberté (*a*). Il eût été prudent au contraire de ſuivre l'intention de la Nature, ſi nous l'avions connue d'abord ; trop de ſcrupules & de précautions ne ſervit qu'à nous donner beaucoup d'embarras & de peines.

Adélaïde, qui déjà chériſſoit Henri d'une affection de préférence, comme je l'ai ſu depuis, aimoit tous ſes freres

---

(*a*) Dans ce climat, les femmes ſont nubiles à neuf ans ; & à douze, le corps de l'homme a d'ordinaire toute la grandeur qu'il doit avoir.

avec tendreſſe, & leur témoignoit extérieurement autant d'amitié qu'à lui. Ainſi on n'avoit pas lieu de ſoupçonner ſa prédilection. Elle veilloit même avec tant de circonſpection & de ſageſſe ſur toutes ſes démarches, que Baptiſte, qui l'aimoit avec toute l'ardeur de ſon caractere, & qui avoit dans ſes ſentimens une puiſſante raiſon d'étudier ceux d'Adélaïde, ne s'apperçut pas d'abord qu'il eût Henri pour rival, & encore moins qu'il lui fût préféré. La bonne opinion qu'il avoit de lui-même ne lui permettoit pas d'en concevoir la poſſibilité. Mais Henri, tout auſſi épris que ſon frere, quoique plus modeſte & plus circonſpect, ne pouvoit toujours ſe conduire avec tant de retenue, qu'il ne ſe découvrît enfin aux yeux de Baptiſte, par quelque témoignage involontaire de paſſion. Mille petites choſes trahiſſent un cœur paſſionné. Des témoins in-

différens ne les remarquent pas ; mais la perſonne qui en eſt l'objet, mais un rival ne peuvent s'y méprendre : car, qu'eſt-ce que l'amour ne devine pas ? L'amour de Henri ne put donc être long-temps un myſtere pour Baptiſte ; & la découverte que celui-ci en fit, alluma dans ſon cœur une jalouſie furieuſe, qui ne tarda pas à développer toute la violence de ſon caractere.

A meſure qu'il s'attachoit à Adélaïde, il devenoit plus aſſidu auprès d'elle ; il cherchoit avec plus d'empreſſement les occaſions de lui parler ; il s'étudioit à la prévenir par des attentions marquées, & à faire de ſon ouvrage tout ce qu'il pouvoit lui en dérober. Lorſqu'elle ſortoit de la maiſon, il s'offroit pour l'accompagner, ou il marchoit ſur ſes pas ; & s'il revenoit de la pêche ou de la chaſſe, il ne manquoit jamais, avant de rentrer, de paſſer aux lieux où il croyoit qu'elle

pouvoit être, de visiter la fontaine ou l'endroit de la riviere où elle alloit souvent laver. Mais il arrivoit quelquefois que, malgré sa vigilance, il étoit prévenu par son frere, qu'il le trouvoit conversant avec Adélaïde ou la ramenant au logis; & cette vue, qui ne manquoit point de le mettre de mauvaise humeur, achevoit de le convaincre de la passion de Henri, & de le lui rendre toujours plus haïssable.

Les soins des deux freres pour Adélaïde étoient une chose si naturelle, Adélaïde étoit si tendrement aimée de toute la famille, que les témoignages de l'affection extrême qu'ils lui donnoient, ne me faisoient point d'abord soupçonner leur concurrence, ni craindre par conséquent les suites funestes qu'elle pouvoit avoir. Un petit événement me tira de cette sécurité.

Un soir d'été que nous étions tous sortis après souper, pour aller respirer

le frais sur l'esplanade, & que, suivant l'usage, nos enfans profitant de la liberté décente que nous leur donnions de s'amuser en notre présence, jouoient & dansoient devant nous, Henri & Baptiste, presque en même temps, proposerent à Adélaïde de danser une bourrée. Soit qu'elle crût devoir plus de déférence à l'aîné, soit qu'elle se trouvât plus éloignée de l'autre, elle tendit la main au premier pour aller danser. Cela causa un si grand dépit à Baptiste, déjà fort indisposé contre son frere, que ne pouvant plus se modérer, il saisit la main que celui-ci avançoit vers Adélaïde, & le tirant brusquement de sa place pour l'occuper : » Ne pouvez-vous, dit-il avec un visage altéré & une émotion de voix très-remarquable, ne pouvez-vous souffrir que je danse avec ma sœur ? Faut-il, parce que vous êtes l'aîné, vous arroger toutes

les préférences, & les cadets ne sont-ils rien selon vous «?

» Pourquoi cet emportement, je vous prie, répondit Henri en se modérant, & que signifient ces reproches? Vous ai-je empêché de danser avec Adélaïde lorsqu'elle y a consenti? Si elle veut en ce moment que je danse avec elle, trouverez-vous mauvais que j'use du même droit «? Cette querelle imprévue, & le ton qu'on y avoit mis, nous dessillerent les yeux. J'en conjecturai la cause, & j'en conçus un vif chagrin. Cependant, sans laisser paroître ce que j'avois dans l'ame, je me fis rendre compte de ce qui venoit de se passer, comme si je l'ignorois. J'interrogeai les deux freres, ainsi qu'Adélaïde, & sur leurs réponses, Eléonore, que je fis juge de ce différent, condamna l'incivilité grossiere de Baptiste, & sur-tout le ton d'animosité qu'il avoit pris.

Je leur fis ſentir, autant que je le pus, l'indécence & le danger de la méſintelligence que je voyois prête à éclore entre eux. Je leur vantai le prix de la concorde, & leur repréſentai la peine qu'ils nous feroient s'ils ne vivoient point en bonne intelligence. Il fut décidé que Henri danſeroit le premier; mais que Baptiſte auroit ſon tour. Après cette déciſion, je voulus les voir s'embraſſer. Le premier s'y prêta de bonne grace; mais l'autre, d'autant plus ſenſible qu'il étoit plus emporté & qu'il ſouffroit l'humiliation du blâme, faiſoit connoître, par un air froid & repouſſant, qu'il conſervoit au fond du cœur une grande rancune.

Son caractere exigeant & trop ſuſceptible s'irritoit encore, de voir que ſon frere paſſât dans l'eſprit des autres pour avoir raiſon, & il ne pouvoit ſur-tout lui pardonner la complaiſance

que lui montroit Adélaïde dans une circonſtance ſi délicate. Auſſi, malgré nos remontrances & notre préſence, il ne ſut point modérer ſon dépit lorſqu'il la vit danſer avec ſon frere. Ses regards ſombres, pleins d'un feu dévorant, exprimoient la douleur & la colere, & l'on pouvoit lire dans ſes yeux & ſur ſon viſage enflammé, le courroux de ſon cœur. Tout le monde eût apperçu ſa peine & ſa jalouſie, ſi la danſe d'Adélaïde n'eût fixé l'attention des aſſiſtans. Pour moi, j'étudiois tous les mouvemens de Baptiſte, afin d'en eſtimer la force, & de connoître quelle conduite je devois tenir en conſéquence, tandis qu'occupé d'un ſeul objet, il ne s'appercevoit point que je l'obſervois. Au contraire, ſon dépit croiſſant ſans ceſſe, je voyois ſes regards s'enflammer de plus en plus en ſe fixant d'un air farouche ſur ſon frere, comme ſi celui-ci manquoit à tous les

égards envers lui, & bleſſoit tous ſes droits en danſant.

Telle étoit ſon attitude & ſes diſpoſitions, lorſqu'un des enfans qui jouoient autour de nous, pourſuivi par un de ſes freres, vint étourdiment donner contre Baptiſte. Celui-ci, qui ne pouvoit plus ſe contenir, le repouſſa vers les danſeurs. L'enfant vint tomber entre leurs jambes, & fit trébucher ſi rudement Adélaïde, que tombant elle-même ſur Henri, elle le heurta avec le front au milieu du viſage, & lui faiſant perdre l'équilibre, le renverſa tout ſanglant à nos pieds.

Tout ceci ſe paſſa, pour ainſi dire, en un clin d'œil. Nous, nous écriâmes d'indignation & de ſurpriſe, & nous empreſſant de relever Henri, qui demeuroit tout étourdi du coup, nous lui eſſuyâmes le viſage, ne ſachant encore quelle ſeroit la ſuite de cette brutalité. Baptiſte, coupable & fier,

Des Negres Sauvages ayant attaqué l'Isle, sont mis en fuite, et leurs Canots détruits.

mais pourtant ſenſible, avoit une contenance très-embarraſſée. Il n'oſoit ni ſe ſoumettre, ni s'excuſer. Il paroiſſoit honteux de ſon emportement ; mais dans l'impulſion qu'il recevoit encore de ſa jalouſie & de ſon dépit, il demeuroit incertain de ce qu'il avoit à faire. Adélaïde, pâle de frayeur, s'excuſoit d'avoir été la cauſe involontaire de cet accident, & emportée par ſon affection pour Henri, faiſoit près de lui les exclamations les plus tendres.

» Ah, mon Dieu ! mon pauvre Henri s'écrioit-elle, que je ſuis malheureuſe d'avoir été l'occaſion de votre chute, & que je ſerois déſolée, ſi, dans la juſte appréhenſion où nous ſommes des ſuites qu'elle peut avoir, je pouvois me la reprocher ! & puis, ſe tournant vers Baptiſte : Eſt-il poſſible, mon frere, lui diſoit-elle, que vous cédiez de la ſorte à l'impétuoſité de votre caractere ! Voyez le fruit de votre

emportement «. A quoi celui-ci, vivement affligé de l'expreſſion de nos regards & de nos reproches, mais plus fâché de voir Adélaïde ſi ſenſible au malheur de Henri, ne put s'empêcher de répondre : » Qu'il ne falloit pas lui faire un ſi grand crime de ſi peu de choſe; que Henri étoit bien dédommagé du petit mal qu'il avoit reçu, par l'intérêt que tout le monde lui en témoignoit; que pour lui, on ne ſavoit que le blâmer. N'avez-vous pas à craindre qu'il ne perde la vie, parce qu'il ſaigne du nez «? Puis ſe mettant à s'apoſtropher ſur cette idée : » Que ne ſuis-je, diſoit-il, bleſſé à mort, pour voir ſi je ſerois autant regretté «!

Et comme nous lui fîmes ſentir l'injuſtice de ſa conduite & la dureté de cette réplique, & qu'Adélaïde déſapprouvoit hautement ſes réponſes, il ne put retenir au fond du cœur, ce que le dépit violent qu'il en avoit lui inſpiroit

dans ce moment. Il se plaignit amérement de la préférence qu'elle donnoit à Henri, disoit-il, à son préjudice. Il lui reprocha tout ce qu'il avoit fait pour lui plaire, dans la vûe de lui être uni pour toujours, & qu'elle ne le payoit que d'ingratitude, tandis que Henri, dont les volontés n'avoient point d'énergie, & qui ne pouvoit l'aimer que foiblement, trouvoit en elle bien plus de complaisance à ses prétentions.

» Votre passion vous aveugle, lui répondit Adélaïde. Vous devriez faire attention que nous ne sommes pas à nous-mêmes; notre destinée dépend de nos parens. Comme fille sage & reconnoissante, je leur soumets d'avance ma volonté. Pleine de confiance en leur tendresse & en leur prévoyance, je me repose sur eux du soin de mon bonheur & du choix d'un époux. Pour ce qui dépend de moi seule, je

vous assure que je vous aime l'un & l'autre, mais que je serois plus inclinée vers celui de vous deux qui montrera plus de modération, & que, si j'étois ma maîtresse, je me déciderois moins par les preuves d'une passion sans frein & sans retenue, que par le témoignage d'un cœur qui, sachant se contenir, ne laisse pas douter de sa vertu.

» Ce ne seroit point, ajouta-t-elle, en affichant des prétentions exclusives, en montrant un caractere fougueux, que vous pourriez espérer de captiver mon affection. La générosité, la douceur, la complaisance, voilà les armes que vous deviez employer pour vous disputer la victoire. C'est une noble émulation, & non la jalousie, qui doit vous animer. Mais, encore une fois, je ne suis pas libre, c'est à mes parens à disposer de moi. Vous connoissez leurs sentimens pour toute la famille. Obtenez leur appro-

bation, faites parler leur volonté, je mettrai mon devoir à obéir «.

Cette réponſe non ſeulement prudente, mais adroite, achevoit de me convaincre que les amours de nos jeunes gens duroient déjà depuis longtemps, que la préférence étoit donnée, & que la fureur de Baptiſte venoit, non de l'inquiétude de la concurrence, mais de la certitude de ſon malheur. Au reſte, en s'exprimant de la ſorte, Adélaïde évitoit tout reproche de partialité. Elle ſe montroit fille ſoumiſe, ne paroiſſoit favoriſer perſonne, & cependant elle étoit très-favorable à Henri; car, d'après la connoiſſance qu'elle avoit du caractere des deux freres, elle ne pouvoit douter que ce qu'elle propoſoit comme un préalable néceſſaire pour acquérir ſes bonnes graces, ne fût plus convenable à l'aîné qu'à Baptiſte. L'humeur impatiente de celui-ci pouvoit même s'aigrir de cette

propoſition, occaſionner quelque nouvelle ſcene, & nous offenſant de nouveau, nous rendre entiérement contraires à ſes déſirs. Je ne veux point garantir l'intention d'Adélaïde; mais ſi telle étoit ſon idée, elle ne ſe trompa point dans ſes conjectures.

Je ne pouvois qu'approuver ce qu'elle venoit de dire. J'applaudis, ainſi qu'Eléonore, à la modeſtie de ſa propoſition, & mû par la circonſtance, j'allois manifeſter nos deſſeins ſur elle, & nommer Henri pour ſon époux; mais croyant devoir quelques ménagemens au malheureux Baptiſte, & ne voulant pas le mettre au déſeſpoir, en irritant ſon extrême ſenſibilité, par le renverſement ſubit de toutes ſes eſpérances, je ſuſpendis pour le moment la publication de notre projet. Je me contentai d'aſſurer les deux freres, qu'Adélaïde leur avoit parlé comme j'aurois fait moi-même;

que nous ne prétendions pas forcer ſon inclination, & qu'elle ſeroit très-libre de donner ſa main au plus digne. Enfin je les exhortai l'un & l'autre à ne vouloir l'emporter auprès d'elle qu'à force de vertus, & à ne lui montrer leur empreſſement qu'avec des manieres douces & honnêtes.

Henri proteſta n'avoir eu jamais d'autres vûes ſur Adélaïde, ni d'autres ſentimens que ceux que nous demandions de lui. Il nous dit que, quoiqu'il l'aimât plus que lui-même, il étoit prêt à ſouſcrire à notre déciſion; qu'il lui ſacrifieroit ſon amour, ſi le bonheur d'Adélaïde, dépendoit de ce ſacrifice; » & pour ce qui regarde mon frere, ajouta-t-il, qui ne craint point de me témoigner une haine injuſte, il ne tiendra pas à moi qu'il ne me trouve les ſentimens d'un frere. J'oublie ſon emportement, & je le prie d'oublier, de ſon côté,

ce qu'il a pu trouver en moi qui fût capable de le bleſſer. Je ferai tous mes efforts pour mériter votre approbation & le cœur d'Adélaïde ; mais je m'en croirois indigne, ſi mon frere pouvoit ſe plaindre de moi «.

» Eh bien, dit fiérement Baptiſte, vous pouvez, dans ce cas, vous en croire très-indigne. Je trouve que votre conduite bleſſe non ſeulement la bienveillance, mais tous les égards que vous me devez. Il y a long-temps que vous avez pu vous appercevoir que j'adorois Adélaïde, &, ſans attention pour mes ſentimens, vous n'avez cherché qu'à m'enlever ſon cœur. Vos belles proteſtations ne ſont qu'une ſuite de vos artifices. Vous n'affectez cette modération que pour paroître plus complaiſant & plus modeſte, tandis que vous voyez bien que l'injure que vous me faites, & le reſſentiment que j'en conſerve, ne peuvent mettre

dans mes paroles que l'expreſſion du plus juſte courroux.

» Si vous vouliez me diſputer Adélaïde, c'étoit franchement & ouvertement que vous deviez agir, & non par de baſſes adulations & des ſtratagêmes. Et vous prétendez que j'oublie la plus cruelle injure? Vous m'engagez par vos artifices à vous céder tout mon bien. Ah! je périrai plutôt que d'y conſentir, & je choiſirai la mort la plus cruelle avant de vous en voir le tranquille poſſeſſeur «.

Indigné de cette fureur audacieuſe, & craignant, avec raiſon, que Henri, provoqué ſi indécemment par ſon frere, ne lui fît une réponſe trop vive, & que l'animoſité s'allumant entre eux, ne dégénérât en guerre ouverte, & ne finît par quelque cataſtrophe, j'impoſai ſilence à Baptiſte, avec un ton de maître que je n'avois jamais pris dans ma famille.

» Je vous trouve bien hardi, lui dis-je, de parler de la sorte à votre frere, & d'oser prendre en ma présence cet air d'empire & d'autorité. Et depuis quand, s'il vous plaît, avez-vous acquis le droit de disposer d'Adélaïde ? N'est-elle plus sous la tutelle de son pere & de sa mere ? N'êtes-vous donc plus vous-même dans leurs mains? Vous oubliez, je le vois bien, & vos droits & vos devoirs, comme les droits & les devoirs des autres. Vous oubliez que vos prétentions dépendent non seulement de la volonté de vos parens, mais de celle de votre sœur. Je vous en ferai souvenir. En attendant, je vous défends de provoquer Henri, & d'entretenir Adélaïde, ailleurs qu'en ma présence; sinon, vous aurez à faire à moi; & vous, mon fils, dis-je à Henri, souvenez-vous que Baptiste est votre frere; & s'il est exigeant & emporté, si vous le croyez digne de blâme,

gardez-

gardez-vous bien de l'imiter. Montrez-vous, au contraire, auſſi généreux qu'il eſt injuſte. Donnez-lui l'exemple du vrai courage, en dédaignant l'injure qu'il vous fait. Comme ſon aîné, ſoyez plus raiſonnable & plus indulgent; & s'il manque aux premiers devoirs, faites, s'il ſe peut, au delà des vôtres. C'eſt ainſi qu'il vous eſt permis de l'emporter ſur votre frere. Un cœur vraiment généreux ne ſe venge pas autrement «.

Henri ne me dit que ces paroles : » Soyez ſûr, mon pere, que je ne démentirai point la bonne opinion que vous avez de moi. Je fais ſerment de ne point tromper l'eſpérance qu'elle vous donne «. Baptiſte ne répondit pas; il nous montroit ſeulement un air ſombre & farouche; & moins perſuadé de ſon injuſtice, qu'humilié par nos diſcours, il ſe retira dans ſa chambre, ne pouvant plus ſouffrir nos reproches,

outré de douleur d'être obligé de céder, & cherchant dans sa tête les moyens de rendre sa passion victorieuse de tous les obstacles.

Nous nous retirâmes tous; & certainement Henri & Adélaïde, dont le secret se trouvoit divulgué, & dont l'agitation devoit redoubler l'amour, ne passerent pas une nuit tranquille. J'entendis Baptiste gémir & sangloter, puis marcher à grands pas, & se répandre en menaces. Mon trouble & mon effroi, en voyant la guerre prête à éclore entre mes enfans, étoient extrêmes. La fatale idée de celle que se firent les deux premiers freres du Monde, & de ses suites funestes, dévoroient mon cœur. Il y eut ce soir cinq personnes dans l'Isle qui ne fermerent pas l'œil.

Petite & paisible société, voilà l'amour & la jalousie entrés dans ton sein, voilà la discorde, la guerre, le

meurtre peut-être. Car les hommes se détruisent, agités par cette surabondance de force qui les porte à se reproduire : flambeau cher & funeste, qui vivifie & qui consume ; flamme bienfaisante, qui échauffe doucement un cœur que la raison domine, mais qui brûlant celui que la passion transporte, allume autour de lui les plus affreux incendies !

Je me concertai avec Eléonore sur ce que nous avions à faire dans une conjoncture aussi délicate, & il fut décidé qu'avant d'agir pour ou contre Baptiste, il falloit s'assurer des sentimens d'Adélaïde envers ses freres, & connoître parfaitement son inclination, pour nous conduire en conséquence. Eléonore se chargea de sonder le cœur de sa fille, &, dans le cas où nous ne nous serions pas mépris sur sa préférence pour l'aîné, de faire entendre raison à l'autre, & de l'armer

de force & de patience contre lui-même. Elle avoit toutes les qualités propres à réuſſir dans cette double négociation. Douce, tendre, inſinuante, pleine de raiſon & de fermeté, elle conſervoit ſur l'eſprit de ſes enfans tout le pouvoir d'une mere la plus chérie & la plus reſpectée.

Il ne lui fut pas difficile d'obtenir d'Adélaïde l'aveu de ſon attachement. Emue par les larmes de ſa mere, pouſſée par la circonſtance impérieuſe, cette tendre fille épancha ſon ame tout entiere dans le cœur maternel, & puis, honteuſe & rougiſſant de cet aveu, elle embraſſa ſa mere & ſe cacha la tête dans ſon ſein, comme pour ſe dérober au trouble que lui cauſoit ſa franchiſe. Eléonore fut ainſi confirmée dans l'opinion que nous avions déjà de l'amour d'Adélaïde pour Henri. C'étoit à lui qu'elle vouloit ſe donner, comme à l'homme

le plus eſtimable ; elle n'accordoit à Baptiſte que de l'amitié.

Mon épouſe ne trouva pas la même facilité à ſoumettre celui-ci. Elle pouvoit bien le convaincre de la néceſſité de reſpecter la déciſion d'Adélaïde, mais non pas l'en perſuader ; car un cœur maîtriſé par une paſſion violente, ne voit plus le vrai des choſes, & rejette même avec dédain les lumieres de la raiſon, s'il les croit défavorables à l'eſpérance dont ſa paſſion l'abuſe. Sa mere lui rappela d'abord la ſcene de l'eſplanade, lui fit ſentir avec douceur la faute qu'il avoit faite en s'élevant contre ſon frere, & lui peignit avec une tendreſſe touchante la peine qu'il nous avoit cauſée. Puis, mêlant à la bonté les conſeils de la raiſon, elle lui dit : » Quoi ! mon fils, vous que j'ai porté dans mon ſein & nourri de mon lait, qui, élevé avec tant de ſoins & de peines, nous

êtes si cher & nous devez tant de soins & de reconnoissance, vous ne craignez pas de nous donner des chagrins amers, & de manquer, par cette conduite, aux premiers devoirs de la Nature. Vous êtes instruit, vous ne pouvez ignorer les bornes de vos droits. Vous connoissez les nôtres, ainsi que ceux de vos freres. Voulez-vous renverser l'ordre naturel ? Prétendez-vous que vos désirs qui l'attaquent, soient sacrés pour les autres ? Il n'y a pas à cela plus de raison que de justice. Votre sœur, qui vous aime comme son frere, ne vous veut point pour son époux. Votre caractere peu liant, votre humeur trop prompte à s'irriter ne lui conviennent pas. Oseriez-vous prétendre qu'elle n'est plus libre, parce que vous l'aimez ? Croyez-moi, mon fils, revenez de l'erreur de vos sens, faites-vous une raison d'une chose nécessaire. Assurés des sentimens d'A-

délaïde pour Henri, nous consentons à leur union. Soyez assez généreux, ou du moins assez sage pour l'approuver. D'ailleurs il ne vous reste que deux partis, celui de l'obéissance, dont vous pouvez vous faire un mérite, & celui d'une vaine résistance, qui, en vous faisant lutter contre tous, causeroit sans doute votre malheur, & porteroit le trouble & le désordre dans toute la famille. Non, mon fils, vous êtes trop honnête pour entreprendre de nous vaincre tous, & je vous crois l'ame assez élevée pour tenter une plus noble victoire. Si vous entreprenez de triompher de vous-même, je vous connois le caractere assez ferme pour ne pas douter que vous n'en veniez à bout «.

» Pardonnez-moi, dit Baptiste en soupirant, il y a un troisieme parti que je choisirai. Je ne saurois souffrir l'idée & sur-tout la présence d'un

rival poſſeſſeur heureux d'Adélaïde. Je vois bien que je n'ai ni l'autorité, ni le pouvoir, ni peut-être le droit d'empêcher leur union ; il faut que je..... « ; & s'arrêtant tout à coup à ces paroles, comme s'il en avoit déjà trop dit, il ne voulut point achever de découvrir ſa penſée, quelques careſſes & quelques inſtances que lui fît ſa mere.

Sur le rapport qui m'en fut fait, je craignis que ce caractere violent ne s'abandonnât, dans ſon déſeſpoir, à des réſolutions extrêmes, & ne portât peut-être le deuil dans la famille. Je n'entrepris pas néanmoins de détruire ſes projets par mes diſcours & mes exhortations, puiſque celles d'Eléonore n'avoient rien produit ; mais je crus pouvoir affoiblir ſes ſentimens, en uſant de remiſe dans la concluſion du mariage, & ſur-tout en tenant Baptiſte, ſous divers prétextes, tou-

jours éloigné de l'objet de ſa paſſion, ſoit en l'employant à différens ouvrages hors de la maiſon, ſoit en l'occupant près de moi. Mais tous ces palliatifs n'éteignoient pas le feu qui brûloit ſon ame. Un moment de la vue d'Adélaïde le rallumoit avec fureur; en ſorte que quand il fut de nouveau queſtion de ſon mariage, Baptiſte, déſolé de la perdre, ſe tint avec plus de conſtance à ſa premiere réſolution.

CHAPITRE XXXII.

Fuite de Baptiſte.

NOUS n'avions déjà plus que quelques jours juſqu'à celui du mariage, lorſqu'un matin que je devois ſortir avec mes deux aînés pour aller à la pêche, Baptiſte, que je fis appeler, ne ſe trouva pas dans la maiſon. J'attendis quelque temps, penſant qu'il étoit dans les environs, & ne tarderoit pas à rentrer; mais après plus d'une heure, voyant qu'il ne revenoit point, je commençai à ſoupçonner quelque choſe de nouveau dans ſa conduite.

Je montai précipitamment à ſa chambre, qui lui étoit commune avec Guillaume, & ne les trouvant ni l'un ni l'autre, je me mis à examiner tout ce qui y étoit, pour tâcher de découvrir par ce qu'ils auroient emporté,

quel pouvoit être le but de leur sortie. Comme je regardois de tous côtés, j'apperçus sur la table une lettre ouverte. Je la pris en frémissant, j'en fis lecture, & voici quel en étoit le contenu.

» Mon cher pere & ma chere mere,

» En disposant de la main d'Adé-
» laïde, & en la donnant à mon frere,
» vous me sacrifiez à lui. Vous lui ac-
» cordez une préférence, qui ne de-
» vroit être que le prix de mon affec-
» tion. Ni vous, ni Adélaïde ne con-
» noissez mon cœur. Il est si plein de
» son idée, que m'enlever l'espoir
» d'être à elle, c'est me faire mourir.
» Il m'est impossible d'exprimer le
» tourment que j'endure, quand je
» pense que je vais la perdre; mais il
» n'approcheroit pas de celui que me
» causeroit la vue d'Adélaïde dans les
» bras d'un rival. Quelle perspective &
» quel supplice! la pensée seule m'en

» fait frémir. Non, mon pere, non,
» ma mere, dans un ſi cruel moment,
» je ne pourrois répondre de moi. En
» vain, pour me porter à voir d'un œil
» tranquille le triomphe de l'heureux
» Henri, vous me montrez la raiſon
» & la néceſſité qui l'ordonnent; en
» vain vous excitez mon courage pour
» vaincre ma paſſion : tant d'efforts &
» de raiſon ne ſont pas faits pour
» moi. Cette vertu ſublime ſurpaſſe
» mes forces. J'ai vainement eſſayé de
» me ſurmonter, ma paſſion demeure
» toujours la maîtreſſe, & je ſens
» qu'elle pourroit me porter à des ac-
» tions que je redoute, & qui, en mé-
» ritant votre colere, me rendroient
» indigne de vous. Je me crains, il
» faut que je fuie. Pour conſerver vo-
» tre eſtime, il faut que je quitte la
» maiſon, & que je m'éloigne de tout
» ce que j'aime. L'abſence ramenera
» peut-être la paix dans mon cœur,

» ou du moins la mort finira mes » peines. Je pars. Ne faites point de re- » cherches inutiles. Je reviendrai, ſi » l'honneur me permet de revenir. En » attendant, ne refuſez pas au moins » votre pitié à un enfant malheureux, » & convenez que je vais payer bien » cher le plaiſir d'avoir vu de trop près » Adélaïde.

» *P. S.* Mon frere Guillaume, à » qui j'ai fait part de mes peines & de » ma réſolution, trop ſenſible à mon » malheur, a voulu partager ma deſ- » tinée. Je refuſois de l'emmener, il » m'a forcé de céder à ſes inſtances (*a*); » il vient avec moi, n'en ſoyez point » inquiets. J'en aurai ſoin comme vous-

(*a*) Baptiſte, qui ſentoit la double peine qu'il alloit nous cauſer, refuſoit de recevoir Guillaume pour compagnon d'exil; mais, ſur la menace que lui fit celui-ci de nous avertir de ſa fuite, il fut obligé de l'accepter.

» mêmes ; & ſi je ne pouvois plus » penſer au retour, ne voulant pas » priver vos cœurs ſenſibles de votre » fils, je trouverois le moyen de vous » le rendre «.

» Cruel enfant ! m'écriai-je, après cette lecture, vous êtes donc fait pour mettre à l'épreuve toute la ſenſibilité de mon ame ? Qu'allez-vous devenir vous & votre jeune frere, qu'une amitié généreuſe attache à votre ſort ? Comment votre tendre mere recevra-t-elle la nouvelle de votre fuite ? Comment ſe conſolera-t-elle de cet abandon « ?

Telles furent mes premieres penſées & l'expreſſion de mes premiers ſentimens. Je ne pouvois, ſans un chagrin extrême, conſidérer la vie errante de ces deux enfans, & tous les dangers qu'ils y trouveroient, & je partageois déjà toutes les peines & les alarmes d'Eléonore. Cependant la réflexion en adoucit

un peu l'amertume. L'épreuve même de cette crise douloureuse étoit mêlée d'une sorte de satisfaction. L'action de mes deux fils montroit deux ames sensibles & vigoureuses.

Nous avions espéré que Baptiste pourroit se vaincre ; mais si sa passion, déjà terrible, tiroit des circonstances une si grande force, si la vue du bonheur de Henri pouvoit l'exalter à un point dangereux, ne devions-nous pas en quelque sorte lui savoir gré de sa résolution ? N'étoit-ce pas d'ailleurs un acte bien généreux de sa part de tout quitter, de se dévouer à des privations & à des peines cruelles, plutôt que de manquer à la Nature & à la reconnoissance, d'attendre du secours du temps & de l'absence, ce qu'il n'osoit espérer de la force de sa raison ? Enfin, n'étoit-ce pas une chose admirable, que le renoncement de son jeune frere aux caresses de ses parens & à toutes

les douceurs de la vie, pour embraſſer les intérêts d'un frere malheureux, & partager ſon infortune ?

Ces conſidérations, que j'adoptois ſurtout pour conſoler Eléonore, étoient encore fortifiées par cette réflexion ; que ſi dans quelque temps mes enfans ne revenoient pas, il ne ſeroit peut-être pas impoſſible de les retrouver dans l'enceinte bornée de l'Iſle, & que le mariage de Henri une fois fait, & Baptiſte accoutumé à cette idée, il faudroit bien que celui-ci ſe fît alors une raiſon, & qu'ainſi la paix & la concorde renaîtroient dans la famille.

Mais une nouvelle réflexion affoiblit bientôt celle-là. Si mes fuyards s'emparoient d'une de nos chaloupes & ſortoient de l'Iſle, cela ſeul diminuoit infiniment l'eſpérance de les revoir, en multipliant autour d'eux les dangers de la déſertion. Cette penſée, qui réveilloit mes alarmes, me fit ſortir ſur

le champ pour voler ſur leurs traces.

Je courus avec Henri vers le rivage, où nous trouvâmes la grande chaloupe; mais la petite n'y étoit plus. Je vous laiſſe à penſer quel ſurcroît de peine cette vue fut pour moi, & quelle incertitude elle dut mettre d'abord dans mes démarches. Ils pouvoient être ſortis de la baie, &, doublant une des deux pointes, avoir cinglé vers l'eſt & le nord de l'Iſle, ou, tournant à droite, avoir fait le tour de l'Iſle pour en regagner la pointe par l'oueſt, ou enfin voguer devant eux en ſortant de la baie; mais j'avois peine à croire qu'ils euſſent pris ce dernier parti, & ſe fuſſent haſardés de traverſer une mer immenſe ſans connoiſſances & ſans but. Telles étoient mes penſées, qui pouvoient n'avoir pour objets que de vaines ſpéculations, ſi mes enfans avoient remonté la riviere.

Cependant la vraiſemblance de

cette ſuppoſition, qui me faiſoit héſiter ſur le parti que j'avois à prendre, ne me tint pas long-temps en ſuſpens. Pour m'aſſurer de la vérité de mes conjectures, je montai en diligence à mon obſervatoire, tandis que Henri, qui étoit inſtruit de mes deſſeins, alloit à la découverte ſur la crête oppoſée. J'examinai d'abord la partie de la mer que j'avois devant moi, & dans cette vaſte étendue, qui n'avoit de bornes que la voûte azurée, je ne vis rien qui pût fixer mes regards. Je revins ſur mes pas en côtoyant la crête des rochers, juſqu'à une pointe fort élevée, d'où je pouvois voir le revers des montagnes, & rien n'offrit à mes yeux ce que je cherchois. Après cette obſervation, je deſcendis vers l'endroit que j'avois indiqué à Henri comme point de réunion, &, chemin faiſant, je paſſai ſur l'eſplanade, pour découvrir de là nos jeunes gens, en

cas qu'ils eussent pris le parti de remonter la riviere. Mais je ne fus pas ici plus heureux qu'ailleurs. Cependant, comme il étoit possible que ses détours m'eussent dérobé leur petit bateau, lorsque Henri, qui ne tarda pas à me rejoindre, m'eut dit qu'il ne l'avoit point apperçu en mer, je me déterminai à remonter la riviere jusqu'aux montagnes, bien assuré qu'ils ne pourroient m'échapper s'ils en avoient pris la route.

En conséquence de cette résolution, j'entrai dans la chaloupe, & profitant d'un vent favorable qui venoit de se lever, & de la marée qui montoit, je déployai la voile. Je donnai le gouvernail à Henri, & ramai de toute ma force. Nous voguâmes ainsi très-légérement vers le haut de l'Isle; mais notre diligence & nos recherches n'aboutirent à rien. Nous ne découvrîmes aucunes traces de la fuite de

nos jeunes gens, &, lassés du travail de la rame & de nos courses, le cœur plein de tristesse, & tombant d'inanition pour n'avoir pas mangé de la journée, nous fûmes obligés de revenir au gîte, où nous n'arrivâmes qu'à deux heures de nuit.

En abordant Eléonore, j'étois d'autant plus embarrassé que je connoissois mieux toute la sensibilité de son cœur, & que je ne pouvois douter, d'après son caractere, qu'elle ne fût très-inquiete sur mon compte & sur celui de ses enfans. En effet, elle étoit depuis la nuit dans les plus vives alarmes de ne pas nous voir revenir, & sa tendresse, qui l'avoit fait courir & envoyer sans succès vers tous les endroits où elle pensoit que nous étions, lui faisoit imaginer mille aventures sinistres. Je lui amenois la moitié de ses gens. Mais comment lui annoncer la fuite des deux autres? Il n'étoit pas

poſſible de la lui cacher, & je ne ſavois comment la lui apprendre.

Dès qu'Eléonore me vit entrer, elle courut à moi. » Ah ! mon cher ami, me dit-elle, que votre arrivée me ſoulage ! que j'ai ſouffert aujourd'hui ! Pourquoi, je vous prie, vous retirer ſi tard ? Mais quelle impreſſion de chagrin j'apperçois dans vos yeux ! vous eſt-il arrivé quelque accident ? Où ſont Baptiſte & Guillaume ?..... Vous ne me répondez pas..... Ciel ! que faut-il que je penſe « ?

» Ma chere Eléonore, lui dis-je en ſoupirant, nous ne ſommes pas faits pour être toujours heureux. Depuis notre arrivée dans l'Iſle, nous avons été comblés des graces de la Providence. Elle nous éprouve aujourd'hui par une grande privation. Mais vous êtes ſoumiſe à ſa volonté ſainte, & vous avez trop de piété & de raiſon, pour ne pas vous réſigner à

ſes décrets. Vous ſavez d'ailleurs qu'il n'y a rien de ſtable dans le monde, & que nous pouvons en tout temps nous attendre à tout «.

» Eh mon Dieu! me dit mon épouſe, quel trouble & quelle frayeur vous jetez dans mon ame! De quelle privation voulez-vous parler? ..... Eh bien, lui dis-je, Baptiſte & Guillaume.... Ah! n'achevez pas, reprit-elle, je le vois de reſte, ils ſont morts. Et quand ils ſeroient morts, lui répondis-je; voudriez-vous vous laiſſer vaincre par la douleur de cette perte? Mais raſſurez-vous, & béniſſez le Ciel; ils ne le ſont pas «. Alors je lui montrai la lettre de Baptiſte. Je lui racontai les perquiſitions que j'avois faites pour le trouver, & je finis par les réflexions que m'avoit fait naître ſon action pleine de courage.

» Mais que deviendront-ils, dit cette tendre mere en laiſſant couler

deux ruiſſeaux de larmes ? Où peuvent-ils aller avec leur petit bateau ? Où trouveront-ils un aſile ? N'ont-ils pas à lutter contre les élémens & contre les beſoins non moins redoutables ? Hélas ! nous ne les verrons plus. La douleur que me cauſe leur fuite me ſuivra juſqu'au tombeau «.

» Il ne faut pas, lui dis-je, porter les choſes à l'extrême, en s'arrêtant de préférence aux idées les plus ſiniſtres. Vous ſavez qu'on jouit dans ce climat du plus beau temps juſqu'à la ſaiſon pluvieuſe, & que nos enfans n'ont à craindre maintenant dans les mers voiſines ni tempêtes, ni coups de vent. Ces mers n'offrent point de terres où ils puiſſent aborder ; ils n'oſeroient entreprendre un long voyage avec leur nacelle. Leur deſſein eſt ſans doute de trouver quelque aſile ſolitaire dans cette partie de l'Iſle que nous ne connoiſſons pas, & de s'y faire une re-

traite, jusqu'à ce que le temps, rendant le calme au cœur de Baptiste, le ramene à ses parens. Si nos enfans ne trouvent pas à se fixer, ils ne tarderont pas à revenir. Au reste, ne craignez point qu'ils manquent de nourriture; ils ne sont point partis sans provisions, & je compte sur leur industrie. Les produits de la chasse & ceux de la pêche peuvent suffire seuls à les soutenir «.

C'est ainsi que je tâchois de consoler Eléonore. Mais ces raisons, quoique plausibles, ne pouvoient dissiper les alarmes de son cœur. Sa tendresse inquiete, qui voyoit au delà du péril, ne lui permettoit pas d'être tranquille; & je ne pouvois moi-même me dérober au chagrin & à la crainte que me causoit encore la fuite de mes enfans. Cependant, comme il falloit se faire une raison de la nécessité, & comme nos murmures ni nos plaintes n'auroient

n'auroient pu changer l'ordre des événemens ni les décrets de la Providence, nous nous efforçâmes d'être plus fermes, ou du moins de le paroître dans nos manieres & dans nos discours. Je devois l'exemple du courage à Eléonore. Elle se contenoit, de peur d'augmenter ma sensibilité par la vue de la sienne, & j'aurois pu croire sa douleur calmée, si son cœur, qui se trahissoit quelquefois dans le sommeil par des soupirs & par des larmes, ne m'eût découvert toute la peine qu'elle s'étudioit à me cacher.

Dans l'intention de modérer le chagrin de mon épouse, je l'avois assurée que nos déserteurs étoient partis pourvus de munitions & de vivres. Il étoit vrai néanmoins que je n'en pouvois parler que par conjectures, & qu'il n'étoit guere possible de savoir au juste ce qu'ils avoient pris. Nos magasins ne fermoient point, & je ne tenois

pas regiſtre des choſes qu'on y avoit dépoſées; mais on pouvoit connoître qu'ils en avoient ôté, s'il en manquoit une quantité conſidérable. Je voulus le vérifier, pour être à même après cela d'en convaincre Eléonore, & je reconnus qu'ils avoient emporté des viandes ſalées, du pain, du cidre, de la poudre à tirer, des armes à feu, des filets de Pêcheur, & des outils propres à remuer la terre. Cette connoiſſance ſoulagea mon cœur, & produiſit le même effet ſur celui d'Eléonore, qui déſormais parut moins alarmée ſur le compte de ſes enfans.

CHAPITRE XXXIII.

Mariage de Henri & d'Adélaïde ; retour de Baptiſte & de Guillaume ; événement qui l'occaſionne.

LA diſpoſition d'eſprit où je voyois mon épouſe, & l'avantage qu'il pouvoit y avoir à profiter de l'abſence de Baptiſte, pour terminer le mariage de Henri, afin que le premier, de retour à la maiſon, perdît l'eſpoir de poſſéder Adélaïde, & reſpectât le lien qui l'uniroit à ſon frere, me firent prendre la réſolution d'aſſurer le bonheur de ce couple aimable, en les attachant l'un à l'autre d'une chaîne indiſſoluble. Un nouveau motif d'en hâter la cérémonie, étoit l'eſpoir qu'elle feroit diverſion aux ſouvenirs trop tendres qui affligeoient Eléonore. Je fis donc ſentir à mon épouſe la néceſſité

d'unir inceſſamment ces deux enfans ; & elle y conſentit.

Ils reçurent avec une vive joie, mais pourtant avec modeſtie, l'agréable nouvelle qui leur en fut annoncée. Le jour fut indiqué. La famille appelée l'attendit avec impatience, & nous nous occupâmes ſans délai des ſoins relatifs à la noce, tandis que les futurs, perſuadés qu'ils alloient terminer l'affaire la plus importante de leur vie, ſe préparoient dans le recueillement à célébrer ce jour mémorable.

Ils étoient inſtruits de la ſainteté du nœud qu'ils alloient former ; ils connoiſſoient les ſoins qu'impoſoient l'adminiſtration du ménage & le gouvernement des enfans, & cependant nous jugeâmes convenable de leur mettre encore ſous les yeux le tableau du mariage ; de leur montrer dans leur vrai jour les devoirs ſacrés des

époux, les engagemens impreſcriptibles qu'ils contractoient avec la Nature, & les obligations dont les chargeoient les Loix de la ſociété. Nous ſavions que le bonheur des familles, des Cités, des Empires, dépend en grande partie du reſpect qu'on a pour ces ſaints engagemens; qu'on ne peut les mépriſer ſans altérer les mœurs, ſans invoquer le déſordre. En conſéquence, nous voulions, en imprimant la plus haute idée de ces devoirs dans l'ame de nos enfans, qu'ils ne trouvaſſent point d'excuſe dans leur ignorance, s'ils pouvoient jamais y manquer, & nous étions bien aiſes enfin de nous éviter le reproche que tant de peres peuvent ſe faire ailleurs, de gâter le cœur de leurs enfans par leur négligence à les inſtruire, ou par la frivolité de leurs opinions ſur les choſes les plus reſpectables, parmi leſquelles nous comptons dans notre

Iſle tout ce qui a rapport au mariage, baſe de la ſociété.

Eléonore dit à ſa fille : » Nous allons vous rendre heureux ; mais la durée de votre bonheur dépendra de vous-même. Souvenez-vous que ſi votre amour cede au temps, comme tout ſentiment trop vif, vous devez y ſubſtituer cette tendre amitié, qui, ſe formant du rapport des goûts & de l'humeur, s'entretient par les attentions & s'affermit par la confiance. En ne manquant jamais d'égards & de complaiſance pour votre époux, vous gagnerez ſon eſtime, vous enchaînerez ſon cœur pour toujours. Dans la plupart des ménages l'affection tombe, parce qu'on ſe néglige ; que la vôtre ſe ſoutienne par l'envie de plaire, & par l'empreſſement à vous prévenir mutuellement. Si vos deux volontés ne ſont qu'une, vos deux cœurs n'en feront plus qu'un déſormais.

» Je ne vous dirai point de chérir vos enfans, ſi le Ciel vous en accorde. Vous êtes ma fille, c'eſt aſſez. Mais je vous exhorte à régler votre tendreſſe pour eux, à ne jamais l'écouter au préjudice de la raiſon, & à n'agir, pour les élever & les conduire, que de concert avec votre mari. Au reſte, que vos ſentimens & votre déférence pour vos parens ſoient tels qu'ils l'ont toujours été ; je vous réponds de l'amour & de l'obéiſſance de vos enfans. C'eſt le prix que Dieu promet à la piété filiale. Il ne vous trompera point, ma fille. Vous jouirez pendant une longue vie, du plaiſir de voir dans le cœur de vos deſcendans, cette affection reſpectueuſe & tendre dont je chériſſois mon pere, que nous vous avons inſpirée, & qui, tranſmiſe de race en race, doit faire le bonheur de notre poſtérité «.

Telles étoient les leçons de cette

bonne mere, qui justifioit par le plus grand exemple la vérité des préceptes qu'elle donnoit.

Parmi les regles de conduite que je crus devoir tracer à mon fils, relativement à son épouse & pour le bonheur de tous deux, il me suffira de rappeler celles-ci comme les plus remarquables.

1°. Ne souffrez point que l'habitude de la possession & la familiarité qui en est la suite, affoiblissent chez vous l'envie de plaire.

2°. En parlant à votre épouse, ne donnez jamais à la raison l'air & l'expression de l'autorité.

3°. N'exigez rien de sa tendresse, comme un droit acquis par le mariage; mais recevez-en les preuves au contraire comme des faveurs ou des complaisances dignes des transports & de la reconnoissance de l'amour.

4°. Enfin, soyez modéré en tout,

même dans le bonheur, parce que l'abus de la jouiſſance amene la ſatiété, & qu'il faut uſer ſobrement des plaiſirs pour en étendre la durée & pour en connoître tous les charmes.

Après toutes ces leçons, rendues plus intéreſſantes par le ton que nous y mîmes, par les careſſes qui les accompagnoient, & par la docile & tendre reconnoiſſance de nos enfans, nous nous préparâmes à les mener à l'Autel où devoit ſe faire la cérémonie de leur mariage. Dans le deſſein de la rendre plus reſpectable, même à leurs yeux & à ceux de leurs freres, nous nous efforçâmes de lui donner l'air le plus impoſant & le plus auguſte. Nous étions tous dans nos plus beaux atours. Eléonore prit le bras de Henri, je donnai le mien à Adélaïde; tous les enfans, freres & ſœurs, nous imiterent. Quelques-uns ouvroient la marche en jouant du hautbois devant nous.

J'étois ſans armes, parce que je devois faire une fonction religieuſe; mais tous mes fils étoient armés. Les armes & leur exercice doivent entrer dans toute fête ſociale. Toutes les fois qu'il ſe forme une famille, celles qui lui ſont confédérées doivent répéter le ſerment de la protéger & de la défendre de tout leur pouvoir. Il faut que l'eſprit de la fête ſoit :

Livrez-vous, couple heureux, qu'aſſortit une union légitime, au plaiſir utile & doux de tranſmettre la vie à de jeunes enfans. Voilà les braves qui garantiront votre amour de toute crainte, & leur âge tendre de tout danger. La majeſté ſociale protége vos nœuds & les fruits qui doivent en naître.

Nous marchions ainſi deux à deux en ſilence & d'un pas grave, & c'eſt dans cet ordre que nous arrivâmes au lieu déſigné, où je devois faire à la

fois les fonctions de pere & de Pontife, recevoir & consacrer les promesses de nos jeunes gens. Mon cœur étoit épanoui & mon esprit agrandi. Tel que ce Patriarche qui sauva le genre humain de ses ruines, & devint le pere de tous les Peuples, je réunissois toutes les especes de pouvoir que la justice & la nécessité peuvent donner à un homme, & j'en faisois dans ce moment le plus noble emploi dont j'eusse pu m'enorgueillir. Non seulement j'assurois le bonheur de deux individus, de deux de mes enfans; mais j'établissois, en les unissant, celui de la société des hommes dans mon Isle, & je travaillois au bien-être de leurs descendans à l'infini.

On a beau plaisanter sur le mariage, la dépravation des mœurs qui le dégrade n'empêchera pas qu'il ne soit toujours l'institution fondamentale de toute société. C'est lui qui fait les

familles, les Nations, les Empires. Si les enfans n'étoient que le fruit d'une union fortuite, occasionnée par une ardeur brutale & momentanée, la plupart des peres qui ne se croiroient jamais assurés de la paternité, n'auroient le plus souvent aucune tendresse pour ces productions éphémeres, & leur refusant les soins, la nourriture, & sur-tout l'éducation, les livreroient au vice ou à la mort; ou, si la pitié de la mere s'efforçoit de sauver ces infortunés, le petit nombre de ces hommes, échappés au malheur général, traîneroit dans la misere une vie crapuleuse, dénuée d'instruction & privée d'un frein salutaire; car la seule tendresse maternelle manque de cette fermeté courageuse, qui, dès l'enfance, doit accoutumer l'homme à l'ordre, à la discipline, & à respecter le pouvoir de la raison.

Pénétré de ces grandes vérités, j'en

avois d'avance imbu mes enfans ; comme pere, je les préſentai à l'Autel, & comme Pontife qui tenois dans ce moment la place de Dieu même, je reçus leur conſentement en préſence des aſſiſtans, & les bénis au nom même de l'Auteur de la Nature & de la Religion.

» Nous voilà, Seigneur, dis-je à ce Maître infiniment bon, proſternés devant vous, pour vous préſenter les vœux & les ſermens de ce jeune couple. Ils ſont nos enfans ; ils ſont encore plus les vôtres. Je vous demande pour eux toutes les graces qui leur ſont néceſſaires. Nous ſommes dans cette Iſle iſolée & déſerte, comme les premiers hommes ſur la terre inhabitée. Dans la même ſituation, nous avons beſoin des mêmes ſecours. Daignez, ô mon Dieu ! les accorder à nos prieres. Répandez vos bénédictions ſur ces jeunes époux ;

rendez leur union féconde ; faites qu'ils voient pluſieurs générations de leurs deſcendans, & qu'ils multiplient ſur-tout par leur exemple le nombre de vos ſerviteurs «. Me tournant enſuite vers les époux, je leur adreſſai ces paroles :

» L'union que vous contractez, mes chers enfans, en vous offrant des douceurs réelles, vous impoſe des devoirs.

» Formée ſous les auſpices du plus grand, du plus ſaint de tous les êtres, deſtinée à vous rendre pour ſa gloire les ancêtres d'un Peuple nouveau, elle doit fixer vos regards ſur la poſtérité qui naîtra de vous.

» Ce ne ſera plus ſeulement une famille qui par la ſuite peuplera cette Iſle, ce ſera une Nation toute entiere, qui vous devra, ainſi qu'à nous, ſon origine, & à qui vous devez de grands exemples.

» La ſainteté du mariage, le reſpect pour les Loix, la Religion, ſont, vous le ſavez, les premiers fondemens de la ſociété civile.

» Epouſe tendre & ſoumiſe, couple vertueux & fidele, qu'un attachement mutuel, que des ſoins, des égards réciproques, & l'accord de vos volontés, montrent à vos deſcendans quels ſont les avantages & les charmes de l'union conjugale, comme vous l'ont montré vos peres. Gouvernés juſqu'ici par nos uſages, par nos mœurs, par l'autorité paternelle; avec une population plus nombreuſe, nous aurons beſoin dans peu d'être gouvernés par des Loix. Dès que j'en aurai tracé le code ſacré, faites voir par votre conduite quelle eſt l'obéiſſance que nous leur devons, & qui, rendue par les Chefs, ainſi que par les Sujets, fait la liberté, la force & la ſûreté des Citoyens.

» Mais sur-tout qu'ils apprennent de vous, que la premiere de toutes les Loix, celle qui, bien remplie, suppléeroit toutes les autres, & qu'aucune ne peut suppléer, c'est la Religion; & ici, mes enfans, béniſſons tous ensemble le Pere des humains du don qu'il nous a fait. La Religion que je vous ai transmise n'étant point faite de main d'homme, porte avec elle tous les caracteres de sa divinité. Bien plus ancienne que toutes les inventions humaines, elle remonte aux premiers jours du Monde. Vraiment une, elle offre dans toutes ses parties l'accord le plus parfait. Constante dans sa durée, elle s'est perpétuée jusqu'à nous à travers toutes les révolutions & tous les âges. Seule immuable dans ces grands changemens, pure & sainte dans ses dogmes comme dans sa morale, elle lie les hommes entre eux, par cette même

chaîne d'amour qui les unit à Dieu.

» Reſpectez, chériſſez, mes enfans, cette Religion touchante & ſublime. Prenez-en bien l'eſprit; ſon caractere, c'eſt la charité. Obſervez-en tous les devoirs; elle épurera, elle aſſurera tous vos plaiſirs, elle adoucira vos peines, elle fera le bonheur de chacun de vous, & en ſubordonnant les intérêts particuliers à l'intérêt général, elle fera parmi nous le plus grand bonheur de tous «.

Après ce diſcours, qui termina la cérémonie du mariage, j'embraſſai tendrement Adélaïde & mon fils. Eléonore, en preſſant ſa fille ſur ſon ſein, ne put retenir ſes larmes: » Puiſſe votre union, leur dit cette bonne mere, être auſſi heureuſe que la mienne «! Tous les aſſiſtans attendris témoignerent leur ſatisfaction aux nouveaux mariés en les embraſſant. Mes fils ſe formerent en ligne &

manœuvrerent devant eux, préſenterent les armes, & firent une ſalve de mouſqueterie. Il fut arrêté qu'il y auroit dans l'après-midi des jeux d'arc, de courſe, de ſaut, & qu'Adélaïde donneroit tous les prix, dont le premier ſeroit de danſer avec les vainqueurs.

Ce mariage, comme je l'avois prévu, fit une heureuſe diverſion aux chagrins d'Eléonore, & ſuſpendit pour quelque temps les pleurs que nous verſions ſur la fuite de nos enfans. L'impatience de les revoir, toute vive qu'elle étoit, avoit un peu cédé aux mouvemens & aux ſoins qu'avoient exigés de nous cet hymen & les préparatifs de leur noce; mais principalement aux inſpirations de la prudence, qui nous repréſentoit la fuite de Baptiſte comme un événement favorable à nos projets, & la prolongation de ſon abſence comme très-propre à

ramener le calme dans ſon cœur & la paix dans la famille. L'accord & la félicité que nous voyions régner dans le nouveau ménage, ajoutoit encore du poids à cette conſidération.

Cependant le temps s'écouloit inſenſiblement. Il s'étoit paſſé près de deux mois depuis le départ de nos déſerteurs, & plus de ſix ſemaines depuis le mariage de leur frere. Déjà nos inquiétudes ſe renouveloient ſur leur compte, & l'approche de la ſaiſon pluvieuſe augmentoit nos alarmes, lorſqu'un ſoir, au moment que nous allions ſouper, un des petits qui étoient dans le jardin, entra tout à coup en criant : Voilà Baptiſte, voilà Guillaume ; ils ſont au bas du pré ; ils ſeront ici tout à l'heure.

Je ſortis auſſi-tôt, & voyant mes deux fils qui montoient rapidement à la maiſon, je courus vers Eléonore, qui, étant alors à la cuiſine, n'avoit

pas entendu ce qu'on venoit de m'apprendre. Je connoiſſois toute ſa tendreſſe pour ſes enfans & ſon extrême ſenſibilité. En conſéquence, je voulois la préparer à cette nouvelle imprévue, de peur que la ſubite apparition de ſes enfans, en cauſant à ſon cœur une trop vive émotion de ſurpriſe & de joie, ne lui fît éprouver un ſaiſiſſement dangereux & peut-être mortel ; mais le bruit de l'arrivée des deux freres s'étant tout à coup répandu dans la maiſon, & leurs noms retentiſſant aux oreilles d'Eléonore, ſa tendreſſe inquiete l'avoit fait voler vers ceux qui les répétoient. Elle entroit dans le ſallon par la porte de la cour, au moment où j'allois ſortir par la même porte ; & dans le même inſtant Baptiſte & Guillaume qui venoient par le jardin, ſe préſentérent à l'entrée oppoſée. Ils nous virent, & ſe proſternerent plutôt qu'ils ne ſe mirent

à genoux, de maniere que mon épouſe fut frappée de leur aſpect avant que j'euſſe pu la prévenir de leur retour.

Cette vue ineſpérée manqua de produire l'accident auquel je voulois parer. Eléonore fut ſi ſurpriſe du retour de ſes enfans, ſon cœur fut agité d'une émotion ſi vive, que, ſuffoquée en quelque ſorte par la force du ſentiment, elle ne put ſe ſoutenir. Elle ſeroit ſans doute tombée à la renverſe, ſi me trouvant auprès d'elle, je ne l'euſſe retenue dans mes bras & fait aſſeoir ſur une chaiſe voiſine.

La criſe qu'elle éprouvoit étoit ſi violente, qu'il étoit à craindre qu'elle n'y ſuccombât. Les eſprits & le ſang, qui s'étoient portés vers le cœur avec trop d'abondance, en avoient arrêté les fonctions. Elle demeuroit ſans pouls & ſans mouvement, comme une perſonne privée de ſentiment & de vie. J'étois plus mort que vif de la voir dans

cet état, & la déſolation régnoit dans la famille.

Cependant, à force de ſecours, elle revint bientôt de ſa léthargie, comme d'un profond ſommeil, & regardant autour de nous : » Hélas ! me dit-elle, où ſont-ils ? Ai-je rêvé que je les avois vus « ?

En remarquant l'effet qu'avoit produit ſur Eléonore la vue de ſes enfans, je leur avois fait ſigne de s'éloigner. Ils avoient paſſé dans la chambre voiſine, où quelques-uns de leurs freres les avoient ſuivis. Je dis à mon épouſe qu'ils étoient de retour à la maiſon ; mais qu'après ce qu'elle venoit d'éprouver, je craignois de les lui préſenter ; &, pour modérer l'excès de la joie dont elle étoit accablée, j'ajoutai, que d'ailleurs la précipitation avec laquelle ils avoient monté la colline en quittant le rivage, me faiſoit appréhender qu'il ne leur fût arrivé quelque accident, &

qu'ils n'euſſent quelque malheur à nous apprendre ; que le trouble que j'avois apperçu ſur leur viſage m'inquiétoit déjà. Je ne haſardai ce propos que pour contenir le ſentiment d'Eléonore, & cependant on va voir que je ſemblois deviner.

Cet expédient fut heureux. Il ſervit à modérer la joie de mon épouſe ; mais les ſoupçons que je lui inſpirois ne lui donnant que plus d'impatience d'embraſſer ſes deux fils, elle me pria de les appeler, en m'aſſurant qu'il n'y avoit plus rien à craindre de leur entrevue, & que ſon mal, ainſi que le danger, étoient déjà paſſés. Je les appelai donc, & ils vinrent les larmes aux yeux ſe jeter à nos pieds en implorant notre clémence.

Je ne m'étendis pas en reproches ; ce n'étoit pas le temps ; je leur dis ſeulement avec un ton à la fois tendre & ſévere : » Vous voyez, mes

fils, le malheur qu'a penſé cauſer votre retour : celui de votre abſence fut bien plus cruel «. Leur mere les fit lever, & les mouillant de ſes pleurs en les embraſſant, ſe plaignit tendrement de leur fuite, qui nous avoit occaſionné tant de chagrin. » N'aviez-vous pas, dit-elle à Baptiſte, aſſez de force pour vaincre, ſans vous ſervir d'un moyen extrême, qui, en nous donnant ſur votre compte la plus grande inquiétude, vous livroit vous-même à mille périls? Avez-vous au moins retrouvé votre courage ? Votre retour enfin n'a-t-il pas pour cauſe quelque événement fâcheux ? Ah ! mon pauvre Baptiſte, que vous coutez à ma tendreſſe « !

Baptiſte lui répondit qu'il étoit déſolé des peines qu'il nous avoit fait éprouver; mais que dans l'état où il s'étoit trouvé, la fuite étoit devenue une démarche indiſpenſable; que pour ce

ce qui le regardoit perſonnellement, il ne pouvoit que s'en féliciter, parce qu'elle lui rendoit la raiſon qu'il avoit perdue. » Vous ne me verrez plus, ajouta-t-il, dans les diſpoſitions que vous condamniez. L'abſence & la néceſſité ont opéré ſur mon cœur un changement favorable. Je me ſuis enfin rendu maître de mes ſentimens. J'abjure à jamais la haine qu'une paſſion furieuſe m'inſpiroit pour Henri. Je viens d'apprendre ſon mariage avec Adélaïde. Je m'en doutois, & je ſuis revenu. C'eſt vous dire aſſez que ſi je ne vois point encore ſon bonheur avec ſatisfaction, je puis du moins en ſupporter l'idée. Qu'il ſoit heureux, j'y conſens. J'ai été trop ſenſible, je veux être juſte. J'ai des torts envers mes parens & envers mon frere, je ſuis bien réſolu de les réparer. Rendez-moi votre eſtime & votre bienveillance, je vais tâcher de les mériter.

D'ailleurs l'union & l'intelligence ne furent jamais plus néceſſaires dans la famille qu'en ce moment, où des Negres anthropophages auxquels nous avons échappé, cherchent peut-être à pénétrer dans l'Iſle pour nous découvrir & nous dévorer, & où nous aurions beſoin de toutes les forces de la Colonie pour les repouſſer, s'ils y entroient jamais «.

La derniere phraſe de ce diſcours me jeta dans un étonnement difficile à décrire, & fit paſſer le cœur d'Eléonore de l'excès de la joie à celui de la frayeur. » Vous étiez pourſuivis par des Sauvages, lui dis-je ? Comment & dans quel endroit en avez-vous fait la rencontre ? Vous ont-ils attaqués ? Ont-ils connoiſſance de votre aſile ? Ont-ils découvert l'embouchure de la baie ? Se ſont-ils apperçus que vous y entriez «? Telles furent les queſtions rapides & multipliées que je lui fis.

» J'ignore, répondit Baptiſte, ſi ces Negres ſavent que cette Iſle ſoit habitée; je penſe au contraire qu'ils ne la jugent pas même habitable, puiſque jamais leurs courſes ne s'étendent juſqu'ici. Il ne me paroît pas non plus vraiſemblable qu'ils nous aient vu doubler la pointe oppoſée à l'obſervatoire pour entrer dans la riviere. Mais comme ils nous ont pourſuivis longtemps à force de rames, & que nous n'avons échappé qu'à la faveur du vent & de la voile, qui nous donnoient une marche ſupérieure, il eſt à craindre que l'envie de connoître la route que nous avons faite, ne les engage à continuer leur chaſſe juſqu'à cette pointe, & que leurs barques, pouſſées dans le courant, ne prennent, avec la marée, le chemin de l'embouchure, & ne découvrent notre habitation. Je vous apprendrai dans un autre moment les particularités de cette rencontre.

Nous devons maintenant ſonger au plus preſſé ; je veux dire qu'il faut s'aſſurer ſi leurs barques ont continué leur route juſqu'à la hauteur de l'embouchure, afin de prendre, s'il eſt néceſſaire, toutes les précautions que la circonſtance demande, & que nos connoiſſances & nos armes nous permettent d'employer à notre défenſe, en cas d'attaque «.

» Raſſurez-vous, dis-je à mon épouſe que ce diſcours faiſoit pâlir ; avant de céder à la crainte, il faut connoître au moins ſi le danger que l'on redoute a quelque réalité. Peut-être que ces Sauvages, en perdant de vue la barque de nos enfans, & ne voyant aucun eſpoir de l'atteindre, auront pris le parti de retourner au lieu d'où ils venoient. Si leur hardieſſe les portoit juſqu'à la baie, & ſi leur témérité les y faiſoit entrer, n'avons-nous pas aſſez d'artillerie & de muni-

tions pour les arrêter dans leur courſe & pour les détruire ? Ils doivent être en petit nombre, nus & mal armés ; quels ſuccès auroient-ils contre nos fuſils & nos canons « ?

» Allons à la découverte, dis-je à mes enfans, & prenez vos armes. Vous, Henri, paſſez la riviere avec Guillaume, & montez juſqu'à la crête la plus haute du côté du midi. Vous verrez de là juſqu'à la hauteur des montagnes à l'oueſt. Vous, Baptiſte, ſuivez-moi à l'obſervatoire, d'où nous pouvons découvrir la mer à l'eſt & à l'oueſt dans une grande étendue. Pour vous, ma chere amie, ſoupez avec le reſte de la famille, puiſque la table eſt dreſſée & que tout eſt prêt. Nous trouverons bien de quoi ſouper quand nous reviendrons «.

Le beſoin de pourvoir à notre ſûreté m'obligeant de partir ſans délai, je n'attendis pas ſa réponſe. Je recom-

mandai mon épouſe à ſes filles, & m'étant pourvu d'armes, de poudre & d'un téleſcope, je courus avec Baptiſte à mon obſervatoire, d'où nous eûmes la ſatisfaction de n'appercevoir rien qui dût nous inquiéter. J'avois fait prendre à Baptiſte quelques boulets de calibre. Nous chargeâmes à tout événement le canon qui ſe trouvoit en cet endroit, après quoi, deſcendant vers le rivage, nous traverſâmes la riviere dans la grande chaloupe, pour nous aſſurer par nous-mêmes, en montant ſur les crêtes du midi, ſi nous avions encore quelque danger à redouter. Mais nous ne vîmes point les canots des Sauvages; & comme la nuit tomboit, que le temps pluvieux & les orages qui le précedent s'annonçoient déjà, & qu'il étoit vraiſemblable que, dans ces circonſtances, les Sauvages n'oſeroient pas ſe haſarder ſur une mer inconnue & près

d'une côte auſſi redoutable que celle de l'Iſle, nous revînmes plus tranquilles à la maiſon.

Notre retour, & le rapport que nous fîmes raſſurerent un peu le cœur d'Eléonore, & ceux de nos enfans qui étoient reſtés auprès d'elle. Henri, qui nous rejoignit un moment après, acheva de nous calmer. Il nous dit que les canots qui pourſuivoient ſes freres, ne s'étoient avancés que juſqu'à la hauteur des montagnes les plus voiſines, où la côte, faiſant un coude, forme un grand promontoire; qu'en arrivant au haut de la crête, il avoit pris la précaution de ſe coucher ſur le ventre, ainſi que Guillaume, pour n'être pas apperçus, & qu'il n'avoit pas demeuré long-temps dans cette poſture, ſans voir trois canots qui doubloient le cap; mais qu'ils n'étoient pas venus plus avant, parce qu'alors, ſans doute, les hommes qui

les montoient, n'appercevant point notre barque dans tout cet eſpace de mer qui ſe préſentoit devant eux, voyant venir la nuit, & redoutant la tempête qui pouvoit briſer leurs frêles barques ſur les rochers de l'Iſle, avoient pris le parti de s'en retourner, avec plus de vîteſſe encore qu'ils n'en avoient mis à venir juſque là.

J'ajoutai à ce récit cette réflexion conſolante, que nous n'avions déſormais rien à craindre de leur part, les périls d'une mer courroucée durant la ſaiſon pluvieuſe devant nous garantir de leurs viſites, quand même ils connoîtroient notre gîte & ſeroient réſolus de nous y attaquer.

Tous les événemens du jour, qui s'annonçoient d'une maniere effrayante, s'étant paſſés plus heureuſement que nous ne l'eſpérions, la famille entiere, car mon épouſe n'avoit rien voulu prendre juſqu'à notre arrivée,

la famille ſoupa avec une ſorte de joie, de voir tous ſes membres réunis, & d'être délivrée du danger extraordinaire dont elle étoit menacée. Il me reſtoit pourtant au fond du cœur un trouble pénible, qui me faiſoit regarder l'avenir avec frayeur ; mais j'eus bien ſoin de cacher dans ce moment tous ces preſſentimens funeſtes.

CHAPITRE XXXIV.

Relation du voyage de Baptiſte, & récit des événemens qui en ſont la ſuite.

DÈS que nous eûmes ſoupé, nous demandâmes à nos aventuriers le récit de leur voyage. Voici ce que Baptiſte nous raconta.

» La paſſion furieuſe dont j'étois maîtriſé, nous dit-il, me faiſant regarder le mariage d'Adélaïde comme l'événement le plus funeſte de ma vie, j'euſſe été capable de tout entreprendre pour le rompre, ſi j'euſſe vu la moindre poſſibilité de réuſſir, ſi j'euſſe pu me flatter de l'aveu de ſon cœur. Emporté par l'ardeur impétueuſe d'un amour aveugle, & mes déſirs ayant ſans ceſſe à vaincre une barriere inſurmontable, je fus tenté vingt fois, pour

les satisfaire, de me porter à des excès, dont la seule pensée me fait rougir. Je dois le dire ici en expiation de ma faute. Dans quel abîme les passions déréglées ne peuvent-elles pas nous jeter ! Je balançai quelque temps entre les partis extrêmes que ma colere me présentoit. Tantôt je voulois attaquer Henri, lui arracher la vie, ou la perdre, s'il ne renonçoit point à la main d'Adélaïde ; tantôt je voulois me percer aux yeux de tous, pour les punir de mon désespoir. Quelquefois il me venoit en pensée de faire les derniers efforts auprès d'Adélaïde pour la toucher, pour la décider en ma faveur ; & si elle me refusoit, de l'enlever & de fuir avec elle ; mais enfin, un reste de raison me rappelant les principes de vertu que vous avez mis dans mon ame ; & la tendresse que je vous dois, mon pere & ma mere, retraçant à mon cœur

éperdu la douleur dont je percerois le vôtre ſi je cédois à ces impulſions, je ne vis d'autre moyen d'échapper à ce double naufrage, que celui de fuir loin de la maiſon, dans la perſuaſion que l'abſence pourroit me rendre ma vertù premiere & mon courage.

» Peu à peu l'intérêt, la ſenſibilité, le dépit me préſenterent ce parti comme le ſeul convenable, & l'amour-propre acheva de me déterminer à l'embraſſer, en me faiſant voir dans cette entrepriſe une grandeur d'ame très-impoſante. Ils me prennent donc, me dis-je, pour un homme ordinaire. Un autre m'eſt préféré, parce qu'on lui croit plus de vertu. Eh bien ! montrons-leur que nous ſommes capables des plus grandes choſes. Forçons-les à nous plaindre & à nous eſtimer, & faiſons-les repentir de l'injuſtice de eur partialité.

Le deſſein de m'éloigner, une fois arrêté dans ma penſée, je réſolus de partir la nuit pour éviter toute pourſuite, & d'emporter avec moi toutes les choſes dont je pourrois avoir beſoin dans mon exil. En conſéquence, je pris ſecrétement dans le magaſin, des proviſions, des armes, des munitions, des outils de pêche & de labourage, enfin tout ce qui pouvoit donner à mon induſtrie les moyens de me ſecourir dans les diverſes poſitions où j'allois me trouver.

» Ma réſolution étoit ferme; mais elle ne m'ôtoit pas le regret de tout quitter, ni l'inquiétude où me jetoit la penſée, que ma déſertion alloit vous cauſer une peine infinie. Je gémiſſois intérieurement de la cruelle néceſſité où je me trouvois de vous donner tant de chagrin, & j'étois tellement affecté de ce ſentiment, que la nuit même le ſommeil ne m'y déroboit

pas. Je pouſſois des ſoupirs, je faiſois des plaintes, & je parlois de mon projet dans mes rêves.

» Mon frere Guillaume, à la généroſité duquel je dois rendre ici publiquement juſtice, comme un témoignage de ma reconnoiſſance, mon frere Guillaume qui m'entendit, fut touché de l'état violent où j'étois, & non moins affligé que ſurpris de ma réſolution, après m'avoir dit comment il l'avoit appriſe, il n'oublia rien pour la rompre. Remontrances, prieres, ſollicitations, tout fut mis en œuvre pour me diſſuader, & tout fut inutile. Alors voyant que j'étois inébranlable, il changea de batterie. Il voulut m'accompagner, & partager ma fortune dans les haſards de ma fuite; & comme je refuſois de le recevoir pour mon compagnon, par la conſidération des dangers auxquels il ſeroit expoſé, & du ſurcroît de peine

que je vous cauſerois, il me répondit avec un ton de fermeté bien au deſſus de ſon âge : Ou vous renoncerez à votre entrepriſe, ou vous conſentirez à me prendre pour ſecond, ſinon je vais de ce pas tout découvrir à mon pere, qui trouvera bien le moyen de vous arrêter.

» Cette menace eut tout l'effet qu'il en attendoit. Je lui accordai ſa demande, & nous étant embraſſés, en ſigne d'accord & de bonne amitié, nous convînmes du temps où nous devions quitter l'Iſle, & de tout ce que nous avions à faire juſqu'à ce moment.

» Il fallut augmenter les préparatifs du voyage, & les dépoſer enſuite à portée de la baie dans un lieu ſecret, qui, en les dérobant à vos regards & à vos ſoupçons, nous donnât la facilité de les embarquer promptement. Nous choisîmes cet endroit, ſous un arbre

épais & bas, au bord & de l'autre côté de la riviere. Nous y voiturâmes deux nuits de ſuite tout ce dont nous voulions charger la barque.

» La troiſieme nuit, lorſque vous fûtes couchés, & que je crus tout le monde endormi, nous ſortîmes pour quitter l'iſle. J'avois le cœur ſi ſerré de peine en traverſant le jardin, que, craignant de montrer à mon frere toute ma foibleſſe, je rentrai dans la maiſon, ſous prétexte que j'oubliois quelque choſe; mais en effet pour reprendre un peu de force en m'aſſeyant un moment.

» Marchez toujours, dis-je à mon frere, je ne tarderai pas à vous rejoindre. Guillaume continua ſon chemin, tandis qu'allant m'aſſeoir ſur une des marches de l'eſcalier, mettant mes coudes ſur les genoux, & poſant les mains ſur mes yeux pour appuyer ma tête, je m'abandonnai dans cette

posture à des réflexions si douloureuses, que je crus expirer sur le lieu. Cependant mes sentimens de tendresse se réveillant, j'allai jusqu'à votre porte, qui étoit également celle du cabinet d'Adélaïde. Je me prosternai devant le seuil; je le couvris de cent baisers, & je l'arrosai d'un torrent de larmes. Enfin, faisant un violent effort sur moi-même, je m'arrachai de cet endroit & je rejoignis mon frere, qui s'inquiétoit déjà de ne pas me voir revenir; après quoi nous chargeâmes notre barque.

» Il faisoit un beau clair de lune. Nous en profitâmes pour sortir de la riviere & pour nous éloigner de cette partie de l'Isle, afin d'être hors de vue quand le jour viendroit nous éclairer. Il ne faisoit point de vent. La mer étoit calme. Nous ne voguions qu'à force de rames. Guillaume m'aidoit de tout son pouvoir. Lorsque nous fûmes un peu loin, il rompit le silence

que nous avions gardé jusqu'alors, pour me demander sur quelle côte je me proposois de descendre. Nous ne connoissons point d'Isle autour de nous, me dit-il, & s'il faut s'en rapporter aux conjectures de mon pere, nous sommes fort éloignés de toute société humaine & de toutes les terres habitables. Nous fuyons peut-être le seul asile que ces mers puissent nous offrir. Dites-moi donc, mon cher frere, quel est votre dessein ? Je ne m'en suis pas encore informé, pour ne point vous laisser croire qu'aucune considération, qu'aucune crainte pût m'empêcher de vous suivre. Maintenant que ce motif n'existe plus, faites-moi part de votre projet. Vous en avez sans doute formé quelqu'un de plausible.

» Je ne manquerois pas seulement de raison, mais de sens le plus vulgaire, lui dis-je, si je m'abandonnois

aux flots, si je quittois notre asile sans un espoir probable d'en trouver un ailleurs. Comme un autre Colomb, je navigue pour découvrir des terres nouvelles, mais avec plus d'espoir d'y arriver. Ce n'est pas au loin je que les cherche. Je crois comme vous que ces mers ne contiennent dans un espace immense que notre Isle, & je me rendrois coupable de la plus grande témérité, si j'osois dans notre nacelle vous exposer aux risques d'une longue navigation.

» Mais accordez-vous donc, me répondit Guillaume. Vous ne connoissez dans ces mers que notre Isle. Vous ne voulez point aller au loin chercher de nouveaux pays. Où trouverez-vous donc ces terres nouvelles que vous prétendez habiter ? Dans notre Isle même, lui répondis-je; mais dans la partie opposée à celle dont nous sortons. Vous avez pu remarquer, mon

frere, que l'Isle est composée de deux régions différentes, séparées par des escarpemens & des rochers qui paroissent insurmontables; l'une basse, agréable, fertile, où nous avons vécu jusqu'à présent; l'autre élevée, pleine de montagnes & d'inégalités, dont nous n'avons vu de loin que les cimes; que nous ne connoissons pas, qui peut cependant renfermer bien des choses précieuses, & nous fournir au moins une retraite & des alimens.

» Par l'inspection que j'ai faite plusieurs fois des montagnes les plus hautes de cette partie de l'Isle, & par l'observation des cimes d'autres montagnes plus éloignées, j'ai lieu de croire qu'il y a, depuis les premieres jusques aux côtes du Nord, un espace de pays considérable. Je présume que les pendans des terreins supérieurs qui regardent ce point de l'horizon, versent leurs eaux au Septentrion, &

qu'elles doivent ainſi nous offrir une entrée facile de ce côté-là. Si je me trompois dans ces conjectures, nous pourrions au moins ranger la côte au plus près; & comme la mer eſt parfaitement calme, & que cette circonſtance nous permet de mener le bateau juſqu'au pied des rochers, il ſeroit peut-être facile, en choiſiſſant l'endroit de la côte le moins eſcarpé, de franchir cette barriere en grimpant juſqu'à la crête.

» Là-deſſus nous continuâmes notre route avec une nouvelle ardeur vers la pointe de l'Iſle la plus éloignée; & quand le jour vint à paroître, nous nous trouvâmes aſſez loin des côtes qui vous avoiſinent, pour n'avoir plus à craindre d'être découverts. Sur ces entrefaites, la briſe s'étant levée, nous en profitâmes pour nous aider de la voile. Nous voguâmes ainſi juſque vers le ſoir, que le vent tomba.

» La chaîne de rochers qui entoure l'Isle, ne nous avoit point encore présenté de passage. Elle ne paroissoit jusque-là qu'un rempart continu, dont la base étoit gardée par des écueils sans nombre. Mais quand nous eûmes, en ramant, doublé la pointe du Nord, nous tombâmes dans un courant qui nous portoit vers la côte; ce qui me fit augurer que nous étions près de quelque riviere, dans laquelle la marée devoit monter alors; & en effet je devinois juste. Nous n'eûmes pas vogué long-temps, qu'à ma grande satisfaction, nous vîmes la côte s'abaisser devant nous. Elle parut enfin séparée par un grand intervalle. Le courant nous y portoit. C'étoit, comme je l'avois pensé, l'embouchure d'une riviere, sur le rivage de laquelle nous ne tardâmes pas à débarquer.

» Nous nous arrêtâmes dans un lieu commode & sûr, à la rive gauche de

la riviere. Nous attachâmes le bateau à un arbre, & ayant mis pied à terre, nous visitâmes le local à quelques milles à la ronde, pour reconnoître le pays & nous assurer d'un endroit propre à nous faire un gîte. Le terrein en étoit inégal, les collines hautes & rapprochées, les vallées profondes. Il étoit bien différent de celui que nous habitons; mais l'aspect de ce payſage, tout agreſte & ſauvage qu'il paroiſſoit, ne déplut point à mon cœur. Il convenoit à ma mélancolie, il entretenoit ma triſteſſe par le ſombre des idées qu'il inſpiroit.

» Nous trouvâmes au pied d'une roche pendante & fort élevée, une grotte ſpacieuſe dont nous fîmes notre logement, ne voyant pas qu'elle ſervît de retraite à des bêtes cruelles ou venimeuſes. Nous y tranſportâmes tout ce que nous avions dans le bateau. Nous y fîmes du feu, & y paſſâmes la

nuit. Cette grotte fut pour nous un asile heureux & commode; car dans cette partie de l'Isle les nuits sont très-fraîches, & si nous avions été forcés de coucher à l'air, nous aurions pu être incommodés du changement subit de température, comme nous l'éprouvâmes depuis.

» Je ne vous dirai point quels sentimens affectoient mon ame dans ce moment. Je n'aurois su les définir moi-même. La tendresse & l'orgueil y luttant sans cesse, vainqueurs & vaincus tour à tour, me tenoient d'abord dans une situation pénible & cruelle; mais comme la raison se rangeoit toujours du parti de l'amour-propre, je ne tardai pas à me savoir bon gré d'avoir pris la fuite, & je me fis gloire du courage que j'avois montré dans ma résolution. J'eusse été pleinement satisfait de mon exil, si l'idée du chagrin que je vous causois, & la vue

des

des privations & des regrets auxquels j'expoſois mon frere Guillaume, n'euſſent jeté beaucoup d'amertume ſur mes réflexions.

» Le lendemain, nous étendîmes nos courſes beaucoup plus loin que la veille. Nous montâmes juſqu'au ſommet d'une haute montagne, d'où nous vîmes à découvert celle qui vomit du feu, & qui pour lors ne jetoit que de la fumée. Tout nous préſentoit ici une nature ſauvage & brute, un payſage rude & bizarre, un terrein hériſſé & plein d'aſpérités, un pays en un mot déſagréable à l'œil. Mais nous reconnûmes bientôt qu'avec ce déſagrément, ce pays avoit auſſi ſes avantages. Il abondoit en gibier du meilleur goût, qui, n'étant pas épouvanté de notre vue, ſe laiſſoit aſſommer à coups de bâton. La riviere, & juſqu'aux ruiſſeaux nombreux qui baignent les vallées, étoient remplis de poiſſons exquis; enfin les

bois nous offroient une diverſité d'arbres chargés de fruits, & la terre nous montroit en profuſion des ſimples & des plantes propres à la nourriture & à la ſanté de l'homme.

» Ces découvertes, qui nous déroboient déſormais à la crainte de manquer de ſubſiſtances, donnoient un prix réel à notre ſolitude, & nous accoutumoient à ce ſéjour. Nous voulûmes étendre ces avantages; & dans cette vûe, nous fouîmes le ſol aux environs de la grotte, pour en faire un champ. Les bois dont les collines y ſont couvertes, conſervent aux terres de ce canton une fraîcheur ſalutaire que nos terres n'ont pas ici. L'obſervation que nous en fîmes, me porta à ſemer des légumes avant la ſaiſon des pluies. Tout ce que je ſemai fit des progrès ſurprenans, & nous faiſoit eſpérer, quand nous en ſommes partis, une très-bonne récolte.

» Nous nous établiſſions ainſi à demeure ; mais les premiers travaux finis, le loiſir dont nous jouiſſions me donna l'envie de pouſſer nos viſites juſqu'à la grande montagne, pour examiner de près tout ce qu'elle avoit de curieux. Nous prîmes en conſéquence les proviſions néceſſaires pour un voyage de pluſieurs jours, & après avoir fermé à tout événement l'entrée de la grotte avec de grandes pierres & des brouſſailles, nous nous acheminâmes, en chaſſant, juſqu'au pied du volcan.

» Je ne vous en ferai point la deſcription. Il reſſemble à ceux que vous avez en Europe, & dont vous nous avez quelquefois entretenus. Je me contenterai de vous dire, qu'à plus de deux lieues de ſa baſe, qui, ſi j'en juge bien, en a plus de quinze de circonférence, les vallons ſont couverts de pierres ponces & de cendres.

Il ſort du bas de la montagne pluſieurs ruiſſeaux qui y entretiennent un peu de verdure. Un peu plus haut nous trouvâmes de petits bois ; mais au deſſus ce n'étoit qu'un pays brûlé, un terrein plein de crevaſſes & de ravines, couvert en quelques endroits à des profondeurs conſidérables de matieres, qui, ſort iesliquides en différens temps des flancs & de la bouche du volcan, étoient maintenant ſolides comme la pierre.

» Mais c'eſt dans ce terrein brûlé, en apparence ſi mépriſable, que je fus bien payé de ma curioſité, & c'eſt lui ſur-tout qui doit nous rendre cette montagne précieuſe. J'y trouvai du ſoufre, pluſieurs ſortes de métaux, & particuliérement du cuivre en très-grande abondance. J'en découvris quelques mines, dont je rapportai de gros morceaux vierges à la grotte, bien perſuadé que nous trouverions encore

d'autres mines, & qu'elles devoient être faciles à exploiter.

» Cependant l'envie de connoître cette partie de l'Isle, qui est située entre le volcan & la grande cataracte, nous ramena peu de jours après au pied du volcan. J'oubliois de vous dire que cette montagne brûlante est la cîme la plus élevée d'une longue chaîne d'autres montagnes ou de rochers escarpés, qui, s'étendant d'une mer à l'autre, partage en quelque sorte ce terrein supérieur en deux parties. Nous eûmes une peine infinie à la traverser. Il nous fallut non seulement gravir des pendans très-roides, mais grimper sur des pointes de rochers presque inaccessibles, & franchir quelquefois d'un saut, des fentes & des ravines, dont le fond se perd dans des abîmes. J'ose croire qu'il n'y a que des hommes d'un grand courage, & dont les membres fréquemment exercés ont

acquis beaucoup de force & de légéreté, qui puiſſent entreprendre une pareille route. Quoi qu'il en ſoit, nous vînmes à bout de ſurmonter cette barriere, & nous nous trouvâmes dans une contrée plus curieuſe encore que celle d'où nous venions.

» Le pays en deçà du volcan, préſente en effet à l'œil ſurpris un aſpect plus étrange & des ſites plus bizarres. On ne voit pas ſeulement au loin des inégalités & des montagnes, car cette partie eſt plus étendue & plus découverte; mais ces montagnes ont une forme plus ſinguliere. Ce ſont pour la plupart des pics tronqués & iſolés, d'une grande élévation, qui portent encore des marques des volcans éteints qu'ils ont recélés autrefois. Les ruines & les laves dont ils ſont entourés, ſont les témoins exiſtans des ſecouſſes terribles & des révolutions que les tremblemens de terre & les volcans

ont fait éprouver à cette partie de l'Iſle.

» Je viſitai la plupart de ces montagnes, dont quelques-unes m'offrirent, comme je le penſois, des carrieres ou des mines de métaux riches. J'en trouvai même une de fer, qui eſt, ſi je ne me trompe, très-abondante, &, dans notre ſituation, bien plus utile pour nous que celles d'or ou d'argent. Je remarquai ſoigneuſement la poſition de cette mine, pour pouvoir la retrouver dans la ſuite, s'il étoit néceſſaire de l'exploiter. Mais mes ſoins & mes obſervations ne ſe bornerent point à ces objets.

» Mon intention étoit ſur-tout de m'aſſurer s'il ne ſeroit pas poſſible de trouver un paſſage pour deſcendre de cette partie élevée de l'Iſle dans celle que vous habitez, & de connoître, chemin faiſant, la ſource & l'accroiſſement de notre riviere.

» Je fus pleinement ſatisfait ſur ce

dernier article. Je me convainquis que les eaux qui tombent du penchant des montagnes vers le midi, forment d'abord cette riviere, laquelle recevant enſuite à droite & à gauche tous les ruiſſeaux, juſqu'à la caſcade, ſe trouve aſſez forte en cet endroit pour pouvoir porter bateau. J'en ſuivis la rive droite, malgré les difficultés du terrein & des rochers énormes qui embarraſſoient ma route; enfin, parvenu juſqu'au bord de l'abîme, j'eus la conſolation de voir les crêtes qui environnent ce vallon; mais je ne pus y fixer mes regards ſans l'émotion la plus tendre, & ſans répandre un torrent de larmes. Heureuſement pour moi que j'étois alors aſſez loin de Guillaume; car devant lui je me contenois, & par orgueil, comme ſon aîné, & par humanité, pour ne pas ajouter aux chagrins où ſon amitié pour moi l'avoit ſi généreuſement plongé.

» Les entours effrayans de la cata-

racte ne m'offrirent point le paſſage que je cherchois. Il fallut revenir ſur nos pas & nous détourner beaucoup pour aller tenter de le découvrir ailleurs, à cauſe d'un creux vaſte & noir qui nous barroit le chemin. Nous fîmes donc un grand circuit, & marchant ſur un ſol couvert de laves & de ruines, nous nous dirigeâmes à droite vers le promontoire, près duquel je me flattois de trouver ce paſſage. Mais quand nous eûmes fait le tour de ce noir précipice, qui vraiſemblablement eſt la coupe d'un ancien volcan, des rochers à pic, ou des abîmes qui s'offroient ſans ceſſe devant nous, nous oppoſerent long-temps une barriere inſurmontable. Ce ne fut qu'à la crête la plus voiſine du promontoire, que j'eſtimai poſſible de ſe frayer par terre un chemin de cette partie de l'Iſle à l'autre.

» Je crus d'abord que je pourrois,

en côtoyant le promontoire, gagner de pointe en pointe les crêtes qui terminent le vallon ; mais quand je touchois presque au terme de mes espérances, je fus tout à coup arrêté par une breche du rocher qui interrompoit mon chemin. La montagne à gauche, élevée comme un mur au dessus de ma tête, la mer à droite au dessous de moi, & à une profondeur considérable, ne me permettoient plus d'avancer, ni de chercher une nouvelle route en me détournant. Nous fûmes donc forcés de rebrousser. Je vis bien cependant que mon projet n'étoit pas impraticable. La breche qui nous arrêtoit n'ayant guere plus de trente pieds d'ouverture, je conçus qu'il seroit possible d'y faire un pont avec de grands arbres ; mais comme deux hommes seuls ne pouvoient entreprendre un pareil ouvrage, il fallut l'abandonner pour le moment, & renvoyer à des

temps plus favorables le soin de s'en occuper «.

» Et quelle étoit, mon fils, lui dit alors Eléonore, votre intention en revenant dans l'Isle, après avoir pris le parti de fuir & de vivre loin de nous ? Aviez-vous déjà changé de résolution « ?

» Non, ma mere, répondit Baptiste; mais n'avez-vous jamais aimé ? Ne connoissez-vous pas les retours d'un cœur offensé, mais trop tendre, qui cede quelquefois aux mouvemens secrets de sa passion, quoique méprisée ? Je voulois, à la faveur de la nuit, pénétrer jusqu'ici ; & si je ne pouvois voir ce que j'aimois, je voulois jouir au moins du charme de l'entendre. Je me flattois du doux espoir d'ouïr prononcer mon nom par les bouches les plus cheres, & d'apprendre peut-être que j'étois regretté. Placé sous le vestibule près de la

porte du ſallon, lorſque vous auriez ſoupé, je n'aurois rien perdu de votre converſation. Je voulois enfin vous dérober aux inquiétudes que vous cauſoit notre ſort, en dépoſant près de la porte une lettre qui pût vous raſſurer ſur notre compte, ſans pourtant vous faire connoître le lieu de notre exil. Tel étoit le projet ſéduiſant que j'avois adopté, & auquel je ne renonçai qu'avec beaucoup de peine.

» Je retournai donc, continua Baptiſte, des bords du vallon à notre grotte, tout penſif & fâché de ne pouvoir venir juſqu'à vous; & cette circonſtance ſembla me rendre, durant pluſieurs jours, ma premiere mélancolie. Nous repaſſâmes, avec autant de difficultés que de dangers, la haute chaîne des montagnes. Mais cela ne m'empêcha point d'y revenir, pour en extraire des métaux que j'avois réſolu de travailler. Mon inquié-

tude, encore plus que le besoin, me rendoit le travail nécessaire. J'étois sans cesse en mouvement pour me distraire, & cette regle de conduite me servit beaucoup.

» Déjà je sentois renaître le calme dans mon cœur; la raison commençoit à s'y faire entendre, & ma situation me devenoit tous les jours moins pénible, parce que j'entrevoyois ma prochaine guérison. Je goûtois enfin le repos de ma solitude avec une joie intérieure, que ma passion en silence ne troubloit plus.

» C'étoit dans ces dispositions que je parcourois les bois & les montagnes, dès que le travail ne me retenoit plus à la grotte. J'aimois à jouir de ce domaine que je m'étois fait, comme du prix de ma hardiesse; & d'après cette idée, la pêche, & surtout la chasse, avoient pour moi des attraits puissans.

» Nous avions fait, il y a deux jours, une de ces parties de chaſſe aſſez loin de la grotte, & nous revenions très-ſatisfaits du ſuccès que nous avions eu ; lorſque, traverſant un bois, au haut d'une colline, il me ſembla entendre dans une vallée au deſſous de nous & près de la riviere, la voix de pluſieurs perſonnes qui en appeloient d'autres. J'étois plus avancé que mon frere. J'attendis qu'il m'eût joint, & cependant je mis l'oreille contre terre, pour m'aſſurer ſi je ne me trompois pas. Imaginez-vous ma ſurpriſe, lorſque je ne pus douter que ce n'étoit point une illuſion, & qu'il y avoit d'autres hommes que nous dans notre ſolitude. Il me vint d'abord en penſée, que vous, mon pere, & quelques-uns de mes freres y étiez venus en me cherchant ; mais le ton & la Langue barbare de ces hommes, me firent bientôt comprendre que ce n'étoit pas vous.

» Mon frere, à qui je fis part de mon obſervation, voulut s'aſſurer par lui-même de la vérité de la choſe, & reconnut, comme moi, que nous avions peu loin de nous d'autres créatures de notre eſpece. Ne ſont-ce pas des Sauvages? Sont-ils venus en grand nombre ? Eſt-il de la prudence de nous montrer à eux ? Tels furent les points d'une courte délibération entre nous, dont la concluſion fut que nous devions agir avec circonſpection dans la conjoncture préſente, & qu'il y alloit de notre vie à ne pas nous tenir ſur nos gardes ; mais qu'il falloit, avant tout, reconnoître ſecrétement quels étoient ces hommes qui nous effrayoient. Demeurez là, dis-je à Guillaume ; je m'en vais, à la faveur des brouſſailles, pénétrer doucement juſqu'à l'iſſue du bois, d'où je penſe que je pourrai voir ſans danger ce qui nous épouvante. Nous nous réglerons

enſuite ſur ce que nous aurons vu. Vous n'irez certainement pas ſeul, répondit Guillaume; il n'eſt pas prudent de nous ſéparer. Qui ſait ſi vous ne riſquez rien à faire ſans moi cette démarche?

» Il n'y avoit pas à diſputer. Nous marchons en ſilence juſqu'à l'ouverture de la vallée. Nous nous gliſſons, en y arrivant, derriere un buiſſon touffu, pour obſerver de là tout ce qui ſe paſſoit au bas. Mais à peine y ſommes-nous placés, que Guillaume, me tirant par la manche, me dit à voix baſſe: Sauvons-nous, mon frere, les voilà qui montent; ce ſont des monſtres. Je regarde du côté qu'il m'indique, & je vois ſept à huit Negres ſéparés l'un de l'autre, armés de fleches, & d'un aſpect hideux, qui s'avancent en chaſſant, vers le buiſſon. Les plus près n'étoient pas à quatre cents pas de nous. Je ſentis alors combien mon

imprudente curioſité pouvoit nous devenir funeſte. Mais il falloit ſe tirer du péril où je m'étois jeté, & je ne vis d'autre moyen que de regagner le bois au plus vîte.

» Un des Negres qui nous apperçut, ſe mit à faire de grands cris, pour avertir ſes camarades de ſa découverte. Il courut ſur nos pas de toute ſa force, tandis que les autres s'efforçoient de le ſuivre de près. Leurs cris épouvantables, leur courſe précipitée, & les arcs qu'ils tenoient bandés en nous pourſuivant, ne nous laiſſoient aucun doute ſur leur intention. Ils en vouloient à notre vie. Le péril étoit manifeſte. Nous étions, à la vérité, pourvus de bonnes armes; nous portions des arcs & des fuſils; mais deux contre huit, la partie étoit trop inégale. Nous ne devions ſonger à nous défendre qu'à la derniere extrémité.

» Auſſi, loin de tenir tête à ces Ne-

gres, nous redoublâmes d'activité pour fuir. Nous traverſâmes le bois dans la largeur de la colline, & puis tournant vers la riviere, dont nous ſemblions d'abord nous éloigner, nous courûmes ſi rapidement, que nous parvînmes à dépaſſer le bois avant que nos ennemis en euſſent atteint la liſiere. Deſcendre la colline, arriver au rivage, nous jeter dans notre bateau, ne fut pour nous que l'affaire d'un moment. J'éprouvois alors d'une maniere très-ſenſible, combien il importe à l'homme de ſavoir tirer parti de ſes facultés naturelles. Si nous n'avions ſu courir mieux que les Negres, c'en étoit fait de nous.

» En effet, ſans l'avance que nous avions priſe ſur eux, il eût été comme impoſſible que nous leur euſſions échappé ; car pour éviter leur vive pourſuite, ce n'étoit pas aſſez d'atteindre le rivage où nous avions débar-

qué, ni de nous en éloigner en bateau pour paſſer ſur le bord oppoſé ; ce trajet n'eût fait que retarder notre perte. Il falloit ſortir de la riviere avant que les Sauvages puſſent y mettre obſtacle. S'ils euſſent atteint le rivage immédiatement après nous, comme la riviere a peu de largeur, les uns auroient pu nous devancer à la nage ou en canot & nous barrer le chemin, tandis que les autres nous auroient percés de leurs fleches. Obligés de manœuvrer pour conduire notre barque, nous n'aurions pu ſuffire à nous défendre & à naviguer en même temps.

» Ce malheur effrayant manqua d'arriver, malgré l'extrême vîteſſe de notre courſe. En entrant dans la chaloupe, nous avions coupé la corde qui la retenoit au bord, & nous ramions de toutes nos forces pour gagner l'embouchure de la riviere ; mais nous n'avancions pas autant que nous

voulions ; & cependant les Negres ; parvenus ſur nos traces au haut de la colline, nous voyant près de leur échapper, deſcendoient en hurlant comme des furieux, & ſe précipitoient vers leurs canots, dans le deſſein de s'oppoſer à notre fuite. Nous avions heureuſement beaucoup d'avance ſur eux, & nous étions ſi près de l'embouchure, qu'ils ne pouvoient parvenir à nous couper que très-difficilement.

» Mais ils s'y prenoient de maniere à nous le faire craindre ; car leurs canots, qu'ils avoient pouſſés ſur le ſable, non loin de l'embouchure, demandant un peu de temps pour être mis à flot, deux de ces Negres comprenant que le plus court délai pouvoit nous ſauver, ſe jeterent hardiment dans la riviere pour nous devancer. Ils nageoient l'un & l'autre avec une telle vîteſſe, en portant des fleches entre les dents, qu'ils pouvoient

en quelque ſorte ſe flatter de nous joindre. S'ils réuſſiſſoient, nous étions perdus. Le temps employé à nous défendre de ces deux Negres, pouvoit donner aux autres celui de nous accabler.

» Nous longions cependant la rive oppoſée, en accélérant, autant qu'il étoit poſſible, la courſe de notre bateau. Mais, à la diligence que faiſoient nos ennemis, je vis bien que nous ne pouvions nous ſouſtraire à leur rage, qu'en les arrêtant dans leur courſe. Bientôt ils nous devançoient, & ils n'étoient déjà plus qu'à trente pas de nous. Il n'y avoit plus de temps à perdre. Alors laiſſant à Guillaume la conduite de la barque, je pris un de nos fuſils à deux coups, & tirant ſur ces miſérables, je brûlai la cervelle au plus avancé, & du ſecond coup je caſſai le bras à l'autre. Cette double décharge nous ſauva.

» Il eſt plus facile d'imaginer que de peindre l'effet qu'elle produiſit ſur nos ennemis. Le feu, le bruit de nos armes, la mort d'un de ces Negres & la bleſſure d'un ſecond, jeterent d'abord tant de frayeur dans l'eſprit des autres, qu'ils s'arrêterent de ſurpriſe, ne pouvant concevoir le prodige deſtructeur qui s'opéroit ſous leurs yeux. Quelques-uns même en tomberent à la renverſe ; mais, ſoit qu'ils vinſſent à penſer que la foudre avoit frappé leurs camarades, ſoit qu'ils nous cruſſent plus heureux que redoutables d'avoir deux ennemis de moins, ils reprirent bientôt le projet de nous pourſuivre ; en ſorte qu'ayant recueilli leur bleſſé, & ſe trouvant renforcés par une autre bande de Negres que je n'avois pas vus, ils s'embarquerent dans trois canots, qu'ils pouſſerent dans le courant en faiſant des cris affreux, & ils voguerent bientôt ſur nos traces.

» Nous sortîmes enfin de l'embouchure ; mais nos ennemis acharnés ne perdirent point pour cela l'espérance de nous joindre. Leurs bateaux, plus légers & montés de plus de rameurs que le nôtre, les faisoient marcher plus vîte que nous. Ils nous poursuivoient avec fureur, croyant faire de nous une proie assurée. Ils s'approchoient insensiblement, & je me voyois déjà dans la nécessité de me servir encore de notre mousqueterie, lorsqu'heureusement la brise s'étant levée, & nous devenant très-favorable dans la route que nous avions à faire, je déployai la voile, qui nous assura bientôt la supériorité de la marche, & nous mit à l'abri de la crainte & du danger. Je ne vous en dirai pas davantage, le reste vous est connu «.

Emus & attendris de cette Histoire, nous embrassâmes nos aventuriers, en les félicitant de leur retour, pleurant

de nouveau ſur leur fuite, mais applaudiſſant à leur courage. Eléonore ſur-tout, dont l'ame eſt ſi ſenſible, ne pouvant contenir les mouvemens de ſon cœur, les accabloit de careſſes, & ſes belles joues étoient arroſées de larmes. » Que je me ſais bon gré, me dit-elle, de vous avoir empêché de courir ſur leurs traces, comme vous le déſiriez ! Vous ſeriez tombé peut-être ſous les coups de ces barbares «. Puis s'adreſſant à ſes enfans :

» Vous m'étiez déjà bien cher, dit-elle à Guillaume ; mais votre dévouement aux intérêts de votre frere, vous donne un droit de plus à ma tendreſſe. Sans vous, hélas ! que ſeroit-il devenu ? J'euſſe pleuré ſa perte le reſte de ma vie. Votre amitié généreuſe nous l'a conſervé. Et vous, mon cher Baptiſte, j'admire votre réſolution, quoiqu'elle m'ait cauſé des peines & des inquiétudes ſi cruelles,

& je bénis le Ciel de vous avoir fait vaincre vos ennemis ; mais je dois lui rendre plus de graces encore, pour vous avoir donné la force de vous vaincre vous-même «.

Nous fîmes enſuite des conjectures ſur les motifs qui conduiſoient ces Negres dans notre Iſle, & ſans pouvoir en aſſurer rien de poſitif (*a*), nous en conclûmes que leur pays ne pouvoit être bien éloigné, & qu'il falloit nous mettre en état de défenſe, en cas qu'il leur prît envie de venir

(*a*) Nous avons ſu depuis, qu'ils y venoient pour en rapporter du cuivre, dont ils fabriquoient groſſiérement des colliers & des bracelets pour leurs femmes, qui regardent ces ornemens comme très-précieux. Pluſieurs Nations différentes ſe rendent dans cette vûe dans cette partie de l'Iſle, ce qui donne lieu quelquefois à des combats, lorſqu'elles ſe rencontrent. Ils mangent leurs priſonniers.

nous insulter. Tel fut l'effet de l'amour de Baptiste. Il fit perdre à l'Isle sa premiere tranquillité, en nous donnant de justes alarmes. C'est ainsi que les passions effrénées portent souvent le trouble & quelquefois la guerre dans les sociétés, où elles n'ont pas toujours une issue aussi heureuse que dans la nôtre.

CHAPITRE XXXV.

Mariage de Baptiſte, d'Amélie, & de pluſieurs de leurs freres. Préparatifs de défenſe contre l'irruption des Negres. Ils attaquent l'Iſle.

L'INDISPENSABLE néceſſité où ſe trouvoit Baptiſte de demeurer ferme dans ſa réſolution, & peut-être la crainte que la préſence d'Adélaïde ne rallumât ſes feux mal éteints, lui firent chercher du ſecours dans une liaiſon nouvelle. Amélie devint l'objet de ſon hommage. Il s'empreſſa de lui rendre des ſoins aſſidus. Tel qu'un homme qui pour redreſſer un jeune arbre, le ploie en ſens contraire, Baptiſte vouloit prendre un autre attachement, pour effacer juſqu'aux traces du premier, parce que rien ne guérit

l'amour comme un nouvel amour (*a*); & bientôt ce remede eut un effet ſalutaire. Les ſoins qu'il donnoit d'abord à Amélie par politique, il les continua par goût, dès qu'il connut les rares qualités de cette fille, que ſon caractere ſage & ſérieux ſembloit voiler. Il en devint épris, & il l'aima avec toute la chaleur qui diſtinguoit le ſien, quoiqu'elle ne parût pas fort ſenſible aux témoignages de ſa tendreſſe.

Il nous fit part de ſes vûes, & nous approuvâmes ſa recherche. Mais quand nous en parlâmes à Amélie, & que nous lui demandâmes ſon conſentement, nous fûmes tout étonnés d'apprendre qu'elle ſe refuſoit à ce mariage. Elle allégua pour raiſons la foibleſſe de la ſanté, la diſparité de caractere; le véritable motif dont elle

(*a*) *Amor medetur amori.*

ne disoit rien, mais que nous connûmes enfin, étoit la crainte que Baptiste ne la prît pour pis-aller, & que le fond de son cœur ne fût pas changé. Nous eûmes beaucoup de peine à la détourner de cette idée, & ce ne fut en quelque sorte que par déférence & après de longues exhortations, qu'elle consentit à lui donner la main.

Ce point une fois emporté, je crus que l'intérêt général, encore plus que celui des particuliers, demandoit que nous unissions tous ceux de nos enfans qui étoient en état de songer au mariage. La découverte d'un ennemi, sans doute peu distant de l'Isle, & l'invasion dont il sembloit la menacer, nous faisoit mieux sentir quelle étoit pour nous l'importance d'une nombreuse population. Quoique les défenseurs qui devoient naître de ces nouveaux couples, ne pussent de longtemps servir à notre sûreté, les con-

ſeils de la prudence, qui cherchoit à nous préparer des forces pour l'avenir, nous invitoient naturellement à former de nouveaux ménages. Ainſi n'écoutant plus que la convenance des caracteres, & tâchant de tout régler ſur l'inclination des parties, nous couronnâmes leurs feux en les béniſſant, & tous ces ménages ont été auſſi heureux qu'on pouvoit l'eſpérer. Nous eûmes enſuite la même attention pour leurs plus jeunes freres, lorſque leurs ſentimens & leurs forces nous avertirent de les unir.

Je ne ferai point ici le détail de ces cérémonies. Elles ne furent à peu près que la répétition de celle du mariage d'Adélaïde. Il me ſuffit de dire que tout ſe fit au gré de tous, & que chacun augmentoit ſon bonheur par la vue du bonheur des autres. Le temps pluvieux où nous étions alors, ne nous permettant point d'étendre

les fêtes à la campagne, & d'aller danſer à l'air, nous nous tînmes enfermés dans l'intérieur de la maiſon, où nous jouîmes de tous les plaiſirs que notre induſtrie & la joie commune purent imaginer, & que le temps du repos & la circonſtance des noces nous permettoient de prendre.

Mais je ne m'y livrois pas avec tant d'abandon, qu'ils me fiſſent oublier l'apparition des Negres, ni les ſuites effrayantes dont elle nous menaçoit. Parmi le mouvement & le tumulte des noces, je rêvois au contraire aux précautions que nous devions prendre, & aux moyens que nous pouvions employer pour repouſſer leurs attaques, & je réfléchiſſois ſérieuſement au plan de défenſe que le beſoin pourroit nous rendre néceſſaire. En conſéquence, dès que les pluies eurent ceſſé, & que nous pûmes ſortir de l'inaction forcée où elles nous tenoient,

je fis part à mes fils de mes projets, & tous les ayant approuvés, nous commençâmes sans délai à travailler pour les mettre au plus tôt à exécution. Comme les barrieres naturelles de l'Isle nous paroissoient inexpugnables de tous côtés, & que nous pensions n'avoir à craindre d'invasion que par l'embouchure de la riviere, nous portâmes tous nos soins à la fortifier de maniere à pouvoir en défendre les approches.

Nous fîmes, dans cette vûe, deux redoutes à l'entrée de la baie, que nous adossâmes aux rochers, à cause du peu de largeur du rivage. Nous entourâmes d'un fossé profond toute la partie qui en étoit susceptible. Nous les garnîmes de canons, dont les feux croisés devoient battre l'embouchure, & foudroyer toutes les barques qui s'efforceroient d'y entrer. Je connoissois assez l'Art des Fortifications, pour

donner à nos ouvrages la perfection néceſſaire ; mais il importoit moins de les faire ſolides, que de les rendre inacceſſibles. Il étoit vraiſemblable que ſi nos ennemis entreprenoient de les emporter, ils emploieroient plutôt leurs forces naturelles, que des machines ; qu'ils tenteroient d'eſcalader le rempart, & non de le renverſer. Je jugeai donc convenable de lui donner plus de hauteur que je n'aurois fait, ſi je l'avois conſtruit pour réſiſter au canon. Ainſi nos redoutes, ſimplement compoſées de gazon & de terre, furent élevées de dix pieds au deſſus de l'eau des foſſés. Nous les entourâmes de fortes paliſſades, & nous les fraisâmes ; & comme je voulois ſur-tout garantir ceux qui défendroient les fortins de l'atteinte des fleches des aſſaillans, je couronnai le parapet de gabions & de ſacs à terre, dans l'intervalle deſquels mes gens

pouvoient faire feu de leur mousqueterie.

Ce ne fut pas tout encore. Je fis placer un second canon sur mon observatoire, pour tirer de loin sur les barques de nos ennemis, afin de les empêcher, s'il étoit possible, de venir reconnoître la baie, & de pénétrer jusqu'à nous. J'exerçai mes enfans à charger & à pointer le canon, & ils s'acquittèrent bientôt de l'emploi de Canonnier aussi bien que moi-même.

Tous ces préparatifs, qui alarmoient sur-tout Eléonore & ses filles, furent faits avec une ardeur & une diligence incroyables. Je reconnus alors que l'homme, & sur-tout l'homme amoureux, est un animal guerrier. Mes fils étoient exaltés. Ils faisoient voir, en travaillant à nos redoutes, un air de fierté & de grandeur imposantes. L'idée de défendre leurs jeunes épouses les élevoit à l'héroïsme, &

j'en ſurpris pluſieurs à déſirer que l'ennemi vînt éprouver leur courage. Noble inſtinct donné à l'homme pour la juſte défenſe & la protection des êtres intéreſſans & foibles, qui attendent leur ſubſiſtance en paix & leur ſalut en guerre, de ſa force & de ſa valeur. Noble inſtinct, quand il ne ſort pas de ſes bornes légitimes où la juſtice doit l'enchaîner; mais, hélas! inſtinct féroce, dont l'ignorance & les Conquérans n'ont que trop abuſé pour les malheurs du monde.

Tous les membres de la famille, ſans exception, mirent la main à l'œuvre. Chacun employa ſes forces pour ſe parer de l'ennemi commun, & nous fûmes en état de le bien recevoir un mois après avoir commencé nos redoutes. Dès ce moment je reſpirai, & les cruelles inquiétudes qui m'aſſiégeoient, me laiſſerent plus tranquille. Depuis la fin du mauvais temps, je

n'avois pu me raſſurer contre la crainte d'une attaque de la part des Negres. Chaque jour, chaque moment pouvoit les amener en grand nombre. Ils auroient pu tomber ſur nous avant que nous euſſions fini nos fortifications; & comme rien ne les eût arrêtés à l'entrée de la baie, il leur eût été poſſible, durant la nuit, de nous ſurprendre dans le ſommeil, & en nous aſſaillant à l'improviſte, de dévaſter nos poſſeſſions, de brûler nos bâtimens, & d'exterminer peut-être toute la Colonie.

Pour prévenir ce malheur, j'avois cependant établi une garde roulante. Trois de mes fils veilloient chaque nuit. Un des trois étoit en ſentinelle à l'obſervatoire, & toutes les deux heures un de ſes freres alloit le relever. Le lendemain, trois autres montoient la garde à leur tour; & quelquefois je me levois moi-même

pour faire la ronde, visiter le poste & le corps-de-garde, & soutenir par ma présence & mon exemple, la valeur & le zèle de nos jeunes guerriers.

Mais la Providence veilloit sur nous; elle nous donnoit la prévoyance qu'elle ôtoit à nos ennemis. Ils ne savoient point à qui ils avoient à faire. La lenteur qu'ils mettoient dans leur entreprise, devoit nous donner le temps de préparer notre défense, & les moyens de les repousser. Nos ouvrages étoient finis depuis quinze jours, & rien ne nous annonçoit la présence de l'ennemi. La sentinelle placée à l'observatoire veilloit nuit & jour sur les mers, sans rien voir paroître; & déjà quelques-uns de mes gens commençoient à croire que nous avions pris trop légérement l'épouvante, lorsqu'un jour, vers les cinq heures du soir, Guillaume, qui se trouvoit de garde, fit le signal con-

venu pour nous apprendre qu'il découvroit les Sauvages. Deux coups de fusil qu'il tira, en nous annonçant leur arrivée, nous avertirent de nous rendre à nos postes respectifs. Aussitôt j'ordonnai qu'on éteignît le feu qui brûloit pour la cuisine, afin que la fumée ne découvrît pas en mer le lieu de notre habitation. J'appelai mes fils qui travailloient aux champs ou au jardin, & je fis prendre les armes.

Je vous laisse à juger de la frayeur & des transes de nos femmes. Leur timidité naturelle & leur tendresse pour nous les faisoient pâlir & trembler. Quelques-unes se croyoient déjà perdues. D'autres pourtant, & surtout Eléonore, se rendirent assez maîtresses de leur frayeur, pour vouloir nous accompagner.

» Que nous serviroit, me dit alors mon épouse, d'être à l'abri du danger,

si vous veniez à succomber sous les coups des Barbares ? Nous ne manquerions pas ensuite de devenir leur proie, & nous en recevrions peut-être des traitemens plus odieux. Laissez-nous donc vous suivre jusqu'aux redoutes. Nous pouvons vous y être utiles. Votre petit nombre, dans la circonstance, auroit tort de dédaigner le moindre secours. L'état d'Adélaïde ne lui permet point (*a*) de nous aider ; qu'elle aille dans la grotte avec ses plus jeunes freres. Si quelqu'une de ses sœurs est assez pusillanime pour fuir le péril que son pere, que son époux & ses freres vont courir, elle peut y aller aussi. Pour nous, mon cher ami, nous ne vous quitterons point. Nous vaincrons ou nous périrons avec vous. Nous allons vous porter des vivres. Nous vous fournirons les munitions

(*a*) Elle étoit enceinte.

dont vous aurez besoin pour charger vos armes; enfin, si quelqu'un de vous a le malheur d'être atteint par celles des Sauvages, nous prendrons soin de panser ses blessures : &, dans l'extrémité, ne saurions-nous pas aussi tirer un coup de fusil « ?

» Non, maman, dit Adélaïde; j'irai avec mon pere, avec vous, avec Henri. Loin de vous, je périrois d'inquiétude & de douleur. Laissez mon fils apprendre de sa mere, avant sa naissance, à partager le danger & les destins d'un pere chéri «. Nous irons, nous irons, s'écrierent tous les enfans. Ils embrassoient nos genoux, ils pleuroient. Les petites filles disoient : » Emmenez-nous, maman, nous aurions trop peur dans la grotte «. Les petits garçons se jetoient dans nos jambes & prenoient nos épées : » Emmenez-moi, papa, emmenez-moi, Henri, je donnerai bien

un coup d'épée à qui voudra battre maman «.

J'étois ému ; il n'y avoit pas un moment à perdre; nous sortîmes tous, & notre petite armée partoit avec beaucoup de tendresse & de résolution, semblable à celle des Teutons & des Cimbres, grossie des femmes enceintes & des foibles enfans. Je fis faire halte.

» Attendez, dis-je à Eléonore, je vais reconnoître par moi-même ce que nous avons à redouter. Guillaume nous annonce les Sauvages; mais ils ne sont pas encore à portée. Ils ignorent où ils pourront débarquer. Ils cherchent un passage pour pénétrer dans l'Isle. Qui sait s'ils découvriront l'embouchure de la baie, & s'ils hasarderont d'y entrer ce soir? J'aurai le temps de revenir vous prendre. En attendant, préparez les choses dont vous pensez que nous aurons besoin, & que nous devons emporter «.

Cela dit, je courus à l'obſervatoire, d'où regardant à l'eſt ſur l'indication de Guillaume, je découvris en mer pluſieurs canots à une aſſez grande diſtance. Je pris ma lunette d'approche, & j'en comptai juſqu'à douze, qui s'avançoient vers nous en ramant. Je diſtinguai bientôt que chaque barque étoit montée de ſix hommes. Ils prolongeoient leur marche dans la direction de la côte. Je prévis dès ce moment qu'ils découvriroient la riviere; mais je fus bien aiſe de voir qu'ils vinſſent du côté de l'eſt, parce qu'ils ne pouvoient appercevoir la baie que lorſqu'ils ſeroient arrivés à la hauteur de l'obſervatoire; qu'alors peut-être il ſeroit nuit, & qu'ils paſſeroient au delà, ou du moins qu'ils attendroient juſqu'au lendemain à ſe préſenter à l'embouchure.

Cependant, comme je ne pouvois ſtatuer rien de certain ſur ces événe-

mens, je penſai qu'en attendant, nous devions tous nous tenir à nos poſtes. Je courus porter des nouvelles à nos femmes. Je leur ſervis d'eſcorte en revenant, & ayant fait paſſer un renfort à l'obſervatoire, & à la redoute oppoſée ceux de nos enfans qui devoient la garder ſous le commandement de Henri, j'entrai dans la mienne avec Eléonore, où je diſpoſai toutes choſes pour faire à nos Barbares une réception plus chaude qu'ils ne l'attendoient de nous.

J'avois preſcrit à Guillaume de ne point tirer ſur les barques, ſi elles ne prenoient pas le chemin de l'embouchure; mais, dans le cas contraire, de faire feu ſur celles qui marcheroient devant. Guillaume fut exact à ſuivre mes ordres. Il laiſſa paſſer les canots juſqu'en deçà de l'obſervatoire, pour s'aſſurer s'ils iroient plus loin en tournant au midi. La nuit tomboit; il ſe

flattoit qu'ils n'appercevroient point la baie, ou qu'ils n'oseroient y entrer durant l'obscurité ; mais il se trompa. Les Negres, en doublant la pointe, découvrirent l'embouchure. Alors, sans doute bien aises de trouver le passage qu'ils cherchoient avec ardeur, & d'être à l'abri durant la nuit, ils firent leurs dispositions pour entrer dans la riviere ; & comme le reflux leur étoit contraire, ils se mirent à ramer avec plus d'activité, pour vaincre la résistance du courant.

Aussi-tôt Guillaume pointant ses canons vers les barques, fit feu d'une piece sur les plus avancées. Il avoit pris ses dimensions pour ne pas perdre son coup ; cependant le peu de jour qui restoit ne lui permettant pas de viser bien juste, le premier boulet ne fit rien ; mais le second ayant atteint un des canots, dont il emporta la proue, ce canot & les hommes qui

le montoient furent renverſés dans la mer.

L'exploſion de cette artillerie, & l'effet qu'elle avoit produit, jeterent l'étonnement & le déſordre dans toute la flotte. Les Negres, qui ne ſavoient à quoi attribuer l'accident qu'ils éprouvoient, n'oſerent point tenter le paſſage de la baie ; ils reculerent en s'éloignant de l'obſervatoire, & ſuivant l'impulſion du courant, ils paſſerent la pointe oppoſée, qu'ils doublerent, & ſe cacherent dans les rochers.

Le bruit du canon nous avoit avertis de l'arrivée de l'ennemi, & nous étions dans la vive émotion que nous cauſoit ſon approche, lorſque Guillaume, deſcendu de ſa batterie, vint nous rejoindre pour nous apprendre ce que j'ai raconté. La nuit étoit déjà fort obſcure. Il n'y avoit pas d'apparence, après ce qui s'étoit paſſé, que les Negres tentaſſent d'entrer dans

l'embouchure durant l'obscurité. Cela me fit présumer que nous ne les verrions qu'au retour de la lumiere, & je ne me trompai pas. Cependant, pour mettre le temps à profit, & nous donner les forces nécessaires à une vigoureuse défense, je fis prendre de la nourriture à mes gens, & leur permis de reposer, tandis qu'un de nous, faisant sentinelle, pourroit éveiller les autres s'il en étoit besoin.

Je fis crier aux défenseurs de l'autre redoute (que l'on instruisit de la posture & du dessein de l'ennemi), de prendre, ainsi que nous, du repos & de la nourriture, & cependant de se tenir sur leurs gardes en attendant le jour. Enfin je prescrivis à Guillaume de retourner à son poste avant l'aurore, pour tirer encore sur les Barbares, lorsqu'ils tenteroient d'entrer dans l'embouchure, & de se réunir ensuite à nous avec son compagnon.

C'eſt ainſi que nous nous préparâmes aux événemens du lendemain, & que nous paſſâmes la nuit.

A peine le jour commençoit à luire, que le canon de l'obſervatoire nous annonça les mouvemens des Negres. La marée montoit alors. Ils en profiterent pour tourner la pointe & pour entrer dans le port; & comme le courant les portoit avec rapidité vers la pointe de l'obſervatoire, & que Guillaume ne pouvoit tirer ſur eux qu'en plongeant, ſon artillerie ne leur fit point de mal; en ſorte qu'ils entrerent dans la baie, ne regardant plus, ſans doute, le tonnerre du canon que comme un vain bruit.

Mais dès qu'ils furent à portée du canon des deux redoutes, nous leur donnâmes lieu de changer de penſée, & nous les ſaluâmes de maniere à leur cauſer bien de l'étonnement. Les boulets, qui portoient ſur eux des

deux côtés, renverſerent pluſieurs barques & tuerent quelques Sauvages. Nos batteries étoient maſquées ; ils ne ſavoient d'où partoient les coups. Ils ne voyoient point d'ennemis, & cependant ils étoient foudroyés d'une maniere ſi terrible, qu'ils demeuroient d'abord comme des gens éperdus, & que quelques-uns firent mine de reprendre le large ; mais la néceſſité de ſecourir ceux dont les barques étoient briſées, & ſur-tout les bleſſés, le relâche que nous leur donnâmes en chargeant nos canons, & peut-être la honte d'abandonner ſi promptement une entrepriſe long-temps méditée, les retinrent dans leur réſolution ; enfin un effet du haſard ranima bientôt leur courage, & penſa nous devenir fatal.

Dans l'ardeur avec laquelle nous rechargions notre artillerie, un de mes fils qui dirigeoit le bout d'un canon

pour

pour le replacer dans ſon embraſure, mit tant d'effort à le pouſſer, que faiſant un faux pas dans ce moment, & perdant l'équilibre, il vint heurter, en tombant, un des ſacs à terre du parapet, & l'ayant renverſé, nous découvrit aux yeux des Negres, que la chute du ſac à terre rendoit attentifs. A cette vue, ils pouſſerent des cris horribles, & quoique le canon des deux redoutes continuât de tonner ſur eux, & fît toujours un grand ravage dans leur flotte, dès qu'ils apperçurent des hommes, l'eſpoir de les détruire, & l'eſprit de vengeance excité par les pertes qu'ils venoient d'eſſuyer, les déterminerent à venir nous attaquer; ainſi mettant tous pied à terre du côté de ma redoute, ils s'avancerent vers nous avec fureur.

En voyant accourir cette troupe effroyable, compoſée d'environ ſoixante hommes féroces & réſolus, je

compris que nous aurions beſoin d'employer toutes nos reſſources pour nous défendre, & qu'il nous falloit encore plus de préſence d'eſprit que de courage pour les repouſſer. En conſéquence j'exhortai ma troupe, qui n'étoit que de huit perſonnes, de ne rien faire précipitamment, & d'être attentive à ce que j'aurois à leur preſcrire. Je fis charger les canons de petits cailloux qui nous tinrent lieu de mitraille; mais comme les Negres étoient déjà parvenus aux pieds des retranchemens, je ne voulus point laiſſer tirer notre artillerie; je réſervai ſon feu pour le moment où je verrois qu'elle pourroit faire un plus grand effet.

Cependant les Negres arrivés au bord du foſſé, ſe trouvoient dans une grande ſurpriſe, en rencontrant, pour venir juſqu'à nous, des difficultés dont ils ne ſe doutoient pas. Il ne falloit pas ſeulement traverſer l'eau, franchir

les paliſſades, gravir les retranchemens ; ils devoient encore arracher ou ſurmonter les fraiſes, pour atteindre le parapet. Mais leur ſtupidité ou leur rage étoit telle, qu'ils ne furent point rebutés par la vue de ces obſtacles & des périls divers qu'ils leur préſentoient. Ils commencerent par nous lancer des fleches & des zagayes (*a*), qui ne bleſſerent perſonne, parce que nous nous tenions à couvert ; enſuite une partie ſe mit à même de traverſer le foſſé, tandis que les autres continuoient de tirer ſur nous pour nous empêcher de paroître. Deux d'entre eux eſſayerent de grimper le long des rochers qui fermoient le derriere de la redoute ; mais comme j'avois l'œil à tout, je les abattis de deux coups

(*a*) La zagaye eſt une ſorte de fleche longue, que les Sauvages lancent avec la main, comme un javelot.

de fusil, ce qui donna plus de circonspection aux autres.

Les plus hardis parvenus à la palissade, s'efforçoient cependant de passer cette barriere, & déjà l'un d'eux, aidé par ses camarades, ayant réussi dans ce dessein, grimpoit contre le gazon du retranchement; déjà il s'accrochoit aux pieux de la fraise, lorsque j'ordonnai de faire feu sur les plus avancés, & de bien ajuster les coups pour ne pas perdre notre poudre, & je commandai un feu roulant, qui occupant sans cesse l'ennemi par le bruit & par la terreur de voir tomber ses guerriers, ne lui laissa pas le loisir de la réflexion. Nous continuâmes à nous servir de notre mousqueterie, dont tous les coups portoient, tandis que Guillaume, indigné de l'audace de celui qui luttoit contre la fraise, sortit à découvert sur le parapet, & lui tirant à bout portant, le fit

tomber mort au bas du rempart. Mais il manqua d'être la victime de sa hardiesse. Il attira sur lui les coups des assaillans, & il fut blessé légérement à l'épaule. Je le blâmai sévérement de s'être exposé malgré mes ordres; mais en le blâmant je le pressois contre mon cœur.

Cette opiniâtre résistance de notre part, & la perte d'hommes qu'ils faisoient continuellement, ébranla enfin la constance des Negres. Ils se retirerent avec précipitation vers leurs barques; & c'est alors qu'ils furent le plus maltraités; car la redoute opposée, qui n'osoit pas tirer lorsqu'ils étoient au pied de nos retranchemens, de crainte de nous atteindre, faisant alors un feu très-vif, tandis que nos canons chargés à mitraille lançoient une grêle de cailloux, le rivage fut bientôt couvert de morts & de blessés. Il n'y eut que huit Negres sauvés de

ce carnage, qui se jetant dans un canot, prirent, en ramant de toutes leurs forces, le chemin de l'embouchure.

Il étoit pour nous de la plus grande importance qu'ils ne pussent nous échapper. Je formai donc subitement la résolution de les poursuivre avec vîtesse, pour les exterminer jusqu'au dernier, afin qu'aucun d'eux ne pouvant porter la nouvelle de leur désastre dans leur pays, ne fût dans le cas d'exciter l'indignation de leurs camarades, & de nous susciter peut-être une guerre ruineuse, en soulevant contre nous des nations entieres.

Courez vîte à l'observatoire, dis-je alors à deux de mes fils, & tâchez de couler à fond la barque qui s'échappe. Si vous en venez à bout, nous n'aurons plus d'ennemis. Vous, Guillaume, demeurez avec votre mere qui pansera votre blessure, tandis que nous allons voler sur les traces des

Negres avec la grande chaloupe que je vais armer d'un canon. Je criai là-dessus aux gens de l'autre redoute de venir nous joindre sur le champ; mais en attendant qu'ils amenassent cette chaloupe qu'ils avoient sur leur bord, nous portions la piece de campagne dont nous voulions l'armer, & les munitions nécessaires pour servir notre artillerie.

Lorsque la chaloupe fut arrivée, & que nous eûmes placé le canon sur la proue, nous ramâmes vigoureusement pour sortir du port. Chemin faisant, nous fûmes témoins, en passant près du champ de bataille, d'un spectacle très-singulier. Trois des Negres qui gissoient sur le rivage à cause qu'ils avoient les jambes brisées par le canon, semblerent se ranimer à notre vue, & se levant sur leurs mains, se mirent à fuir dans cette posture (*a*)

(*a*) Ce fait très-extraordinaire est con-

vers leurs canots. Nous fûmes ſurpris de cette induſtrie, qui nous tint un moment dans l'admiration; mais cédant bientôt au motif qui nous armoit contre les Sauvages, nous les abattîmes de trois coups de fuſil, ſans ſortir de la barque & ſans ſuſpendre notre courſe.

Nous étions encore dans la baie, quand nous entendîmes tirer le canon ſur l'ennemi qui fuyoit. Nous nous hâtâmes de doubler la pointe de l'obſervatoire, & lorſque nous fûmes en mer, nous nous apperçûmes que la barque des Sauvages n'avoit pas ſouffert de notre feu. Elle s'éloignoit avec toute la rapidité que huit rameurs

---

firmé par les relations de pluſieurs Voyageurs qui ont touché à la Nouvelle-Guinée. Ils racontent qu'ils y trouverent des Negres qui marchoient ſur leurs mains, avec autant d'aiſance & de vîteſſe que ſur leurs pieds. *Note de l'Editeur.*

pouvoient lui communiquer, & il nous eût resté peu d'espoir de l'atteindre, si nous n'avions eu sur eux l'avantage de la voile, & si la seconde fois qu'on tira sur eux, un boulet n'eût percé leur barque à fleur d'eau. Mais ce coup qui les obligeoit de se tenir sur un côté, pour empêcher que l'eau n'entrât de l'autre, ralentissant nécessairement leur marche, & le vent, qui nous étoit favorable, nous approchant d'eux de plus en plus, nous fîmes bientôt jouer notre piece de campagne. Elle tira si heureusement, qu'elle acheva la perte de nos ennemis. Leur canot fut mis en pieces; & les Negres renversés dans la mer, ne pouvant fuir leur destinée, furent tous tués l'un après l'autre à coups de fusil.

Après cette grande victoire, nous tournâmes la proue vers l'Isle, pour venir rassurer le reste de la famille.

Nous trouvâmes encore mon épouse & ses enfans dans la redoute, où nous nous félicitâmes mutuellement de la fin d'une aventure qui nous causoit tant de frayeur. Mais nous manquâmes de voir nos lauriers arrosés de larmes. L'inflammation subite de la plaie de Guillaume, nous fit connoître que les fleches des Barbares étoient empoisonnées. Il falloit un prompt secours pour arrêter les progrès d'un venin infiniment actif; & dans la circonstance, je ne savois que faire, lorsque je me souvins d'avoir ouï dire que la succion de la plaie pourroit enlever le poison.

Je communiquai ma recette à Eléonore, & j'allois en faire l'épreuve moi-même, lorsque mon épouse effrayée m'arrêta : » Vous êtes trop nécessaire à l'Isle, me dit-elle, pour qu'il vous soit permis de faire une expérience qui peut vous être funeste. En

voulant guérir un mal, vous en feriez un bien plus grand. Ce n'eſt pas vous, c'eſt moi qui dois en courir le danger «.

» A Dieu ne plaiſe, dit alors l'épouſe du bleſſé, que mon pere & ma mere s'expoſent au péril pour conſerver mon mari ! S'il y a quelque riſque à lui rendre ſervice, qui doit le courir plutôt que ſon épouſe ? mon devoir & ma tendreſſe me préſcrivent également de me réſerver ce ſoin. Là-deſſus, ſans s'amuſer à parler davantage, elle découvrit la bleſſure de ſon mari, & ſe mit à la ſucer. En applaudiſſant à cet acte généreux, je lui preſcrivis de ne pas avaler le ſang qu'elle tiroit de la bleſſure. Elle ſe conduiſit ſuivant mes conſeils, qui la garantirent du mal qu'elle auroit pu ſe faire ſans cette précaution. La plaie prit une belle couleur, les chairs ſe déſenflerent, & l'épaule fut bientôt guérie.

En ſortant de la redoute, je deſ-

cendis avec tous mes gens sur le champ de bataille, pour enterrer les cadavres. La corruption qu'ils auroient éprouvée, & l'infection qu'ils n'eussent pas manqué de répandre au loin, si on ne les eût promptement inhumés, nous obligerent de creuser une fosse pour les y déposer; mais lorsqu'elle fut achevée & que nous voulûmes les y jeter, nous fûmes fort étonnés, en les remuant, de trouver trois Negres en vie. Un d'eux blessé griévement à la tête, pouvoit à peine se soutenir; mais les deux autres, qui ne l'étoient pas d'une maniere si dangereuse, ayant repris l'usage de leurs sens, au moment où on les enlevoit, se jeterent à genoux devant nous, tout tremblans de frayeur. Leurs gestes, leur ton de voix nous demandoient grace de la maniere la plus touchante.

Le langage de la Nature est si expressif, il a tant de pouvoir sur les

ames ſenſibles & ſans paſſions, que, quoique l'idiome de ces Barbares reſſemblât plutôt au glouſſement d'un coq d'Inde qu'à l'expreſſion de la voix humaine, nous ne pûmes nous méprendre ſur leur réquiſition; & quoique nous euſſions de très-grandes raiſons de ne pas les épargner, nous fûmes émus de leur miſere & de leur poſture ſuppliante. Cette vue arrêta nos armes, & ſuſpendit les coups dont nous voulions les achever.

Le cœur trop tendre de nos femmes ne put tenir contre ce ſpectacle. Elles ſolliciterent vivement pour les ſupplians. » Qu'y a-t-il à craindre, me dit Eléonore, de ces malheureux meurtris & ſans défenſe? Ne feriez-vous pas inhumain de les maſſacrer de ſang-froid, lorſqu'ils ne ſont plus à même de nous faire du mal? Ils étoient nos ennemis, lorſque venus pour nous nuire ils en avoient le pouvoir; ils ne

le ſont plus, quand le ſort des armes les met ſous notre dépendance, & qu'ils implorent notre miſéricorde. Croyez-moi, mon ami, ſachez pardonner; accordez-leur la vie, qui ne ſera peut-être pour eux qu'un préſent de peu de jours. S'ils meurent, vous n'en aurez pas moins le mérite de l'indulgence. S'ils vivent, la grandeur du bienfait & l'impoſſibilité de fuir nous les attacheront ſans doute, & votre bonté généreuſe vous en fera d'utiles ſerviteurs «.

» Ma chere amie, lui dis-je, vous connoiſſez mon cœur, vous ſavez bien qu'il n'eſt que trop ſenſible. Inſtruit par la Nature & par une longue expérience, je ne puis voir les maux d'autrui ſans en être vivement ému.

Je ſuis auſſi touché que vous de l'état de ces miſérables, & je ne déſire pas mieux que de leur pardonner. Mais je crains, je vous l'avoue, qu'un

jour cette pitié ne nous devienne très-funeſte ; que ces Negres, aigris par le ſentiment du malheur, ne cherchent tous les moyens de s'en venger ſur nous. La pitié eſt confiante, la prudence nous dit de nous méfier. Que deviendrions-nous, ſi ces Sauvages, venant à s'échapper, alloient inſtruire leurs compagnons de notre petit nombre, & nous ramenoient une foule de nouveaux ennemis ! Vous croyez qu'ils ne peuvent ſe dérober de l'Iſle ; mais s'ils parvenoient jamais à s'emparer d'une de nos barques, leur ſeroit-il impoſſible de s'en retourner dans leur pays ? On doit gémir ſans doute ſur la néceſſité d'ôter la vie à des créatures de notre eſpece ; mais tel eſt le triſte droit d'une défenſe légitime. S'il eſt cruel de faire périr des hommes, il eſt affreux de s'expoſer à tomber ſous leurs coups par une indulgence imprudente, & de riſquer

de perdre par cette foibleſſe le bonheur & l'exiſtence de tous ceux qui nous ſont chers «.

» Ah Ciel ! me répondit Eléonore, que votre prudence eſt cruelle ; mais je la crois exceſſive. Si ces Negres ne peuvent s'évader qu'en s'emparant d'une de nos chaloupes, je ne vois pas que nous ayons à craindre les dangers que vous prévoyez. N'avez-vous pas aſſez d'induſtrie, pour leur ôter tous les moyens de s'en ſervir ? Qui vous empêche d'enchaîner les barques de maniere qu'ils n'oſent même concevoir la penſée de les déplacer à votre inſçu ? Traités avec beaucoup de douceur, mais toujours ſurveillés, ils perdront bientôt l'eſpérance & la volonté de s'éloigner de l'Iſle, & vous verrez qu'ils vous ſeront auſſi ſoumis que fideles «.

» Je le déſire, lui répliquai-je, & je conſens à l'éprouver ; mais nous

voilà réduits à nous tenir ſans ceſſe en garde, & à nous conduire envers nos priſonniers avec la plus inquiete circonſpection. » Pardonnez-moi, reprit Eléonore, cette inquiétude ne peut durer. Ils ne ſeront point admis dans l'intérieur de nos ménages. On ne leur fera connoître ni la grotte, ni les dépôts de nos magaſins ; on ne leur montrera point le ſecret de nos armes : nous les tiendrons, pour les panſer, dans un hangar de la cour. Mais dès qu'ils ſeront guéris, nous les reléguerons au delà de la riviere, où ils ſe feront une cabane, & d'où ils ne paſſeront vers nous que lorſqu'on ira les prendre pour les mener au travail «.

Je me rendis à ces raiſons ; & j'adoptai ce plan de conduite, que nous ſuivîmes exactement. Un des Sauvages mourut de ſes bleſſures. Les deux autres, plus heureux, recouvrerent la ſanté. On les traitoit moins en enne-

mis qu'en domeſtiques. Eléonore s'en applaudiſſoit, & je me ſavois gré de mon indulgence; mais il me reſtoit au fond du cœur une inquiétude ſur l'avenir. Je ſemblois deviner que je ſerois mal payé de ma généroſité, & qu'elle mettroit la Colonie à deux doigts de ſa perte.

CHAPITRE XXXVI.

Transport & fonte des métaux tirés de la montagne. On ferme le Port avec une chaîne. Construction des maisons nécessaires pour les divers ménages. Portions de biens qui leur sont assignées.

QUELQUE heureuse que soit une guerre, elle est un fléau pour les peuples qui la font, & sur-tout pour les sociétés naissantes. Tout ce qu'on fait d'efforts & de dépenses pour la soutenir, n'est pas seulement perdu pour la prospérité de la chose publique, il jette le corps politique dans la langueur, il en épuise les forces, il en commence quelquefois la ruine. La guerre dont nous sortions avoit été trop courte, pour nous causer de si grands préjudices; mais elle nous fut

pourtant très-nuiſible, parce qu'attirant tous nos ſoins & nos attentions durant près de deux mois, occaſionnant une dépenſe forcée de denrées & ſur-tout de munitions, & nous détournant des travaux eſſentiels à la Colonie, elle cauſoit un vide dans nos magaſins & dans nos occupations, difficile à réparer. Cependant, lorſqu'il falloit redoubler d'activité pour nous remettre au courant des travaux, je me crus obligé de faire une nouvelle entrepriſe, qui, devant occuper la plupart de nos travailleurs, alloit encore ſuſpendre le cours ordinaire des choſes.

Ce qui me fit réſoudre à cette entrepriſe, fut le rapport ou plutôt les ſignes que nous firent nos Negres. Lorſque je leur demandai dans la même langue d'où ils venoient, & ſi leur Nation étoit nombreuſe, ils me montrerent le côté des montagnes

ou l'oueſt-nord-oueſt ; & puis ils empoignerent un faiſceau d'herbes, ce qui m'indiquoit qu'ils venoient de ce point de l'horizon, & qu'ils jugeoient leur peuple innombrable (*a*). Ils ajouterent, en me montrant le ſoleil & en levant trois doigts, après avoir porté la main de l'Orient à l'Occident, qu'ils n'étoient éloignés de l'Iſle que de trois journées de chemin. Enfin ils me firent entendre par un air courroucé & des geſtes menaçans, que leur Nation avoit juré notre perte, & qu'elle vouloit nous réduire à l'eſclavage & nous dévorer, comme ils dévoroient ſans doute leurs priſonniers de guerre. Mais le ſigne

(*a*) C'étoit l'idée des Negres, qui, n'ayant pas connoiſſance des grandes ſociétés, & ne ſachant pas compter juſqu'à cent, imaginoient que leur Nation étoit innombrable, parce qu'elle contenoit peut-être quelques milliers d'hommes.

qui m'inquiéta le plus, fut de leur voir étendre la main vers nos barques, prendre de l'autre une poignée de sable, la porter vers le côté de l'Isle qui regardoit leur pays, & la ramenant ensuite vers la baie, en faisant de la premiere les gestes d'un rameur, répandre ce sable en notre présence.

Il étoit clair qu'ils vouloient me dire, que leur Nation étoit en état d'envoyer une très-grande flotte contre nous. Mais ne sachant pas distinguer dans ce signe s'ils en avoient déjà pris la résolution, ou s'ils en avoient seulement le pouvoir, l'anxiété pénible où je demeurai, me fit prendre la résolution d'employer tous les ressorts de notre industrie, pour fermer le passage de la baie aux barques étrangeres, & d'ôter ainsi toute avenue à nos ennemis.

La chose étoit très-difficile, mais non pas impossible. Les deux pointes

de rochers qui dominoient l'embouchure de la riviere & ſervoient comme de mole à notre port, n'étoient pas ſi éloignées l'une de l'autre, qu'on ne pût en fermer l'intervalle par une forte chaîne. J'en conçus le deſſein, & j'en fis part à mes fils. Mais quelle entrepriſe pour nous qu'un tel ouvrage ! il ſembloit ſurpaſſer nos moyens. Nous n'avions pas aſſez de fer dans nos magaſins, pour faire cette chaîne. Il falloit en extraire des mines ; il falloit faire un chemin dans la montagne pour y arriver ; il falloit le voiturer, le fondre, le forger. La conſidération de tous ces travaux pénibles ne nous arrêta pas, & l'expérience nous prouva toujours davantage, que le courage & le travail opiniâtre ſurmontent tous les obſtacles & viennent à bout de toutes choſes.

Nous nous occupâmes d'abord à faire une ſorte de pont-levis, qui

couvrant la breche du rocher où Baptiſte s'étoit arrêté, joignît le côté de l'Iſle que nous habitions à la partie montagneuſe, & nous y fournît un paſſage. Ce pont, qui fut conſtruit auſſi ſolidement qu'il pouvoit l'être, & beaucoup plus tôt que nous ne l'eſpérions, s'abaiſſoit quand nous allions aux mines, & ſe levoit quand nous en revenions, de maniere qu'il ajoutoit dans cette partie aux barrieres naturelles de l'Iſle, & que ſi l'ennemi fût venu par les montagnes pour pénétrer juſqu'à nous, il lui eût été abſolument impoſſible de s'avancer en deçà de la breche, ni de trouver de route pour aller plus loin.

Il fallut enſuite rendre le terrein praticable aux voitures que nous nous propoſions d'y conduire. En conſéquence, nous débarraſſâmes le ſol des groſſes pierres, nous comblâmes les creux & les ravines, & nous menâmes

nos

nos charrettes jusqu'au pied de la montagne qui contenoit la mine de fer. Nous en avions auparavant tiré la quantité de matiere que nous avions cru devoir emporter, en sorte que quand le chemin fut assez bon, nous nous empressâmes de la voiturer jusqu'au bord le plus prochain de la riviere, d'où, versée dans la grande chaloupe, elle fut transportée sur le rivage, non loin de la forge.

Qu'est-il besoin de nous étendre davantage sur cet article? la mine fut fondue, elle fut battue; la chaîne fut forgée, ensuite arrêtée par les deux bouts au pied des deux pointes qui fermoient la baie, & scellée en plomb dans les rochers. Et comme elle devoit toujours être au dessus de l'eau, & que la pesanteur de la chaîne l'y auroit enfoncée, nous la fîmes porter de distance en distance sur des pieces de bois, qui s'élevant & s'abaissant

au gré de la marée, la tenoient toujours au même niveau, ou, pour mieux dire, à la même distance de la surface. Enfin cette chaîne faite de deux autres chaînes qui se joignoient dans le milieu du courant, fut arrêtée dans ce point de jonction par une serrure, qui nous donnoit la liberté du passage lorsque nous voulions sortir de l'embouchure pour aller en mer.

La fin de cet ouvrage qu'avoit commandé l'intérêt de notre sûreté, nous rendit la liberté de vaquer à nos affaires. Nous reprîmes le cours de nos travaux ordinaires & champêtres. Mais dès que nous eûmes terminé ce qu'il y avoit de plus pressant, je crus devoir m'occuper d'une opération très-importante pour régler désormais dans l'Isle l'ordre de la société. Il étoit temps que la Colonie prît une forme nouvelle. L'état de nos enfans

ceſſant d'être le même, leurs rapports, leurs droits, leur ſituation devoient changer.

Nous n'avions tous fait juſqu'alors qu'une ſeule maiſon. Tous les ménages habitoient encore ſous le toit paternel. Mais l'ordre des choſes ne permettoit plus qu'ils y fiſſent leur demeure. L'événement prochain d'une nouvelle population, & les progrès multipliés qu'elle devoit faire, nous forçoient à une ſéparation devenue indiſpenſable. Chaque famille étoit un jeune eſſaim, qui ne pouvant plus habiter la ruche mere, ſe trouvoit néceſſité d'aller loger ailleurs.

En prévenant mes enfans de cette ſéparation, j'ordonnai la conſtruction d'une maiſon pour chaque couple. Nous fîmes un plan général & uniforme de tous ces édifices, qui devoient être en petit ce qu'étoit ma maiſon. Chaque habitation devoit avoir

ſon jardin, ſa cour & ſes étables, & ſe trouver auſſi près des autres & de la mienne qu'il ſe pouvoit, ſans nous incommoder. Je ne voulus pas cependant qu'elles fuſſent contiguës l'une à l'autre, de peur que ſi quelqu'une venoit à brûler, toutes les autres en même temps ne devinſſent la proie des flammes. En conſéquence, je marquai le terrein ſur lequel on devoit bâtir. Je fis amaſſer tous les matériaux néceſſaires ; & lorſque tout fut prêt, nous travaillâmes tous enſemble à ces nouveaux bâtimens. Ils ſe trouverent bientôt en état de recevoir les nouveaux ménages, parce qu'une fois achevés, ils furent garnis d'uſtenſiles & de meubles ſimples, mais ſuffiſans, que la prévoyance d'Eléonore tenoit en réſerve. Mon épouſe y ajouta le linge dont ils pouvoient avoir beſoin. Elle & ſes filles l'avoient fait & préparé dans cette vûe.

Une maiſon ainſi pourvue, étoit pour nos jeunes gens une propriété auſſi agréable qu'utile ; mais elle ne devoit faire qu'une partie de celle que doit avoir une famille agricole. Il ne leur ſuffiſoit pas d'avoir en propre une demeure où ils puſſent trouver le couvert & le repos ; il leur falloit ſur-tout une portion de terres ſuffiſante pour fournir abondamment la ſubſiſtance à ceux qui devoient l'habiter. Il leur falloit les outils & les beſtiaux néceſſaires pour cultiver leurs champs & les rendre féconds. J'eus ſoin de leur donner à cet égard tout ce qui leur manquoit. J'aſſignai à chaque ménage une part dans nos champs déjà cultivés, avec cent arpens de nouvelles terres dont on pouvoit enſemencer une grande partie, & faire du reſte, des bois & des prés. Enfin je diſtribuai à chaque maiſon, des outils aratoires, des bœufs, des vaches,

des brebis, des ânes, des cochons, de la volaille, des grains & des légumes, pour subsister & pour semer; en sorte que toutes les familles eurent de quoi faire naître de nouvelles moissons & de quoi les attendre.

CHAPITRE XXXVII.

Réglemens politiques ; Loix fondamentales de la société (a) ; Loix positives.

QUAND ces arrangemens furent terminés, que ces distributions furent achevées, & qu'il ne fut plus question que d'aller chacun chez soi, je résolus de faire à tous mes enfans une instruction politique sur leurs droits, sur leurs obligations particulieres comme peres de famille & propriétaires, enfin sur l'intérêt qui devoit

(a) Ceux qui ne cherchent dans un Livre que le seul amusement, & qui n'y veulent trouver rien de sérieux, peuvent se dispenser de lire ce Chapitre, un des plus importans de l'Ouvrage, mais qui, d'après leur maniere de penser, ne pourroit leur paroître que fort ennuyeux. *Note de l'Editeur.*

les unir entre eux, comme membres de la ſociété, & les attacher invariablement à ſon Chef. En conſéquence, la veille du jour où ils alloient me quitter, au moment où ſortant de table ils étoient tous aſſemblés autour de moi, je les priai d'écouter ce que j'avois à leur dire, & leur parlai à peu près en ces termes :

» Mes chers enfans, voici le jour où vous ſortez de tutele; vous avez juſqu'ici vécu ſous la protection immédiate de vos parens; ils vous aimoient avant que vous fuſſiez au monde. Depuis votre naiſſance, les ſoins de leur affection inquiete ont ſans ceſſe veillé ſur vous; ils vous ont nourris lorſque vous ne pouviez vous-mêmes vous ſuſtenter; ils ont échauffé vos cœurs du feu du ſentiment & de l'amour du bien; ils ont éclairé vos eſprits des lumieres de leur raiſon; ils vous ont tranſmis le dépôt ſacré de

la Religion & celui des connoiſſances. Enfin, ils ont aſſuré votre bonheur en exauçant vos vœux & en vous uniſſant. Par la maniere dont ils s'acquittoient des devoirs de leur état, ils vous montroient la route qu'un jour vous deviez ſuivre. Ils travailloient à faire de vous des hommes droits & ſenſibles, des enfans reconnoiſſans, afin que vous puſſiez tranſmettre à votre poſtérité le dépôt précieux dont on vous chargeoit pour elle. Vous répondez à nos déſirs, & nous avons la douce eſpérance que vous ſerez à votre tour des parens ſoigneux & tendres : la tâche paternelle eſt remplie à cet égard.

» Mais vous ne devez pas être ſeulement conſidérés comme peres & chefs de famille ; on doit vous regarder aujourd'hui comme propriétaires & membres d'une ſociété civile ; & vous avez dans cette double relation

des droits à exercer & des devoirs à remplir ; droits & devoirs qu'il eſt très-important de vous repréſenter. Il faut enfin perpétuer parmi vous une autorité légale qui puiſſe continuer à régir & protéger la Colonie, lorſque j'aurai rempli ma carriere.

» D'accord avec l'Hiſtoire du genre humain, la raiſon nous dit que tous les Peuples ſont freres ; que la premiere ſociété réunie en corps de Nation, n'étoit qu'une famille devenue très-nombreuſe, & que le gouvernement de cette ſociété, ou du premier Empire, ne fut fondé que ſur l'autorité de la puiſſance paternelle ; & ſur l'amour & l'obéiſſance que lui devoïent tous les membres de la famille. Ce fut cette autorité paiſiblement reconnue, qui, réglant ſa légiſlation ſur les ſaintes Loix de la Nature, aſſura le repos & le bonheur de chaque individu, en ſurveillant ſes

droits & ſes propriétés, & en les cautionnant en quelque ſorte des forces de tous réunies en ſes mains, pour réprimer les entrepriſes de l'injuſtice, & maintenir l'ordre.

» C'eſt une erreur de croire que la violence ait fondé les Empires, & que le premier Roi fut un ſoldat heureux, un Conquérant. L'injuſtice armée envahit, mais ne fonde pas; la fondation d'un Etat eſt la civiliſation d'un Peuple, & la guerre ne civiliſe pas. Il n'y avoit qu'un intérêt commun & palpable qui pût poſer la baſe d'un Empire, & enſuite obliger les hommes à ſoumettre leurs volontés particulieres à une volonté ſuprême. Or quel intérêt plus grand & plus ſenſible porte à la réunion, que celui de maintenir les droits inhérens à tous les hommes, gages & ſources de leur bonheur & même de leur exiſtence; que de conſerver à chacun les

fruits de ſon induſtrie ou de ſon travail ! L'envie de jouir ſans crainte de leur liberté, de leurs propriétés, jointe à l'amour du repos, étoit ſeule capable d'engager les hommes à reconnoître une autorité ſupérieure, autre que celle d'un pere.

» La Nature avoit inſtitué celle-ci pour la conſervation de ceux qui, en recevant la vie, n'exiſtoient que dans la dépendance la plus abſolue. Que ſeroit devenue la famille, que ſeroit devenue la race humaine, ſans les ſoins & les travaux du pere ? L'enfance n'eſt que beſoin ; l'enfant ne naît que pour mourir auſſi-tôt, s'il ne reçoit à chaque inſtant la vie de ceux qui la lui ont donnée. Le pere penſe, agit, travaille, combat, ſe fatigue, ſouffre, ſe conſume pour lui donner une longue vie, une vie heureuſe. Quels droits plus forts & plus ſacrés l'ouvrier a-t-il ſur ſon ouvrage ? Si la

néceſſité ſoumet les hommes dans l'enfance à ce pouvoir bienfaiſant, la reconnoiſſance les y dévoue lorſque l'âge leur a donné toutes leurs forces. Point d'autorité plus légitime ni plus chérie ; l'amour & la néceſſité en avoient poſé les fondemens.

» Ainſi, ſans doute, commença le gouvernement patriarcal, le plus doux & le plus heureux que les hommes aient connu. Le pere commun régnoit ſur ſes fils & ſur leurs deſcendans, & tous s'empreſſoient de lui obéir. Héritier de ſon pouvoir & de ſes ſentimens, l'aîné de la famille n'en faiſoit uſage que pour le bien de ſes freres. Après lui, ce fils, premier né, prenoit le timon du gouvernement. Voilà le trône établi, voilà la ſucceſſion au trône fixée. Dévolue à l'aîné mâle de la branche aînée, elle fut auſſi paiſiblement qu'heureuſement reconnue par tous les membres de la

famille, ou, pour mieux dire, de la société.

» Cet ordre de succession étoit une loi de politique très-sage : il prévenoit dans la société les brigues & les partis, les désordres & la guerre que des concurrens ambitieux auroient pu faire éclore à la mort de chaque Chef. Il étoit une imitation ou plutôt une extension du gouvernement paternel; car, toutes choses égales d'ailleurs, l'aîné d'une famille doit être toujours regardé comme le représentant de son pere.

» Instruits par les préceptes de leurs prédécesseurs, des loix naturelles de l'ordre social & de la justice essentielle, ces premiers Souverains mirent toute leur étude à faire jouir chacun de son droit naturel. Ils se plurent à déployer dans l'Etat une autorité tutélaire, qui, semblable à celle de Dieu, fût présente par-tout, afin de

veiller pour tous les citoyens, de défendre toutes leurs propriétés, & de réprimer toute usurpation. Ministres sacrés de l'intérêt public, ils s'occupoient sans cesse des objets les plus importans de l'administration, de l'instruction sociale, de l'amélioration du patrimoine commun; enfin ils n'oublioient rien pour le bien des sujets, de tout ce que peut faire un Souverain non moins éclairé que juste.

» Dans ce commencement de société réguliere, le but & la cause de sa formation étoient connus de tous ses membres comme du Chef. Aussi tous les bons effets d'un gouvernement si conforme à la nature des choses & à celle de l'homme, rendirent cette société aussi heureuse qu'elle pouvoit l'être.

» Toutes les Nations agricoles ont joui dans leur origine de cet heureux état. Les Chinois seuls en ont prolongé

la durée jusqu'à nous (*a*). Mais nous en trouvons des traces manifestes dans l'Histoire des Chaldéens, des Assyriens, des Medes, des premiers Perses, des anciens Egyptiens; & si nous pouvions fouiller dans les annales des autres Peuples, nous nous convaincrions par de nouveaux exemples, que c'est l'Histoire universelle des Empires naissans.

» Cependant diverses causes parvinrent à obscurcir l'évidence de l'intérêt commun, & substituerent insensiblement aux loix naturelles de l'ordre social, les caprices arbitraires de l'autorité. La premiere & la principale fut la négligence à fonder ou à perpétuer

(*a*) Parce qu'ils sont les seuls qui aient pris les soins & les précautions efficaces pour établir & perpétuer l'enseignement public des droits & des devoirs de l'homme, ou de la science des mœurs. *Note de l'Editeur.*

l'enſeignement public de ces loix éternelles & immuables qui établiſſent les droits & les devoirs du citoyen, la liberté, la propriété, la ſûreté, la fraternité, la concorde. Il falloit, & il falloit indiſpenſablement que chacun fût inſtruit, & premiérement inſtruit de ce qu'il pouvoit à l'égard des autres, & de ce que les autres pouvoient ſur lui; de ce qu'il devoit aux autres, & de ce que les autres lui devoient, ſous peine d'erreur & de confuſion, ſous peine d'attentat & de diſcorde, ſous peine de guerre & de ruine. Cette condition d'une abſolue néceſſité ne pouvoit être remplie que par l'établiſſement inébranlable d'une bonne éducation (*a*). On

(*a*) Sans l'inſtruction conſtante & générale des Loix naturelles de l'ordre ſocial & de l'ordre de la juſtice par eſſence, eſt impoſſible qu'un Etat parvienne à une proſpérité réelle, & encore moins durable,

négligea cet établiſſement, & l'inſtruction manqua, & l'ignorance prévalut, & le Citoyen méconnut ſes intérêts, & les Loix s'obſcurcirent, & les mœurs ſe corrompirent, & les déſordres régnerent; ce ne fut plus qu'un éternel combat entre la tyrannie & l'anarchie, livré dans les ténebres (*a*).

Cette étude, la plus néceſſaire & la plus intéreſſante de toutes pour l'homme qui penſe, qui chérit ſes freres, & qui veut vivre au milieu d'eux; cette étude, devenue univerſelle, empêcheroit par-tout, comme à la Chine, le Gouvernement de dégénérer en arbitraire. *Note de l'Editeur.*

(*a*) A meſure que les hommes ſe multiplierent, que la ſociété s'étendit, ils devinrent moins unis entre eux, parce qu'ils ſe connurent & ſe fréquenterent moins; parce que l'inégalité des fortunes, ſouvent accrues d'un côté, tandis qu'elles diminuoient de l'autre, donnant aux riches plus de jouiſſances, & laiſſant les pauvres dans la pri-

» Mes enfans, votre société naiſ-

vation, la cupidité & la jalouſie naquirent de ce contraſte. Alors, égarés, aveuglés par les paſſions, les Citoyens négligerent, oublierent les devoirs de la juſtice. L'envie de prévaloir germa ſourdement dans les cœurs, & bientôt la cupidité devint une paſſion dominante, qui troubla la ſociété par une multitude de prétentions contraires, de pratiques & de chocs tendant continuellement à détruire l'ordre ſocial.

Mais l'injuſtice ne pouvant employer ouvertement la force, parce que l'autorité tutélaire établie pour la réprimer, puniſſoit avec ſévérité toute infraction viſible au droit de propriété, elle eut recours à l'artifice pour ſe ſatisfaire. Incapable de triompher du pouvoir ſouverain, elle tenta de tromper ſa vigilance, & de ſéduire juſqu'à ſon zele, en colorant du prétexte du bien public des entrepriſes injuſtes, également nuiſibles à la ſociété & à l'intérêt de l'autorité ſouveraine.

A la faveur de l'obſcurité que répandoit l'ignorance, des ſurpriſes ménagées avec

ſante doit être conſtituée ſur le modele

art réuſſirent. On ſe borna d'abord à avancer & à répandre un principe très-propre à ſéduire, c'eſt que *l'intérêt public doit l'emporter ſur l'intérêt particulier;* principe vague, maxime équivoque, qui parut avoir le bien commun pour objet; mais qui, par un ſens confus & indéterminé, fut ſuſceptible d'une interprétation inſidieuſe, avec laquelle on oppoſa, ſelon l'occaſion, un prétendu droit public au droit réel des particuliers. Cette maxime verſatile, qui paroiſſoit étendre le pouvoir du Souverain, & confier à ſes lumieres la conſtitution de la ſociété, fut adoptée & conſacrée : elle enfanta un ſyſtême politique, qui aſſujettit confuſément tous les droits de la ſociété & ceux de l'autorité à une Légiſlation humaine, arbitraire & abſolue, auſſi préjudiciable à la Nation & au Souverain, que favorable à la ſéduction & à l'avidité des hommes injuſtes & artificieux qui approchoient le Trône. Bientôt l'exemple de leurs ſuccès devint contagieux. Il perpétua cette politique qui égaroit le Gouverne-

des premieres ſociétés agricoles, pour qu'elle ſoit proſpere comme elles le furent dans leurs commencemens ; mais que toujours éclairée des Loix de l'ordre, malheureuſement oubliées par celle-ci, & inſtruite par leur exemple, elle évite leur ſort ! Je veux la

---

ment. On dit aux Souverains que l'intérêt public ſe concentroit dans leur ſeule perſonne ; que les biens & la vie de leurs ſujets étoient à eux ; & malheureuſement ils le crurent. Dès-lors les intérêts particuliers excluſifs devinrent de plus en plus entreprenans & deſtructeurs. La rapacité ne connut plus de bornes. L'Agriculture tomba. La richeſſe & la puiſſance des Souverains diſparurent. Ils furent les victimes de ce déſordre. Les Empires s'ébranlerent, s'entre-heurterent, & tomberent les uns ſur les autres. Tout devint la proie de petits Peuples à demi-barbares, qu'avoient implacablement irrités les entrepriſes injuſtes & inſolentes des grands Etats ſoi-diſant policés. *Note de l'Editeur.*

prémunir contre ces malheurs communs à tant d'Empires, en promulguant aujourd'hui, en établiſſant parmi vous à perpétuité, la connoiſſance & l'enſeignement des Loix ſacrées de la Nature, des droits & des devoirs qui en dérivent, enfin des peines inévitables qui ſuivent la négligence à les obſerver.

» La famille eſt aujourd'hui aſſez peu nombreuſe, aſſez éclairée, &, j'oſe le croire, aſſez vertueuſe, pour n'avoir pas beſoin d'une Légiſlation ſolennelle. Mais il faut prévenir le beſoin; dès qu'on le ſent, le mal eſt fait, & le remede eſt difficile. Le pere fonde la famille, & il enviſage la poſtérité la plus reculée. Le Légiſlateur fonde la Nation, & il travaille pour toute la durée des ſiecles. Les Loix ſeules de la Nature triomphent du temps.

» Quand, imbus de la ſainteté de

ces Loix immuables, & ſubjugués par leur évidence, vous aurez juré de les obſerver; quand, perſuadés de leur extrême néceſſité pour la Colonie, vous en aurez pénétré &, pour ainſi dire, nourri vos enfans, le ſentiment de la juſtice eſſentielle déjà régnant dans le cœur de tous les Citoyens, dès le moment où ils auront une volonté, s'y confondra avec tous les ſentimens naturels, & deviendra pour toujours leur guide inſéparable. Dès-lors vous préviendrez les maux publics & particuliers, & les déſordres moraux & politiques, en fermant à l'erreur toutes les avenues qui pourroient l'introduire dans la ſociété (*a*).

(*a*) L'erreur ne pénetre point chez un Peuple où les préjugés de l'enfance ſont tous fondés en raiſon, où l'inſtruction générale affermit ces préjugés, en démontrant la néceſſité de la Loi de l'ordre & de ſon obſervance, où tout ce qui peut

» Vous ſavez déjà quels ſont les droits de l'homme dans les différens états & les diverſes poſitions de la vie; je les rappelle encore tous les jours à ceux de vous qui n'en ſont peut-être pas aſſez inſtruits. Cependant, pour aſſurer à l'avenir l'uniformité & la perpétuité de ces connoiſſances élémentaires, je crois devoir en réunir ici les principes, & donner à la publication que je vais faire des Loix fondamentales de la

---

exciter l'émulation eſt offert au plus digne & au plus capable d'inſtruire les autres. La ſcience pléniere, à la vérité, ne peut être le partage que d'un petit nombre; mais tout le monde doit en connoître les principes & l'objet, & demeurer éclairé ſur les droits & les devoirs de l'homme; car alors les préjugés, l'intelligence & la raiſon de tous compoſent une force irréſiſtible qui fait la Loi ſuprême de tous, & l'erreur ne peut plus la vaincre, ni même l'altérer. *Note de l'Editeur.*

ſociété

ſociété & des Loix poſitives qui en découlent, toute la pompe & l'authenticité dont nous pouvons la revêtir «.

Alors j'élevai la voix & je leur dis, en déployant un écrit : » Voici ces Loix telles que j'ai cru les voir dans la Nature, telles que je les crois convenables à notre Colonie, formée en corps politique par l'adhéſion de tous ſes membres à une ordonnance ſociale. Mais donnons auparavant quelques définitions & quelques explications néceſſaires des termes dont nous allons nous ſervir.

» J'appelle *Loix fondamentales*, des Loix naturelles & primitives, ſans leſquelles il ne peut ſubſiſter d'autres Loix, ni une vraie ſociété.

» Ces Loix naturelles ſont phyſiques ou morales : elles ont toutes pour baſe l'ordre naturel phyſique.

» L'ordre naturel eſt le cours des

choſes réglé par la Nature, c'eſt-à-dire, par la force active & productive que Dieu répandit dans toutes les parties de l'Univers pour l'entretien du tout.

» Les Loix phyſiques ſont les réſultats conſtans & invariables de l'action continue de cette force productive.

» La Loi morale eſt la connoiſſance du droit & des devoirs de l'homme fondés ſur la Loi phyſique.

» Par cette Loi phyſique, l'homme, comme animal, revêtu d'un corps ſenſible, eſt ſoumis aux beſoins de l'animalité, & en même temps au devoir de ſe procurer les choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance, à ſa conſervation & à ſon bien-être : il ne peut ſe ſouſtraire à cet ordre impérieux ſans ſouffrir, & enfin ſans périr.

» La Nature, qui lui impoſa ce devoir rigoureux ſous une ſanction ſi

terrible, lui donna les moyens de s'en acquitter, en lui accordant non seulement la force, l'activité, l'adresse, l'intelligence, mais en le rendant capable d'acquérir, par l'expérience & l'instruction, de grandes & utiles connoissances, & en assurant enfin à chacun les secours des autres dans la société.

» Sans ces moyens efficaces, les besoins de l'homme eussent été pour lui des maux cruels & des causes de destruction; &, s'il n'avoit pas la liberté de faire usage de ces moyens, en contradiction avec elle-même, la Nature s'opposeroit à sa premiere intention, la reproduction des êtres & la perpétuité des especes; l'existence ne seroit pour l'homme qu'un présent illusoire, le présent même d'un ennemi. Il ne verroit la lumiere que pour la perdre aussi-tôt: disons mieux, l'espece humaine n'existeroit point.

» Mais la Nature n'eſt point injuſte & inſenſée; elle n'impoſe aucun devoir, qu'elle ne compenſe par un droit. L'obligation de pourvoir à nos beſoins, nous donne un droit permanent à la ſubſiſtance & aux jouiſſances néceſſaires à notre bonheur. C'eſt le droit de tout homme en venant au monde. Le grand ordre des choſes lui aſſigne donc ſa part à la ſubſiſtance, & par-là même à la liberté, à la propriété, à la ſûreté de ſa perſonne & de ſes biens juſtement acquis.

» En effet, pour qu'il faſſe un uſage convenable de ſon droit naturel, il faut non ſeulement que l'homme jouiſſe de la liberté de ſa perſonne, ſans quoi, n'ayant point droit à lui-même, il n'auroit droit à rien; il faut encore que les choſes qu'il acquiert par la recherche ou le travail, lui appartiennent en propre, ſinon, par la négation des deux propriétés mobiliaires

& immobiliaires, ſon droit à la vie devient encore nul, & l'homme ceſſe d'être.

» Les prétentions de l'homme à cet égard ſont donc fondées ſur la juſtice par eſſence, & elles n'auroient de bornes que ſon inſuffiſance, ſans la propriété des autres, que la Loi naturelle & la raiſon lui apprennent à reſpecter, pour ne pas donner des motifs d'attenter à la ſienne. Le droit à la vie & au bonheur établit donc néceſſairement le droit de la propriété, & celui-ci tous les droits & les devoirs quelconques, avant & après même la réunion des hommes en ſociété policée. D'où il ſuit qu'un homme ne peut, ſans injuſtice, en troubler un autre dans l'exercice de ces droits. C'eſt être juſte, que de laiſſer chacun jouir pleinement de ſa propriété; c'eſt être bienfaiſant, que de contribuer à l'étendre.

Loix fondamentales de la Société policée.

I.

» Ainſi donc le droit fondé ſur celui que nous avons à l'exiſtence & au bonheur, eſt le droit de la Nature, le droit commun à tous les hommes, le droit qu'on ne ſauroit ſoi-même aliéner ſans offenſer la Nature & ſans en être puni ; il les conſtitue tous propriétaires excluſifs de leur perſonne, de leurs facultés, de tous les biens, ſoit mobiliers, ſoit immobiliers, qu'ils peuvent acquérir ſans injuſtice par l'emploi de ces facultés. Reconnoiſſons donc le droit de propriété comme une Loi naturelle & divine, qui doit être à perpétuité la Loi conſtitutive & fondamentale de toute ſociété.

II.

» Le droit de propriété étant le

même pour tous les hommes, & en cela les rendant tous égaux, autant qu'ils peuvent l'être, ils doivent tous jouir à leur gré des biens dont ils sont propriétaires, pourvu que, par leur maniere de jouir, ils ne blessent en rien la propriété d'autrui, & par conséquent la liberté d'autrui, portion essentielle de la propriété personnelle; car celui qui n'est pas libre n'est point à lui, il n'est pas son maître, il est à demi-mort pour lui-même; d'où il suit qu'une pleine liberté de commerce, d'abord entre les membres de la famille, & dans le temps avec les familles étrangeres, doit être une de nos Loix fondamentales, comme conséquence nécessaire du droit de propriété.

III.

» De ce que le droit de propriété est le droit commun à tous les hommes, & le même pour tous, il résulte qu'il

conſtitue la juſtice par eſſence, qu'il eſt la regle du juſte & de l'injuſte, la baſe de la morale (*a*); car du droit de propriété dérive la loi de juſtice, qui défend de violer la propriété. Acquérir ſans injuſtice, c'eſt donc acquérir ſans violer le droit des autres, ſoit par un attentat direct à leur propriété, ſoit par un attentat indirect à ce même droit, en portant atteinte à la liberté de l'exercer. La Juſtice donc qui établit la ſûreté de tous les droits, eſt encore Loi fondamentale de la ſociété.

IV.

» Par la même raiſon ce droit renferme tous nos droits, tous nos de-

(*a*) En effet, c'eſt dans la pratique habituelle & conſtante de cette juſtice, que conſiſte eſſentiellement la vertu. On ne doit tenir pour vertueux que ce qui eſt juſte, & pour glorieux ou digne de louange, que ce qui eſt vertueux. *Note de l'Editeur.*

voirs, toutes nos Loix positives ; car aucune prétention ne peut être légitimement formée, si elle n'est fondée sur un droit de propriété ; aucun devoir ne peut être légitimement imposé, s'il n'est nécessaire à la conservation du droit de propriété ; aucune Loi ne peut être ni juste ni utile, si elle n'est une conséquence, une application du droit de propriété.

V.

» Pour le maintien de ce premier des droits, il est nécessaire qu'il existe dans la société une autorité publique, supérieure à toutes les autorités privées, destinée à être l'organe de la Justice & la force des Loix ; car à quoi bon la Loi, si elle n'a pas le moyen de se faire obéir ? Que seroit la Justice, si elle ne pouvoit faire exécuter ses arrêts ? Où en seroit un Corps politique sans un Chef, & un Chef sans

une autorité puiſſante, vigilante & dominante ? Que d'autres ſociétés, ſous prétexte des différences phyſiques, morales ou politiques de leur ſituation, partagent l'autorité ſuprême en pluſieurs pouvoirs qui ſe balancent & ſe contiennent réciproquement; que d'autres l'abandonnent à quelques familles privilégiées ou la laiſſent entre les mains du Peuple : votre ſociété agricole, rejetant également & la Démocratie & l'Ariſtocratie & le Gouvernement mixte, a beſoin d'un Chef unique, d'un Monarque qui veille ſur tous & pour tous, qui aſſure les travaux de la culture & tous les travaux acceſſoires, qui ſoit toujours prêt à les défendre des invaſions de l'ennemi, attiré par les fruits abondans & par l'état proſpere d'une riche agriculture.

» La continuité du travail & du danger demande un Chef permanent, & uniquement intéreſſé à la proſpérité

de la choſe publique. La Nature & la néceſſité ont nommé ce Monarque ; c'eſt le pere de la famille. Ce pere, ce chef, vous le perdrez. Mais mon autorité doit être ſubſtituée. En la partageant entre vous, je vous mettrois dans le chemin de l'Anarchie ; en la ſoumettant au droit d'élection, je donnerois lieu aux brigues & aux diviſions que je dois prévenir. Etabliſſons une Loi plus ſage, qui regle d'avance, & pour toujours, l'ordre de la ſucceſſion à la ſouveraineté, &, dans cette vûe, ſuivons l'indication de la Nature elle-même. Quel eſt celui qu'elle déſigne au pere pour ſon premier repréſentant ? N'eſt-ce pas ſon fils aîné, l'ancien de ſes enfans, le premier de ſa race, qui, par l'avantage de la naiſſance, & par la ſupériorité de l'expérience & de l'âge, étant naturellement placé à la tête de la famille, lorſque le pere vient à manquer, eſt

censé le plus capable d'en exercer l'autorité? N'eſt-ce pas à lui que ſes freres obéiroient plus volontiers qu'à tout autre? Mon fils aîné eſt donc mon ſucceſſeur naturel, & il aura pour ſucceſſeur ſon fils aîné (*a*). Reconnoiſſez donc après moi le fils qui me repréſentera, & après lui ſucceſſivement le fils aîné de ſa famille, pour ſouverain chef & adminiſtrateur de la juſtice, afin qu'il vous garde vous & vos biens. Vous devez tous contribuer à l'établir en puiſſance, de maniere que l'exercice de vos droits & de vos devoirs ne trouve aucun contradicteur qui ne le redoute & qui n'échoue en lui réſiſtant. D'après ces puiſſantes conſidérations, la ſucceſſion à la ſouveraineté de l'Iſle, dévolue de droit aux aînés mâles de la branche

(*a*) Cette ſage Loi, ſuivie en France, eſt le gage aſſuré de la durée de cette Monarchie. *Note de l'Editeur.*

aînée, doit être publiquement & universellement assurée & reconnue comme une Loi fondamentale & constitutive de notre société.

VI.

» La sûreté civile ou intérieure, établie sur les rapports des Citoyens entre eux, étant essentielle au droit de propriété, & ne pouvant lui être acquise qu'autant qu'il est constamment protégé & garanti par une force publique, aucun de vous ne pourra sans crime, sans pécher contre Dieu & contre ses freres, refuser de s'unir avec eux au Chef de la société pour la défense de ce droit commun, encore moins prêter sciemment & volontairement son ministere pour l'offenser & l'attaquer secrétement ou publiquement; & ceux qui se rendront coupables d'un tel crime par une infame trahison, devenant les ennemis

de l'Etat, ne devront plus être comptés parmi ſes membres.

VII.

» La ſûreté politique ou extérieure qui réſultera dans la ſuite de nos rapports politiques avec les Etrangers, n'étant pas moins néceſſaire au droit de propriété que la ſûreté civile, toutes les inſtitutions propres à augmenter la force militaire de notre ſociété, ſans nuire aux autres cauſes de ſa proſpérité, doivent être conſtamment miſes en pratique. En attendant, tout homme en âge & en état de porter les armes, ſera tenu de ſervir la ſociété de ſa perſonne, & à cet effet il ſera pourvu des armes néceſſaires à un ſoldat, exercé à les manier, & dreſſé aux évolutions militaires. De par la Nature, chaque homme eſt ſoldat pour ſa propre défenſe; chaque Citoyen l'eſt pour la défenſe commune. Le concours &

l'accord de tous ces braves défenſeurs formeront la force publique; mais le Chef de la ſociété pourra ſeul diſpoſer de cette force. Cependant, comme l'état de paix eſt le ſeul qui convienne à l'intérêt commun & à l'ordre univerſel, il ne fera que des guerres juſtes & néceſſaires. Or, aucune guerre ne peut être regardée comme juſte, qu'autant qu'elle ſera entrepriſe pour repouſſer un ennemi déclaré de la Colonie, après qu'il aura été reconnu pour tel par ſes actes d'hoſtilité. Elle n'eſt jamais néceſſaire que pour réprimer l'injuſtice, & aſſurer dans la ſuite le regne de la paix & la jouiſſance des propriétés.

VIII.

» Pour donner au Chef de la ſociété les moyens de pourvoir aux dépenſes qu'entraînent néceſſairement l'entretien & l'amélioration du pa-

trimoine public, la confection des ouvrages indiſpenſables à faire dans cette vûe, l'appareil de la guerre, l'adminiſtration de la juſtice, l'établiſſement de l'inſtruction publique qui ſont à la charge du Souverain, il faut établir un revenu public qui ſubvienne à ces dépenſes. Mais comme ce revenu ne peut être juſtement aſſis que ſur les terres ſeules productives, & qu'il n'y a point de revenu dont on doive diſpoſer, qu'après avoir prélevé les avances néceſſaires à la culture, la nourriture & l'entretien de la famille du Cultivateur, la ſubvention indiſpenſable pour le maintien de l'adminiſtration publique ne pourra tomber que ſur l'excédent de ces premieres dépenſes, & devra toujours être en proportion de cet excédent. Diſons donc que l'établiſſement d'un impôt territorial & unique, proportionnel au revenu liquide des terres, doit être

universellement reconnu pour une des Loix fondamentales.

IX.

» Comme les abus portés dans l'assiette de l'impôt, & dans sa perception, ont été, de tout temps, une des premieres causes de la ruine des Etats, il est essentiel que tout ce qui concerne l'établissement de l'impôt dans cette Isle, soit soumis à des formes & réglé par des Loix invariables, qui d'un côté ne permettent point la spoliation de ce revenu commun, & de l'autre, empêchent que la formation de cette propriété commune ne porte atteinte aux propriétés particulieres, pour l'utilité desquelles elle est instituée. Dans ce moment où notre petite société, encore dans son enfance, ou plutôt à son aurore, ne comporte pas la perception d'un impôt, chaque membre doit servir la

ſociété de ſa perſonne. Mais lorſque l'Agriculture perfectionnée aura multiplié les hommes & les revenus, & que chaque Propriétaire pourra ſoudoyer des délégués, l'impôt aura lieu; &, d'après l'examen que j'ai fait de la nature & de la fertilité du terroir de cette Iſle, j'eſtime qu'alors les bonnes terres devront être taxées au ſixieme, & les médiocres au dixieme du revenu net, ſeul tribut dont les propriétés particulieres ſeront redevables envers le fiſc.

X.

» L'arbitraire ne doit pas être moins ſévérement proſcrit parmi vous dans l'adminiſtration de la juſtice diſtributive, ou dans l'exécution des Loix civiles, qui ne ſont que le développement & l'application des Loix naturelles. Cette adminiſtration conſiſte à régler, conformément aux Loix,

les droits des Citoyens, lorsqu'ils ont entre eux des prétentions opposées, & à punir les délits constatés des peines prononcées par les Loix. Le détail de cette administration ne doit pas être dans la main du Souverain, parce que le surveillant général ne doit pas & ne peut pas s'occuper de tant de détails, parce que celui qui est Partie contre le coupable ne doit pas être son Juge ; parce qu'il doit redouter plus que personne, sur-tout en ce genre, les surprises, les erreurs, l'abus souvent irréparable de la puissance. Mais il établira entre lui & le Peuple un Corps de Magistrature toujours existant, qui, dépositaire des Loix, soit chargé seul & exclusivement de les faire parler, de faire agir leur autorité avec prudence, de faire exécuter les jugemens rendus d'avance par les Loix. Ce Corps sera donc institué de maniere qu'il ne puisse jamais cesser

d'être le repréſentant du Souverain ; comme Miniſtre de la Juſtice, d'être enfin véritablement l'organe des Loix.

XI.

» Si quelque Membre de cette ſociété étoit aſſez aveugle ſur ſes droits & ſur ſes devoirs, pour commettre quelques délits graves contre les droits ſacrés de la propriété & de la fraternité de ſes Concitoyens, qu'il tombe dans les mains d'une Juſtice rigoureuſe, qu'il compte avec la ſociété des torts qu'il lui a faits, qu'il ſoit condamné à réparer le dommage qu'il a porté à la propriété d'autrui, qu'il paye la dette de ſa perſonne : mais loin de nous l'inutile & cruelle abſurdité de le priver de la vie, d'une vie dont Dieu ſeul eſt le maître ; comme ſi la mort d'un individu réparoit le moindre des maux ; comme ſi la mort, qui nous attend tous, & que tout Citoyen

eſt obligé quelquefois d'affronter, devoit jamais être préſentée comme une peine, & la plus grande des peines; comme ſi la ſociété ne gagnoit pas infiniment plus à faire travailler à ſon profit un individu, qu'à le détruire; comme s'il n'y avoit pas des moyens faciles, de mettre un méchant hors d'état de nuire, & d'effrayer ſes ſemblables par des peines longues, dures, éclatantes, plus inſupportables que la mort.

XII.

» L'état d'homme vivant en ſociété, donnant des droits & ſoumettant à des devoirs réciproques, il eſt évident que la connoiſſance des regles eſſentielles à cet état, eſt la premiere des conditions requiſes pour les bien remplir. Cette connoiſſance eſt même d'autant plus néceſſaire à chacun, que c'eſt elle qui doit rallier toutes les forces particulieres pour le maintien de l'ordre

public & la défenſe de l'intérêt commun. Il eſt donc eſſentiel à la ſociété, que, par des inſtitutions ſages & inébranlables, l'inſtruction publique ſoit généralement établie à perpétuité, pour répandre en tous lieux, & dans tous les temps, cette connoiſſance, avec la loi de n'être compté parmi les Membres de la ſociété, qu'après avoir parfaitement appris & ſolennellement juré d'obſerver ce qu'à ce titre il doit à la ſociété.

» Tel eſt le fond des Loix conſtitutives & fondamentales de l'ordre ſocial, conforme à l'intérêt général de toute ſociété.

» Paſſons maintenant aux Loix poſitives, qui, établies par le Souverain pour fixer les droits particuliers des Sujets, relativement à leur état, & déterminer déciſivement l'ordre poſitif, dans les cas douteux, réduits à des probabilités d'opinion ou de convenance,

ne ſauroient être juſtes qu'autant qu'elles ſont une déduction des premieres.

» Dans toute ſociété, les Loix poſitives devroient être ſimples & préciſes, pour être à la portée de tous les Citoyens, parce qu'il eſt néceſſaire de bien comprendre ce que l'on doit obſerver. J'ai tâché de rendre telles les Loix poſitives que je vais promulguer; elles auront de plus le mérite d'être peu nombreuſes. Dans une ſociété naiſſante, les intérêts étant évidens, & les droits reſpectifs rarement conteſtés, il ſeroit inutile de pourvoir à ce qui ne doit point arrêter l'œil vigilant de la Juſtice.

Loix poſitives.

I.

» Les biens qui ſont en commun, tels que la mer, les fleuves, les canaux, les poiſſons qu'ils contiennent, les bêtes fauves ou ſauvages qui habitent l'Iſle,

ſeront à l'uſage de tous les Citoyens. Ainſi la pêche, la chaſſe, la navigation ſeront libres dans toute l'étendue de la propriété publique, comme le paſſage dans les grands chemins.

II.

» Chaque nouveau ménage, à ſon établiſſement, recevra du Souverain, en toute propriété, une portion de terres égale à celle que poſſede déjà toute autre famille; ce qui s'exécutera juſqu'à ce que la totalité de l'Iſle ſoit occupée.

III.

» Tout propriétaire, maître abſolu de ſa propriété fonciere, s'il n'eſt pas content de ſon fils aîné, pourra remettre ſon hérédité à celui des ſes enfans mâles qu'il lui plaira choiſir. Mais s'il ne fait point ce choix, la Loi pourvoit dès-à-préſent à l'inſtitution

tion d'héritier, & nomme le fils aîné pour succéder à son pere.

IV.

» Cette hérédité fonciere ne sera point divisible entre les enfans mâles, aussi long-temps que les cadets pourront être dotés par le Gouvernement.

V.

» Les filles ne succéderont pas non plus aux biens fonds de la famille. Elles n'y auront point de part; elles recevront une simple dot en mobilier, lors de leur établissement. Ainsi toutes égales sur ce point, le mérite & la vertu auront la préférence des hommages.

VI.

» Mais quand le sol de l'Isle, entiérement occupé, ne laissera plus au Gouvernement les moyens de doter les nouveaux ménages d'une portion de terres, les trois quarts de la succession

d'un pere de famille ſeront diviſibles entre tous ſes enfans des deux ſexes ; alors il pourra diſpoſer du quart réſervé en faveur de celui de ſes enfans qu'il croira le plus digne de ſes préférences ; & ſi toutefois il ne fait aucune diſpoſition , l'aîné des enfans mâles recevra ce quart, & l'aînée des filles à défaut de mâles (*a*).

VII.

» Douze propriétaires, les plus voiſins du local, ſur lequel un nouveau ménage devra s'établir, ſeront obligés, lorſqu'il faudra conſtruire les édifices néceſſaires à ſon habitation, & à l'exploitation de ſon domaine, de lui

(*a*) Cette Loi a été ſans doute faite pour donner aux peres un moyen de récompenſer le plus digne de leurs enfans, & pour engager ceux-ci à plus de déférence & de reſpect, par la vue d'un intérêt palpable. *Note de l'Editeur.*

donner leurs ſecours pour cette conſtruction (*a*). Ils auront eux-mêmes reçu cette ſorte de ſervice qu'ils rendront alors, & ils continueront d'en être payés dans la perſonne de leurs fils, qui, en s'établiſſant, recevront de leurs voiſins la même aſſiſtance. Ces mutuels offices de fraternité étendront de bonne heure dans la Colonie l'eſprit d'union & de concorde.

VIII.

» Pour donner aux nouveaux époux, qui, ſe ſéparant de leur famille, viendront habiter ces nouvelles maiſons, l'aiſance & les commodités dont ils auront beſoin, & les moyens de cul-

(*a*) C'eſt une coutume établie dans pluſieurs Provinces de l'Amérique ſeptentrionale, que lorſqu'un nouveau ménage veut ſe bâtir une habitation, les propriétaires voiſins l'aident à la conſtruire. *Note de l'Editeur.*

tiver leurs terres & de ſubſiſter en travaillant juſqu'aux premieres moiſſons, les parens du garçon lui fourniront les outils, les grains, & les beſtiaux indiſpenſables pour leur ſubſiſtance & leur exploitation, & les parens de la fille, les uſtenſiles, meubles & linge convenables à leur ſituation & à leur état. Ces fournitures ſeront des deux parts la ſeule dot qu'ils recevront de leur famille.

IX.

» Si un pere de famille veut uſer en mourant de la liberté que la Loi lui donne, de diſpoſer de ſa propriété fonciere en faveur d'un autre que de ſon fils aîné, il pourra le faire de deux manieres, ou en dépoſant ce témoignage de derniere volonté ſur ſon livre-journal, ou en déclarant ſon intention devant quatre témoins pris parmi ſes plus proches.

X.

» Après la mort du pere, soit que son fils aîné, soit qu'un de ses cadets lui succede, celui qui le représentera sera regardé comme chef de la famille, & tous ses freres & sœurs seront obligés de le respecter, de lui obéir comme à leur pere, & de coopérer aux travaux nécessaires à leur intérêt commun, & ce jusqu'à leur sortie de la maison paternelle à l'époque de leur établissement. De son côté, l'héritier sera tenu de remplir la tâche du pere; c'est-à-dire, de chérir, de nourrir, d'entretenir, de surveiller ses freres, & de leur départir journellement le travail & l'instruction propres à en faire de dignes chefs de famille & de bons Citoyens.

XI.

» S'il survient quelque contestation entre des Citoyens, & que les Parties ne puissent se concilier elles-mêmes,

elles nommeront d'abord des Arbitres pour les accorder à l'amiable, s'il eſt poſſible. Mais ſi les avis & les raiſons de ces Arbitres ne parviennent point à les réunir & à terminer leur différent, les Parties viendront elles-mêmes plaider leur cauſe devant le Tribunal de la Juſtice (dont il ſera parlé ci-après), & là, elles ſeront jugées ſommairement & ſans délai, ſur leurs dits & ſur l'avis des Arbitres.

XII.

Si quelqu'un eſt accuſé d'un crime grave, on lui donnera douze Pairs ou Jurés (*a*) pour l'examen & la déciſion

(*a*) On les appelle *Pairs*, parce qu'ils ſont tirés de la claſſe de l'accuſé; & *Jurés*, parce qu'avant de procéder à l'examen de l'affaire criminelle, ils font ſerment de la décider ſuivant les Loix & leur conſcience. Cette Loi eſt ſans doute priſe du Code Criminel d'Angleterre, qui, ſur ce point, offre les Loix les plus ſages que l'on connoiſſe. *Note de l'Editeur.*

de ſon affaire. L'information ne ſera point ſecrete pour l'accuſé. On lui produira les témoins, contre leſquels il pourra ſe défendre. Mais le corps du délit conſtaté, & le crime avéré, il ſera condamné ſur l'avis unanime des Pairs. Les Juges prononceront la ſentence, qui ne pourra néanmoins être exécutée que du conſentement du Souverain, & qu'après qu'il l'aura revue & ſignée, ſi la peine qu'elle prononce eſt infamante.

XIII.

» Juſqu'à ce que l'accuſé ſoit pleinement convaincu du crime dont on l'accuſe, il ne ſera point réputé coupable, ni traité comme tel. Si l'on eſt obligé de s'aſſurer de ſa perſonne & de le conſtituer priſonnier, ce que je crois inutile ici, on ne le gardera que dans une maiſon ſaine & aérée, où ſa ſanté ne coure aucun danger.

XIV.

» Attendu que chacun agit par ſa propre volonté, & qu'il eſt maître de ſes actions, la peine du crime ſe concentrera ſur le coupable, & l'infamie ne réjaillira point ſur ſes parens, aſſez humiliés ſans doute d'avoir nourri parmi eux un mauvais Citoyen. Lorſque celui-ci aura perdu, par ſa condamnation, le droit de jouir de ſa propriété, le fils déſigné par la Loi pour lui ſuccéder, en aura ſur le champ la poſſeſſion. Le fiſc ne pourra rien s'approprier des biens du coupable, qui payera de ſa perſonne, de ſon travail, de ſes ſervices, le dommage qu'il aura porté aux propriétés des particuliers.

XV.

» L'impartialité de la Juſtice l'obligeant à proportionner, autant qu'il eſt poſſible, les ſalaires aux mérites & les peines aux délits, & la vie de

l'homme étant d'un prix infiniment au deſſus de tous les autres biens temporels, ſauf l'honneur, un criminel ne ſera point condamné à mort pour avoir léſé la propriété d'un Citoyen, il perdra ſeulement alors la liberté de ſa perſonne, en demeurant ſoumis pour un temps à travailler au profit de l'offenſé, ſi celui-ci le déſire, ſinon au profit de la ſociété. Si ce mauvais Citoyen étoit aſſez dépourvu de ſens & de ſentiment pour ôter volontairement la vie à quelqu'un de ſes freres, il ne ſubira point pour ſon crime la peine de mort, parce que la mort eſt la fin de toute peine, & qu'un ſcélérat en mourant, enlevé par ce ſupplice à la ſociété, & pour toujours ſouſtrait à la vue des autres, l'exemple de ſa punition ſeroit perdu pour les cœurs pervers qui ſeroient tentés de l'imiter; mais il uſera ſa vie pour la ſociété, & reſtera attaché aux travaux publics, les plus vils & les

plus pénibles, juſqu'à ce que la Nature mette fin à ſon tourment.

XVI.

» Pour maintenir l'ordre dans l'Etat, & le rendre de plus en plus floriſſant en ſoulageant le Souverain dans ſon adminiſtration, il ſera établi dans la ſuite divers Tribunaux qui ſeront chargés d'en ſurveiller les différentes parties.

» Le premier aura l'inſpection de l'éducation publique & particuliere, & prendra ſoin que tous les Citoyens ſoient ſuffiſamment inſtruits de leurs droits & de leurs devoirs.

» Le ſecond veillera ſur l'Agriculture, la navigation, le commerce, & ſur tous les objets qui peuvent y avoir rapport.

» Le troiſieme s'occupera des travaux publics, de la confection des chemins, des canaux d'arroſage, de l'exploitation des mines, &c.

» Le quatrieme aura dans ſon département la perception du revenu public, & la circulation des dépenſes publiques.

» Le cinquieme dirigera ce qui concerne le Militaire & tout ce qui eſt relatif à la ſûreté des Citoyens, tant au dehors qu'au dedans.

» Le ſixieme rendra la juſtice, & prononcera, d'après la Loi, ſur les conteſtations & ſur les délits des particuliers.

» Enfin, un Tribunal ſuprême, préſidé par le Souverain, exercera le droit de réviſer & réformer les Ordonnances des autres Tribunaux, s'il eſt néceſſaire.

XVII.

» Mais pour empêcher que le déſordre & la corruption ne s'introduiſent dans ces Tribunaux, & afin que les places en ſoient remplies par les

hommes les plus dignes de les occuper, ces places ne seront conférées par le Souverain qu'au mérite reconnu, & sur des preuves éclatantes de science & de probité tout ensemble.

» Le droit d'y aspirer sera fondé sur une étude profonde des matieres du département. L'honneur d'être admis au premier grade de la Magistrature, sera le prix d'un concours redoublé entre les compétiteurs, dans plusieurs examens. Placés dans les premiers Tribunaux, l'application & les services de ces Magistrats pourront les élever au Tribunal suprême. Ils serviront le Public gratuitement; mais l'Etat aura pourvu d'avance à leurs besoins, & le Souverain aura soin de les récompenser d'ailleurs par des distinctions honorables.

XVIII.

» Le Chef de cette société réunissant en sa personne les fonctions les

plus auguſtes & les plus importantes que l'on connoiſſe parmi les hommes, celles de Pontife & de Monarque, d'Inſtituteur ſuprême de ſes ſujets, & de premier Laboureur de ſon Etat, doit inſtruire ſon Peuple par la parole & ſur-tout par l'exemple. Il doit l'inſtruction immédiate à ceux qui l'approchent de plus près ; mais il doit les leçons de l'exemple à toute la Colonie. Ainſi, à l'inſtar de l'Empereur de la Chine, il ne fera pas ſeulement de temps en temps à ſa Cour une inſtruction tirée de la Loi divine, civile ou politique, il ne ſe bornera pas à ce que les Magiſtrats aient ſoin d'en faire de ſemblables au Peuple (*a*), il s'hono-

(*a*) Voici les articles ſur leſquels il eſt ordonné aux Mandarins Chinois d'inſtruire le Peuple deux fois par mois :

1°. Ils doivent recommander ſoigneuſement les devoirs de la piété filiale, & la déférence que les cadets doivent à leurs

rera, pour recommander le premier

aînés, afin que les jeunes gens soient toujours pénétrés du plus profond respect pour les Loix primitives de la Nature. — 2°. Entretenir toujours dans les familles un souvenir respectueux des ancêtres, pour que leur esprit regne encore sur elles, & les empêche de rompre les liens de la concorde. — 3°. Maintenir l'union & la paix dans tous les villages, & prévenir les querelles & les procès. — 4°. Inspirer une grande estime pour la profession du Laboureur & de ceux qui cultivent les mûriers, parce qu'alors on ne manquera ni de grains pour se nourrir, ni d'habits pour se vêtir. — 5°. Tourner les esprits à l'économie, à la frugalité, à la tempérance, à la modestie, seuls moyens par lesquels chacun peut tenir sa conduite & ses affaires dans l'ordre. — 6°. Encourager par toutes sortes de voies les Ecoles publiques, afin que les jeunes gens y puisent les bons principes de la Morale. — 7°. Inviter à s'adonner tout entier à ses propres affaires, comme un moyen infaillible d'entretenir la paix de l'esprit & du cœur. — 8°. Etouffer les

des Arts, du ſoin de faire publique-

ſectes & les erreurs dans leur naiſſance, afin de conſerver dans toute ſa pureté la vraie & ſolide doctrine. — 9°. Inculquer au Peuple les Loix pénales établies, pour éviter qu'il ne devienne revêche & indocile au joug du devoir. — 10°. Inſtruire parfaitement tout le monde des regles de la civilité & de la bienfaiſance, afin d'entretenir les bons uſages & les douceurs de la ſociété. — 11°. Engager les parens à apporter toute ſorte de ſoins à l'éducation de leurs enfans, ainſi que les aînés à l'égard de leurs jeunes freres, afin de les empêcher de ſe livrer au vice & de ſuivre le torrent des paſſions. — 12°. Leur faire horreur de la médiſance, afin qu'ils ne s'attirent pas des ennemis, & qu'ils évitent le ſcandale, qui peut corrompre l'innocence & la vertu. — 13°. Preſcrire de ne pas donner un aſile aux coupables, afin de ne pas ſe trouver enveloppé dans leurs châtimens. — 14°. Les rendre diligens à payer les contributions établies, pour ſe garantir des vexations des Receveurs. — 15°. Les accoutumer à agir de concert avec les

ment, & dans la plus grande pompe; la cérémonie de l'ouverture des terres, des ſemailles & de la moiſſon.

XIX.

» Ces cérémonies ſe pratiqueront de la maniere ſuivante : Le Souverain ſe rendra dans le temps propre, avec grand cortége, ſur le champ déſigné pour cela. Il ſe proſternera en y arrivant, & fera à haute voix, au Maître de tous les biens, une priere pour implorer ſa bénédiction ſur ſon travail & ſur celui de tout ſon Peuple. Enſuite, ſi c'eſt le temps de l'ouverture des terres, prenant la charrue, il ouvrira pluſieurs ſillons dans toute la

---

Chefs de quartier dans chaque ville, pour prévenir les vols & la fuite des voleurs. — 16°. Les exhorter ſans ceſſe à réprimer les mouvemens de la colere, comme un moyen de ſe mettre à l'abri d'une infinité de dangers.

longueur du champ. Les principaux de ſa famille, les Chefs des Tribunaux, les Officiers, les Propriétaires acheveront ſucceſſivement le reſte du labour. Ce même champ ayant reçu toutes les façons & les engrais néceſſaires, le Souverain viendra l'enſemencer. Enfin, au temps de la récolte, il y commencera lui-même la moiſſon, dont il offrira les prémices à celui qui la fit croître, ce qui ſera également exécuté dans tous les cantons de l'Iſle, par les premiers Repréſentans du Souverain (*a*).

(*a*) Le Souverain qui gouverne le Peuple de la terre le plus nombreux, l'Empereur de la Chine, fait tous les ans cette triple cérémonie civile & religieuſe, avec l'appareil le plus impoſant. Dans celle de l'ouverture des terres, le 15 de la premiere Lune, qui répond au premier Mars, il ſe tranſporte en grande pompe au champ deſtiné à la cérémonie, ſuivi des Princes de

XX.

» Afin de rendre ces cérémonies

ſa Maiſon, des Grands, & d'un nombre infini de Mandarins. Deux côtés du champ ſont bordés par les Officiers & les Gardes de l'Empereur. Le troiſieme eſt deſtiné à tous les Laboureurs de la province. Les Mandarins occupent le quatrieme.

L'Empereur entre ſeul dans le champ, frappe neuf fois la terre de ſon front, pour adorer le *Tien*, c'eſt-à-dire, le Dieu du Ciel. Il prononce une Priere réglée par le Tribunal des Rites, pour invoquer la bénédiction du Grand Etre ſur ſon travail & ſur celui de tout ſon Peuple, qui eſt ſa famille. Enſuite il ſacrifie au Maître de tous les biens. Pendant le ſacrifice, on amene à l'Empereur une charrue attelée d'une paire de bœufs. Le Prince quitte ſes habits impériaux, ſaiſit le manche de la charrue, & ouvre pluſieurs ſillons dans toute l'étendue du champ; puis, d'un air aiſé, il remet la charrue aux principaux Mandarins, qui labourent ſucceſſivement. Les Laboureurs

agricoles auſſi auguſtes & auſſi agréables qu'il eſt poſſible, & pour donner plus de force à l'inſtruction qu'on en doit tirer, en la joignant à l'idée du plaiſir, elles ſeront autant de fêtes religieuſes & champêtres. Ce ſera dans ces jours ſolennels, & près du champ royal, que les mariages déjà projetés ſe célébreront, & que les jeunes gens deſtinés à s'unir ſe verront en préſence de leurs parens, & ſous les yeux du Souverain. Là,

---

les plus habiles exécutent le reſte du labourage en préſence de l'Empereur.

Quelque temps après, le champ ayant reçu tous les labours & les engrais néceſſaires, l'Empereur vient l'enſemencer. Enfin, à la récolte, l'Empereur vient offrir au *Tien* les premices de ce champ cultivé par ſes mains; cérémonie qui eſt pratiquée le même jour dans toutes les provinces de l'Empire, par tous les Vice-Rois, tous en grand cortége, & toujours en préſence des Laboureurs.

les jeux, les ris, les danſes, la confiance, l'épanchement des cœurs formeront & entretiendront les liaiſons les plus douces. Là, les garçons les plus laborieux, les plus inſtruits, les plus dociles, ſeront récompenſés en raiſon de leur mérite, & recevront le prix des mains de la Beauté, qui ſera quelquefois leur plus belle récompenſe. Telles ſeront les ſolennités de ces fêtes, d'où chacun reviendra le cœur plein de ſatisfaction, en béniſſant Dieu de l'avoir fait naître dans une terre ſi heureuſe, & ſous le gouvernement d'un Prince qui ne déſire que le bonheur de ſes ſujets, qu'il regarde comme ſa famille «.

» Voilà, dis-je, mes chers enfans, les regles civiles & politiques que les lumieres de mon eſprit & le déſir de votre bien-être m'ont inſpirées, pour établir, d'une maniere durable, la

prospérité de l'Isle. Si vous suivez ces Loix que je viens de promulguer, si vos descendans s'empressent de les suivre, j'ose prédire à notre postérité le bonheur le plus constant. Nul Peuple ne fut plus heureux que le seront mes Insulaires.

» Promettez-moi donc ici, non seulement de les exécuter, mais d'en répandre la connoissance dans vos familles, mais de vous employer de tout votre pouvoir à les faire observer. Faites serment, continuai-je, de vous soumettre absolument à ce que la Loi de la raison & la voix paternelle vous ordonnent en même temps, & signez-en la soumission au bas de ces Loix essentielles. J'institue mon fils aîné pour mon successeur, & j'établis ses freres pour Chefs des Tribunaux & des Départemens à former, & pour les premiers Juges de l'Isle, lorsque le temps sera venu de juger vos descendans.

» Prenez tous d'avance, je vous en conjure, l'eſprit de votre nouvel état, afin d'animer & d'entretenir dans toutes les familles l'amour de l'ordre & de la paix, qui ſeuls peuvent rendre cette Colonie de plus en plus floriſſante. Enfin, ſoyez attentifs à vous acquitter de vos devoirs importans de peres, de chefs de famille, de propriétaires, de citoyens, &c. de maniere que je n'aye jamais qu'à me louer de vous, & que vos deſcendans & vous-mêmes retiriez de votre conduite une pleine ſatisfaction & les plus grands avantages «.

Après avoir ainſi parlé, j'appelai mon épouſe, qui, pour donner l'exemple de la ſoumiſſion aux Loix, fit ſerment de les obſerver, & de contribuer à leur exécution autant qu'il dépendroit d'elle. Elle voulut de plus en ſigner la promeſſe, comme je l'avois preſcrit. Tous nos enfans, en

âge de raiſon, imiterent cet exemple. Ils promirent de vive voix, & par écrit, l'obéiſſance la plus entiere aux Loix, & s'engagerent en même temps à en étendre la connoiſſance dans leur famille, par une inſtruction fréquente. J'ordonnai qu'il fût fait pluſieurs copies de ce nouveau Code, pour que remiſes en ſuite aux nouveaux ménages, ils puſſent les conſulter à volonté, & s'en rendre, par ce moyen, les diſpoſitions familieres. Cela fut exécuté peu de jours après, comme je le déſirois (*a*).

(*a*) Tous mes enfans m'ont demandé depuis une copie entiere de mes Mémoires. Je ne l'ai pas refuſée à leurs inſtances : je déſire que chacun y reconnoiſſe des leçons à ſuivre & des exemples à imiter. *Note de l'Editeur.*

CHAPITRE XXXVIII.

Accroiſſement & proſpérité rapide de la Colonie.

LES nouveaux ménages quitterent le lendemain la maiſon paternelle. Ceux qui les compoſoient, n'alloient demeurer qu'à notre porte; & cependant quand ils furent ſur le point de partir, & qu'après nous avoir demandé notre bénédiction, ils vinrent nous embraſſer & prendre congé de nous, Eléonore ne put retenir ſes larmes; tous les cœurs s'émurent, & je ſentis moi-même mes yeux ſe mouiller de pleurs. Cette petite ſéparation couta beaucoup à notre tendreſſe. Il ſembloit que chacun de nous craignît de perdre quelque choſe de l'affection de ceux qu'il alloit quitter. Nous ne voulûmes pas laiſſer ſortir nos enfans ſans les aſſurer

assurer de nouveau de toute notre affection, & ils nous témoignerent de leur côté la plus vive reconnoissance. C'est ainsi que se firent nos adieux.

Dès que nos enfans furent établis dans leurs maisons, chacun, ambitieux de pourvoir à ses propres affaires, & plein du désir de tirer parti de ses propriétés, s'empressa d'employer ce qu'il avoit de forces & d'industrie à cultiver son fonds. Les terres qu'on leur avoit assignées, furent closes de haies & de fossés. La hache abattit les arbres qui en ombrageoient le sol; la pioche le débarrassa des racines parasites; la bêche & la charrue le mirent en état de recevoir des semences, & de les reproduire avec profusion. Le travail étendit ainsi la propriété personnelle, & la campagne aux environs des nouvelles demeures, prit une face animée, & parut plus riante qu'elle n'étoit auparavant.

Ainſi mes fils, exercés de bonne heure aux travaux champêtres, inſtruits par l'expérience & par mes leçons, laborieux, actifs, intelligens, très-capables enfin de conduire les affaires d'un ménage, & de s'acquitter des fonctions de peres de famille, en travaillant, en s'ingéniant à l'envi, forçoient la terre, jadis vague & inculte, à porter des fruits délicieux, & à ſe couvrir réguliérement de moiſſons abondantes. Ils ne négligeoient d'ailleurs aucun des Arts utiles, qui pouvoient augmenter l'aiſance & les commodités dont ils commençoient à jouir. La navigation, la chaſſe, la pêche étoient en honneur parmi eux. De leur côté, mes filles ſoulageoient leurs maris dans leurs pénibles travaux, préparoient les repas, faiſoient les habits & le linge, & tenoient toute la maiſon dans l'ordre & dans la propreté; en ſorte qu'ils ſe trouverent bientôt dans

une sorte d'opulence rustique, & que, ne craignant point de manquer du nécessaire en donnant le jour à des enfans, & cédant au contraire au vœu de la Nature, ils se virent entourés, au bout de quelques années, d'une aimable & nombreuse postérité.

Ma Colonie naissante, croissant ainsi sous les Loix de l'ordre, dans la paix & dans la joie, s'élevoit sans cesse par de nouvelles avances à des jouissances nouvelles. Rien n'étoit plus satisfaisant que l'accord & l'union qui régnoit dans chaque famille, que celle qui lioit toutes les familles entre elles. Un air de prospérité paroissoit dans tout ce qui les entouroit; car l'industrie du Cultivateur n'augmentoit pas seulement la fertilité des champs qui ne reposoient jamais, elle se montroit également dans toutes les parties qui composoient son domaine. Les jardins, les vergers, la vigne, plantés, arrosés,

travaillés par ſes mains ſoigneuſes, embelliſſoient ſa maiſon, l'enrichiſſoient de leurs fruits. D'abondans pâturages, ombragés de place en place par des boſquets touffus, nourriſſoient de nombreux troupeaux de bœufs, d'ânes, de bêtes à laine (*a*).

Il ſeroit difficile d'imaginer un ſpectacle plus charmant pour des cœurs droits & ſenſibles, & ſur-tout pour un pere tendre, premier auteur, après

(*a*) L'abondance dont jouit cette Colonie, comparée à la ſtérilité de pays immenſes, qui, quoique naturellement fertiles, demeurent pourtant en friche, par la faute des hommes qui les habitent, ou par celle du Gouvernement qui les régit, prouve évidemment que la terre n'eſt avare que pour les Tyrans & les eſclaves; qu'elle produit des tréſors au delà de toute eſpérance, dès qu'elle eſt libre, cultivée par des hommes que la liberté rend intelligens, & que des Loix ſages & invariables protegent. *Note de l'Editeur.*

Dieu, de l'exiſtence & du bonheur de cette ſociété, que ce tableau, devenu encore plus intéreſſant par la place qu'y occuperent nos jeunes enfans, lorſque ſe mariant à leur tour ils vinrent s'établir auprès de leurs freres.

Des divers bâtimens de tous les ménages, il ſe forma le village le mieux ordonné, le plus gai, le plus riant que j'aye jamais vu. Digne capitale d'un Peuple ſimple & agricole, il n'offroit point les frivolités, les ſuperfluités, ſi recherchées des Peuples corrompus. On n'aimoit pas à s'y diſtinguer par l'affectation de la parure & de la magnificence. Les maiſons, les meubles, les habits, les apprêts de la nourriture y étoient ſimples, comme les mœurs. Il n'y avoit de faſte que dans quelques meubles de ma maiſon, faſte peut être néceſſaire à la repréſentation du chef de la ſociété. Les revenus ne s'employoient point en dépenſes inu-

tiles ou de fantaiſie ; ils retomboient fructueuſement ſur la terre, où ils multiplioient les richeſſes, qui à leur tour multiplioient les hommes.

On mettoit ſon oſtentation à avoir les troupeaux les mieux nourris, les bœufs les mieux dreſſés, les charrues les mieux faites, les champs les mieux labourés, les terres les plus fécondes. On ſe faiſoit gloire d'exceller dans les Arts de premiere néceſſité, de bien diriger, de bien fabriquer ſoi-même les inſtrumens & les outils propres à la main d'œuvre. Enfin l'on étoit jaloux d'être ſavant & vertueux, c'eſt-à-dire, juſte, & bien inſtruit de la ſcience la plus importante, qui eſt celle des droits & des devoirs relatifs & réciproques des hommes vivant en ſociété.

Doit-on s'étonner après cela, des progrès rapides en tout genre que fit notre Colonie dès ſon enfance, & de

ce qu'elle avoit déjà plutôt l'air d'un Peuple que d'une famille ? Toutes les maiſons voyoient multiplier chaque année leurs richeſſes & leur population ; & la mienne, d'où ſortoient tous ces rameaux vigoureux, qui ſe reproduiſoient par de nouveaux jets, n'avoit pas moins que les autres cet air de bénédiction & de proſpérité.

Quoique les jeunes couples qui ſe ſéparoient de moi euſſent fait d'abord un vide dans la maiſon paternelle, & que déſormais elle ſemblât devoir languir privée d'un ſi grand nombre de ſes membres, elle conſerva néanmoins ſa ſupériorité en toutes choſes, fut toujours le modele des autres, & parut encore auſſi floriſſante qu'elle l'étoit auparavant. Henri & Adélaïde qui demeuroient avec nous, favoriſés du Ciel dans leur union, nous dédommageoient, par la plus heureuſe fécondité, de la ſortie de leurs freres.

Ils nous aidoient, ils nous secouroient journellement ; & comme nous n'avions plus la même étendue de terres à cultiver qu'avant la division de la famille, & que les deux Negres que j'avois gardés pour mon compte nous facilitoient l'exploitation de celles qui nous restoient, nous n'éprouvions point d'altération sensible dans notre bien-être.

Je me voyois alors au plus haut degré de bonheur où je pouvois aspirer. Je jouissois d'une satisfaction qui me paroissoit inaltérable, lorsqu'un événement déjà prévu, mais que je ne regardois plus comme possible, fut sur le point de renverser cet édifice de prospérité, &, par ses suites funestes, manqua de faire périr toute la Colonie.

CHAPITRE XXXIX.

Fuite des deux Negres prisonniers ; crainte qu'elle inspire.

QUOIQUE traités avec douceur & même avec bonté, nos deux Negres n'avoient pu s'apprivoiser entiérement. Leur caractere dur & féroce ne savoit pas se plier à l'obéissance. Ils n'étoient point touchés de nos douces manieres. Loin de perdre le souvenir de leur pays, ils le regrettoient amérement. Après avoir passé leur jeunesse dans toute l'indépendance de la Nature sauvage, ils ne pouvoient souffrir de se voir captifs. Ils regardoient le travail comme un tourment insupportable. Souvent, lorsqu'ils nous aidoient à faire quelque ouvrage, ou à porter des fardeaux, je les voyois pousser de profonds soupirs, & jeter de longs regards vers

cette partie de l'horizon d'où ils m'avoient fait entendre qu'ils venoient. Je ne pouvois me cacher qu'ils se trouvoient malheureux : j'aurois voulu pouvoir adoucir leur infortune & leur rendre la liberté. Toute idée de contrainte & de servitude étoit une chose affreuse pour mon cœur ; mais l'obligation de veiller à notre sûreté me forçoit de les retenir dans l'Isle, & je croyois avoir pourvu suffisamment à ce qu'ils ne pussent s'évader, en fermant d'une chaîne l'embouchure de la riviere. On va voir si je me trompois à cet égard.

Cette chaîne qui barroit le port, suffisoit à la vérité pour arrêter toutes les barques qui tenteroient d'y entrer ou qui voudroient sortir de l'embouchure, & nos Negres ne pouvant s'éloigner de l'Isle qu'avec le secours d'un bateau, il paroissoit impossible qu'ils vinssent jamais à bout de franchir

cette barriere. Une autre raiſon qui ne nous permettoit point de ſoupçonner la poſſibilité de leur fuite, étoit, que nos chaloupes demeuroient toujours attachées avec une chaîne de fer à un fort anneau, ſcellé en plomb dans une groſſe pierre enfoncée dans la gréve. Un cadenas arrêtoit cette chaîne, un autre cadenas ouvroit l'entrée du port.

Mes Negres, qu'on avoit eu ſouvent l'imprudence de prendre pour nous aider à la pêche, avoient été témoins de la maniere avec laquelle nous ouvrions & nous fermions nos cadenas. Malgré leur ſtupide groſſiéreté, ils en avoient bien remarqué les procédés. Ils attendirent douze ans avec patience que l'occaſion de les répéter ſe préſentât, pour ſe rendre libres. Voici comment le haſard leur fournit cette occaſion, & comment ils en profiterent.

Un jour qu'en allant pêcher en mer, on les avoit pris, comme à l'ordinaire, pour servir de rameurs, nous les déposâmes en revenant de l'autre côté de la riviere. Mais ayant besoin de couper quelques bois de charpente, Henri & moi descendîmes avec eux, non loin de leur cabane, pour abattre des arbres que j'avois choisis & marqués pour cela. Nous avions porté les instrumens nécessaires à l'exécution de notre projet. Les arbres furent abattus vers le soir, dépouillés de leurs branches, & sciés en partie. Quoique nous fussions quatre pour faire ce travail, car je mis aussi la main à l'œuvre, il étoit déjà tard que nous n'avions pas fini de scier & d'équarrir ces arbres, en sorte que nous fûmes obligés de revenir à la maison, laissant le surplus à faire pour le lendemain.

Par prudence nous emportâmes les haches avec nous, pour ne pas mettre

entre les mains des Negres des armes dangereuſes ; mais nous laiſſâmes les ſcies, dont nous ne croyions pas qu'ils puſſent abuſer. Cette confiance nous devint funeſte. Les ſcies à la vérité ne leur euſſent pas ſervi de grand'choſe, ſi le haſard ne leur eût fourni d'ailleurs le moyen de les employer à leur liberté. Dans les mouvemens que j'avois faits pour aider à tailler ou à ſcier ces arbres, la clef de la chaîne du port étoit tombée de ma poche. Je ne m'en apperçus pas ; mais un des Negres l'ayant ſans doute remarquée, la cacha avec aſſez de dextérité pour m'en dérober la connoiſſance ; en ſorte que nous partîmes de là ſans nous douter de la perte que j'avois faite, & ſans prévoir aucunement ce qui en arriveroit.

Munis de l'inſtrument de leur délivrance, les Negres attendirent, pour en faire uſage, que toute la

Colonie fût plongée dans le ſommeil, de crainte que le bruit qu'ils pourroient faire, venant à les trahir, ils ne fuſſent découverts & arrêtés. Ils paſſerent la riviere à la nage vis-à-vis de l'endroit où étoient nos barques, & lorſqu'ils y furent arrivés, ils couperent avec la ſcie la proue de la petite chaloupe, qui par ce moyen ſe trouva dégagée de la chaîne qui la retenoit au bord. Ils repaſſerent enſuite de l'autre côté de la riviere, & prenant les proviſions qu'ils avoient dans leur cabane, ils deſcendirent tranquillement juſqu'à l'embouchure, où ils s'ouvrirent avec la clef le chemin de la mer; après quoi ils cinglerent vers leur pays en toute diligence.

Qu'on juge de ma ſurpriſe, lorſque voulant traverſer la riviere le lendemain pour achever notre ouvrage, je m'apperçus, par le tronçon de la chaloupe, de l'évaſion de mes Negres; &

que plein de l'émotion que me cauſoit cet événement, je cherchai dans ma poche, ſans la trouver, la clef de l'eſtacade. Il ſeroit difficile de rendre le chagrin que j'en conçus ; car je compris à l'inſtant ce qui venoit de ſe paſſer, & ce que nous en devions craindre. Henri, qui m'accompagnoit, non moins affligé que moi de la fuite de ces malheureux, & prévoyant qu'il en réſulteroit pour nous les ſuites les plus fâcheuſes, vouloit les pourſuivre ſans délai. Sur cela, je lui fis obſerver d'abord que les Negres ayant trouvé dès la veille la facilité de s'évader, en avoient ſans doute profité dans le temps de notre ſommeil, & qu'étant partis depuis cinq à ſix heures, il ſeroit impoſſible de les atteindre. Cependant, continuai-je, pour ne rien négliger de ce que nous pouvons faire dans la circonſtance, appelez quelques-uns de vos freres pour nous aider

à conduire la grande chaloupe. Nous sortirons à quelque milles de l'embouchure, & si les Negres sont partis plus tard que je ne le présume, & que nous puissions encore appercevoir leur barque, nous nous efforcerons de les joindre, quoique j'aye lieu de croire qu'avec l'avance qu'ils auront sur nous, & montant un bateau léger, qu'ils ont appris à manier, ils se joueront de nos efforts.

Henri courut promptement au village, d'où il ramena cinq de ses freres pourvus de rames & de fusils. Nous nous embarquâmes sur le champ, & nous arrivâmes bientôt à l'embouchure, où nous trouvâmes la barriere ouverte, & les deux côtés de la chaîne qui la formoient flottant sur leurs balises. Nous sortîmes de la riviere, & avançâmes en mer directement environ une lieue, pour pouvoir embrasser d'une seule vue les deux côtés

de l'Isle. Mais nos regards cherchèrent vainement le bateau qui fuyoit. Nous n'apperçûmes rien sur la vaste étendue des mers. Ainsi après avoir fait, comme je le pensois, une course inutile, nous fûmes obligés de revenir, le cœur plein d'inquiétude de nous voir menacés, par cette évasion, d'un danger très-redoutable.

Comme les précautions que nous avions à prendre ne nous permettoient pas de dissimuler à nos femmes ce qui venoit d'arriver, il fallut leur en dire toutes les circonstances. Leurs alarmes furent d'autant plus vives, que nous avions tout lieu de penser que nos Negres alloient nous susciter une foule d'ennemis, & que, connoissant le local de l'Isle & notre petit nombre, ils ne manqueroient pas de donner à leurs compagnons des renseignemens qui nous seroient funestes. Il est vrai pourtant que les con-

noiſſances qu'ils pouvoient leur communiquer ne s'étendoient heureuſement que ſur certaines parties. Surveillés ſcrupuleuſement, ils n'étoient pas entrés dans nos magaſins ; ils n'avoient jamais vu la grotte ; ils ignoroient la vertu ſimple & terrible de la poudre à canon, & ils n'imaginoient pas comment nos armes vomiſſoient le feu & portoient la mort à de grandes diſtances. Mais quelquefois, témoins de nos bleſſures & de la mort de nos enfans, ils avoient appris que nous étions des hommes comme les autres. Ils comprenoient que leurs fleches ne nous trouveroient point invulnérables, qu'elles pouvoient nous faire périr, & conſéquemment qu'il étoit poſſible de nous vaincre. C'en étoit bien aſſez pour nous effrayer.

Outre l'eſprit de vengeance, qui ne meurt point dans des ames atroces,

je connoiſſois dans le cœur de nos Sauvages un ſentiment très-capable d'exalter leur férocité & de les animer à la deſtruction de tous les hommes de l'Iſle. Ils n'avoient pu voir nos femmes, & ſur-tout Adélaïde, ſans éprouver les déſirs les plus ardens. Si quelquefois elles s'offroient à leur vue, le feu de leurs regards me montroit la plus violente paſſion. On n'y prenoit pas garde; mais l'expérience que j'avois du cœur humain, me le faiſoit remarquer & m'en indiquoit la cauſe. Pour réprimer ces déſirs, j'ôtois aux Negres, ſans affectation, l'occaſion de voir nos femmes, &, crainte d'affliger celles-ci, je tenois mes remarques ſecretes. Lorſqu'ils eurent déſerté l'Iſle, je gardai la même retenue; mais je ſentis que la paſſion des Negres les rameneroit peut-être pour nous exterminer & pour poſſéder nos belles compagnes, & ces

réflexions, qui ajoutoient à mes inquiétudes, hâterent encore nos préparatifs de défense contre une seconde irruption de nos ennemis.

CHAPITRE XL.

Seconde irruption des Negres; extrême danger qu'elle fait courir à la Colonie.

LA premiere choſe que je crus devoir faire après l'évaſion de mes Negres, fut de fermer le Port plus exactement encore que par le paſſé. Nous fîmes à cet effet un nouveau cadenas, qui ne nous laiſſa plus appréhender que la clef perdue pût ouvrir cette barriere. Nous ajoutâmes, de plus à chaque chaînon, des barres de fer croiſées, qui, d'un côté, enfonçoient dans l'eau d'environ deux pieds, & de l'autre préſentoient à ceux qui voudroient entrer dans la riviere, une longue file de pointes acérées, en maniere de chevaux de friſe, qu'on auroit difficilement eſſayé

de ſurmonter, quand même on n'eût pas trouvé d'autres obſtacles ſur le paſſage.

Ce rempart étoit formidable, & cependant, d'après mon idée, il ne ſuffiſoit pas pour notre ſûreté. Je me diſois, que ſi les Negres venoient une ſeconde fois nous attaquer, ils ne tenteroient pas ce nouvel effort ſans ſe réunir en grand nombre, & ſans prendre toutes les précautions néceſſaires pour bien exécuter leur deſſein; que nous aurions alors à redouter non pas une troupe, mais en quelque ſorte une armée; & que, tandis qu'une partie de nos ennemis chercheroit à forcer l'embouchure, tout le reſte, en une ou pluſieurs bandes, eſcaladeroit peut-être le boulevart naturel de l'Iſle dans les endroits les moins eſcarpés; enfin, que s'ils avoient une fois pénétré dans l'intérieur du pays, nous ne pourrions, faute de fortifica-

tions, garantir nos demeures & nos magasins, ni nous garantir nous-mêmes de la fureur de ces barbares, & deviendrions immanquablement leurs victimes.

D'après ces réflexions, qui n'étoient pas mal fondées, je résolus de fortifier le village; & ayant fait part de mon dessein à mes enfans, je traçai sur le terrein autour de ma maison & des six plus voisines, un carré, dont chaque face avoit cinquante pas géométriques. Il fallut abandonner les autres bâtimens, pour ne pas prendre une étendue trop vaste à fortifier & trop difficile à défendre. Je marquai aux quatre angles de ce fort autant de bastions, afin de donner plus de jeu à notre artillerie. Ce plan tracé, nous nous mîmes à remuer la terre avec beaucoup de diligence, & commençâmes par un simple parapet de quatre pieds de hauteur, pour nous mettre

d'abord à couvert des coups des assaillans, en cas qu'ils arrivassent plus tôt que nous ne les attendions, & qu'ils nous attaquassent à l'improviste.

Nous rehaussâmes & élargîmes ensuite nos ouvrages, de telle sorte que le rempart avoit vingt pieds de base & six de hauteur, avec un parapet de cinq pieds en dessus. La terre que nous avions relevée pour faire ce rempart, nous avoit donné un fossé suffisamment large & profond. A la face opposée à l'esplanade, je laissai une échancrure de six pieds, que je couvris d'une petite lunette, où il y avoit une sortie pourvue d'une traverse. J'achevai de donner à notre citadelle toute la force dont elle étoit susceptible, en l'entourant de palissades & de fraises, en couvrant de sacs à terre le parapet des flancs, & sur-tout en garnissant les bastions de huit canons. Tout cela nous couta cinq mois d'un

travail fort assidu. Cependant les sentinelles qui veilloient des deux côtés de l'Isle, ne nous annonçoient point l'ennemi, & nous étions quelquefois tentés de croire que la frayeur nous avoit fait prendre des précautions superflues.

Nous passâmes ainsi plus de six mois entre la crainte & l'espérance. Pour profiter néanmoins de cet intervalle, nous transportâmes dans le fort tout ce qui pouvoit y être nécessaire en cas de siége, tant pour nous que pour nos bestiaux; nous y serrâmes nos blés & nos foins, nous y déposâmes les meubles des maisons abandonnées, nous y conduisîmes de l'eau, pour être pourvus de boisson à tout événement; enfin nous n'oubliâmes rien de tout ce que nous pouvions imaginer pour opposer à nos ennemis la résistance la plus forte, & pour faire échouer absolument leur audacieuse entreprise.

Dans la confiance que nous donnoient tous ces préparatifs, nous ne penſions preſque plus à nos Sauvages, lorſqu'un ſamedi, après le coucher du ſoleil, la ſentinelle qui veilloit à la pointe de l'Iſle, tira le coup d'alarme. Je courus à ce poſte avec deux de mes fils, pour reconnoître ce que nous avions à redouter, & j'appris de la ſentinelle, car la nuit approchoit & nous n'y voyions déjà plus, qu'il avoit apperçu vers le nord une flotte de canots innombrable, cinglant de notre côté. Nous ne pouvions pas nous en aſſurer par nous-mêmes, parce que, ce ſoir-là, il n'y avoit pas de lune. Il fallut régler ce que nous ferions ſur mes conjectures, qui me faiſoient ſoupçonner que nos ennemis, inſtruits par nos deux Negres, eſpéroient entrer facilement dans la riviere, à la faveur de la nuit, & croyoient pouvoir nous aſſaillir à l'improviſte & nous accabler.

Je revins donc à la citadelle, pour examiner avec toute la Colonie le parti que nous devions prendre, & il fut décidé que nous enverrions un ſimple détachement de quatre hommes à la redoute gauche de l'embouchure, pour tirer le canon ſur ceux qui approcheroient de la chaîne. Nous étions tous perſuadés qu'ils ne pouvoient la forcer; mais nous penſions que cette preuve de notre vigilance jetteroit la terreur dans toute la flotte. Je me mis à la tête du détachement, pour être moi-même témoin de cette premiere attaque, & pour juger de l'étonnement de l'ennemi, qui, s'imaginant nous ſurprendre & pénétrer dans l'Iſle ſans obſtacles, ſe trouveroit bien loin de ſon compte, en ſe voyant arrêté par une barriere inſurmontable, & chaudement reçu par des gens qu'il croyoit endormis.

Nous étions à la redoute depuis

quatre heures, &, l'oreille attentive, nous attendions impatiemment l'ennemi, tout prêts à faire notre devoir à ſon arrivée, lorſque nous commençâmes à entendre le bruit des rames qui tomboient dans l'eau. Les Negres obſervoient le plus grand ſilence dans leur marche, & s'avançoient auſſi doucement qu'ils pouvoient; mais, à meſure qu'ils approchoient, le calme de la nuit rendoit le bruit des rames toujours plus ſenſible. Un de leurs canots, qui devançoit un peu les autres, & portoit ſans doute nos deux Negres pour faire uſage de la clef dérobée, fut le premier arrêté par les pointes. Nos fuyards eſſayerent inutilement d'ouvrir le cadenas.

Pendant qu'ils faiſoient ces tentatives, les canots qui ſuivoient, trompés par l'obſcurité, allerent donner contre les pointes de l'eſtacade, où quelques Negres ſe bleſſerent. J'en

jugeai du moins ainſi ſur des cris ſubits & involontaires qu'ils firent entendre. Un murmure confus qui s'éleva bientôt, & qui marquoit leur embarras & leur déſordre, me fit connoître que le moment de tirer ſur eux étoit venu. Nous fîmes feu ſur le champ d'une piece de canon, qui produiſit un grand effet, non par le mal qu'elle leur cauſa, car elle étoit pointée au haſard, mais par ſon exploſion, que les échos du rivage rendoient plus terrible dans le calme de la nuit. Ce bruit inattendu jeta le trouble parmi les Negres. Un ſecond coup acheva la confuſion : dès le troiſieme, ils reprirent le large, & peu de momens après nous n'entendîmes plus rien.

» Allons, dis-je à mes enfans, allons raſſurer votre mere & vos femmes ; nous irons enſuite, avec quelques-uns de vos freres, à la crête de l'eſt, pour obſerver ſi nos ennemis

ne tenteroient pas l'eſcalade dans les endroits les moins difficiles à gravir, & pour les repouſſer, s'il eſt poſſible «. Cela dit, nous revînmes à la forteresse, d'où, après avoir raconté ce qui venoit de ſe paſſer, nous nous rendîmes, en armes, ſur le lieu convenu. Mais l'obſcurité nous empêchant de diſcerner les mouvemens des Negres, & ceux-ci, qui avoient déjà pris la réſolution que je leur attribuois, ayant fait une deſcente au pied des rochers, ſur une partie de la côte plus éloignée, ils parvinrent à l'eſcalader, & ſe trouverent en force ſur la crête, avant que nous fuſſions à leur portée.

Le jour ne commençoit qu'à paroître, lorſque je les apperçus, & cependant il n'étoit déjà plus temps de les attaquer. Leur nombre, qui groſſiſſoit toujours, étoit trop ſupérieur au nôtre, pour nous laiſſer la confiance de leur réſiſter à découvert.

Je pris donc le parti de faire retraite avant qu'ils puſſent nous joindre, & je rentrai avec tous mes gens dans l'enceinte du fort.

Je fis à l'inſtant couvrir le parapet de branches feuillées, pour nous dérober à la vue des Negres. J'avois déjà prévenu chacun de mes fils de ce qu'il avoit à faire, & du poſte qu'il devoit occuper. Je les exhortai tous, en peu de mots, à ſe comporter avec fermeté, & ſur-tout avec prudence.

» Vous avez à défendre, leur dis-je, tout ce que les hommes ont de plus cher; vos femmes, vos enfans, votre liberté, votre exiſtence. Quelle plus belle cauſe à ſoutenir, & pour laquelle on déſirât davantage d'affronter tous les dangers? Je vous ferois ſans doute une injure, ſi je vous exhortois à montrer du courage. Loin de vouloir exalter votre valeur, je vous demande au contraire de la ſoumettre à la pru-

dence. L'audace & la témérité nous perdroient infailliblement. Mépriſez le péril, s'il le faut ; mais gardez-vous de le braver ſans néceſſité. Au reſte, en combattant un ennemi féroce & furieux, qui croit nous accabler par le nombre, ſouvenez-vous que Dieu qui vous voit & vous entend, eſt la ſuprême Juſtice. Il défendra notre cauſe, parce qu'elle eſt juſte. Mettez donc votre confiance en lui, & ne doutez point de la victoire «.

J'achevois à peine de parler, que nous vîmes déboucher du bois au deſſus de l'eſplanade, une troupe effroyable de Negres, qui venoient comme des loups affamés, pour nous dévorer. Il faut en convenir, le plus hardi d'entre nous n'étoit pas ſans émotion. Nous ne pouvions douter que ces miſérables ne vinſſent très-réſolus de vaincre ou de mourir, & qu'ils n'euſſent pris, dans ce deſſein, toutes les

précautions dont ils pouvoient s'aviſer. Ils avançoient tranquillement, quoique ſans ordre. Je reconnus bientôt avec ma lunette, qu'ils étoient au moins quatre cents, tous grands & bien faits, ne portant, pour couvrir leur nudité, qu'une ſorte de pagne tiſſu de joncs ou d'autres herbes. Ils étoient tous armés d'arcs & de fleches, & les plus robuſtes d'entre eux avoient une maſſue de cinq ou ſix pieds de long.

Ils croyoient, ſur le rapport de leurs guides, trouver l'intérieur de l'Iſle ſans aucune défenſe. Ils s'attendoient à nous combattre à découvert, ou, tout au plus, à n'avoir à nous aſſiéger que dans nos maiſons. Ils furent étonnés à l'aſpect de nos ouvrages, & s'arrêterent pour les conſidérer; mais ne voyant perſonne au dehors ni ſur le rempart, car les branches feuillées nous cachoient à leurs yeux,

ils se flatterent de nous surprendre, & en conséquence ils se mirent à marcher dans le plus grand silence.

Mais ils ne firent pas beaucoup de chemin sans apprendre de nos nouvelles. Je ne voulus pas attendre qu'ils fussent sur le glacis, pour tirer sur eux; ainsi je commandai qu'on fît feu de l'artillerie de deux bastions, dès qu'ils seroient à trois ou quatre cents toises de nous. On ne tira d'abord qu'une seule piece de chaque côté, & nous ne pûmes pas voir l'effet qu'avoit produit cette premiere volée; mais ils s'arrêterent tout court. Un moment après, nous tirâmes les autres deux pieces, qui emporterent plusieurs Negres; deux de mes fils, qui étoient au dessus du vent, assurerent l'avoir vu très-distinctement. Quoi qu'il en soit, cela ne les arrêta plus; au contraire, se voyant découverts, & n'ayant plus rien à ménager, ils s'avancerent avec

furie, en pouſſant des cris épouvantables.

Auſſi-tôt qu'ils furent à portée, nous fîmes ſur eux un feu très-vif; & comme mes gens ajuſtoient bien, peu de leurs coups étoient perdus. Cependant les Negres ne ſe rebutoient pas, &, malgré la perte de monde qu'ils faiſoient, ils vinrent juſqu'au bord du foſſé.

Ce fut là que leur audace parut déconcertée à la vue des obſtacles qui s'oppoſoient à leur paſſage; mais, tandis qu'incertains ſur le parti qu'ils devoient prendre, ils balançoient dans leur réſolution, nos canons, chargés à mitraille, portoient la mort dans leurs rangs. Dans cet embarras cruel, un de leurs Chefs fit un grand cri, qui tourna de ſon côté les regards & l'attention des Negres. Il leur dit quelques mots, & au ſſi-tôt toute la troupe noire fit volte-face, abandonna le

terrein qu'elle occupoit, & reprit le chemin de la forêt, non ſans laiſſer ſur le glacis pluſieurs victimes de ſon imprudence.

Cette retraite ineſpérée produiſit dans la famille différentes ſenſations. Nos femmes s'en félicitoient d'abord, s'imaginant que les Negres, effrayés, alloient ſe rembarquer ſur l'heure. Mes fils, qui avoient la même idée, étoient comme fâchés de les voir s'éloigner. Animés, exaltés même par la circonſtance, ils auroient voulu pouvoir les exterminer tous. Pour moi, qui ne voyois pas que cela fût poſſible, j'aurois au contraire déſiré que l'opinion de leur embarquement pût avoir plus de réalité; mais en réfléchiſſant ſur l'entrepriſe de l'ennemi, ſur les motifs qui le menoient dans l'Iſle, & voyant le peu d'efforts qu'il avoit faits à ſa premiere approche, j'avois peine à croire qu'il ſe fût retiré par

découragement, & ne dût pas revenir après avoir pris de nouvelles mesures. Je jugeai, en conséquence, qu'il falloit nous tenir tous à nos postes.

Je fis part à mes enfans de mon opinion, & la plupart l'approuverent. Quelques-uns cependant ne furent pas de mon avis. Ils auroient voulu que, profitant de la terreur des Negres, nous les eussions poursuivis & harcelés jusqu'à leur flotte, pour leur faire perdre à jamais toute envie de retour; & comme, dans une affaire de cette importance, le sentiment de chacun méritoit d'être pesé, nous examinâmes avec attention ce que celui-ci avoit de solide; mais nous convînmes enfin qu'il seroit très-imprudent de sortir de la forteresse pour harceler l'ennemi. Nous crûmes cependant nécessaire d'observer ses mouvemens, &, à cet effet, il fut résolu d'envoyer sur les traces des Negres un petit détache-

ment, qui, les ſuivant de loin & avec circonſpection, pût veiller ſur leurs démarches, & nous indiquer les juſtes précautions que nous avions à prendre.

Je donnai cette commiſſion délicate à trois de nos jeunes gens les plus leſtes, Baptiſte, Etienne & Philippe, en qui l'on reconnoiſſoit non ſeulement du courage, mais beaucoup de prudence, d'adreſſe, & d'activité. Je les pourvus d'une lunette d'approche, d'un grand nombre de cartouches, &, pere auſſi tendre que chef attentif, je leur recommandai de prendre un chemin détourné pour gagner le bois, d'où, cachés derriere le tronc des grands arbres, ils pourroient épier les mouvemens des Negres, & revenir ſans être vus.

Ils partirent d'un air ferme & gai, qui me faiſoit bien augurer de cette expédition, dont leurs freres déſiroient beaucoup de partager la gloire. Pour

ſe conformer à mes ordres, ils deſcendirent d'abord vers la riviere, enſuite côtoyant les collines qui bordoient le vallon, ils parvinrent, en les tournant, juſqu'à la forêt, au delà de laquelle les Negres raſſemblés délibéroient en tumulte. Le bruit que faiſoit l'ennemi, indiquoit à nos guerriers le lieu qu'il occupoit. Ils ſe gliſſerent doucement dans le plus épais du bois, & y entrerent auſſi avant qu'ils crurent pouvoir le faire ſans imprudence. Là, tapis derriere des brouſſailles, ils apperçurent les Sauvages tenant une eſpece de Conſeil de guerre. Monté ſur une butte, un de leurs Chefs les haranguoit. Mes gens ne pouvoient comprendre ce qu'il diſoit dans ſa Langue barbare; mais l'action & les geſtes de l'Orateur, pleins de feu & d'indignation, l'ardeur qui ſe communiquoit à l'aſſemblée, & dont ils pouvoient juger par les cris répétés qu'ils

entendoient, ne les laiſſerent pas douter que les Negres ne fuſſent vivement excités à la vengeance, & ne duſſent bientôt revenir devant le fort pour la ſatisfaire.

On ne ſauroit douter, après cela, que mes enfans n'euſſent dû ſe retirer auſſi-tôt, avec les mêmes précautions qu'ils avoient priſes pour aller juſqu'aux Negres; mais l'envie de s'aſſurer de leurs réſolutions, & le déſir de voir quelles ſeroient leurs démarches, les retinrent encore un moment, & cette imprudente curioſité penſa leur être fatale; car les Negres, qui étoient convenus de ce qu'ils devoient faire, s'étant remis bruſquement en marche, en ſe dirigeant du côté de nos guerriers, ceux-ci, qui n'eurent garde de les attendre, reprirent précipitamment le chemin du vallon pour pouvoir revenir au fort ſans être découverts; mais toute leur célérité ne put les dé-

rober aux regards des Sauvages. Les Negres apperçurent les trois guerriers, & ſe diviſant en deux troupes pour les pourſuivre, une partie courut ſur leurs traces en faiſant des cris horribles, tandis que le reſte ſe portant rapidement entre la citadelle & les fuyards, s'efforçoit de leur couper le chemin de la retraite, & de les envelopper.

Ce parti que prenoit l'ennemi, jetoit nos gens dans le plus grand danger; car mes fils ayant ſuivi, pour nous rejoindre, les détours du vallon, tandis qu'une partie des Negres marchoit au fort en droite ligne, ils devoient être devancés par les Sauvages; & c'eſt en effet ce qui arriva, quoique mes enfans miſſent dans leur courſe la plus grande vélocité. En paroiſſant ſur le glacis, ils ſe virent entourés de Sauvages, & n'eurent d'autre reſſource pour leur échapper, que de gagner

une maiſon du village que nous n'avions pas démolie. Mais, pourſuivis de près, ils purent à peine y entrer & en fermer la porte. Les fenêtres ſe trouvoient heureuſement garnies de barreaux de fer, & la porte étoit munie par-derriere d'une forte barre. Ils l'appuyerent à la hâte de tout ce qui étoit dans l'intérieur, en ſorte qu'à l'abri du premier coup de main, ils purent ſonger à s'y défendre.

Qu'on imagine les alarmes que ce retour inopiné de l'ennemi, la poſition cruelle de nos trois enfans, & le danger imminent qui les entouroit, devoient porter dans le cœur de tous les membres de la famille, mais ſurtout dans celui du pere & de la mere. Nous avions tous été témoins du péril qu'avoient couru nos gens, & frémiſſant d'indignation & de douleur, nous les avions ſecourus autant que nous avions pu du feu de notre artillerie.

Mais quand leur défenſe vigoureuſe, à travers la porte & les fenêtres qu'ils avoient percées, commençoit à nous raſſurer ſur leur compte, nous nous trouvâmes forcés de ſonger à notre propre défenſe, & de faire les plus grands efforts pour ſoutenir un aſſaut.

En effet, tandis qu'une trentaine de Negres s'efforçoient d'emporter la maiſon, le reſte, parvenu juſqu'au foſſé, ſe mit en devoir de le traverſer pour eſcalader le rempart. Pluſieurs vinrent juſqu'à nos paliſſades, devant leſquelles les uns ſe courboient, tandis que les autres, leur montant ſur le dos, ſe jetoient par-deſſus les pieux avec beaucoup de promptitude. Nos canons chargés à mitraille faiſoient pourtant un grand ravage parmi eux ſur le bord du foſſé & devant la maiſon aſſiégée; mais rien ne les retenoit, & s'ils ſe fuſſent aviſés d'attaquer le fort de pluſieurs côtés à la

fois, notre perte devenoit infaillible.

Nous pûmes bientôt nous en convaincre ; car, malgré nos fraiſes qui nous furent d'un grand ſecours, & quoiqu'ils n'euſſent point d'inſtrumens propres à les arracher, & ne puſſent en rompre que deux, cependant, à la faveur de cette ouverture, trois des plus hardis trouverent le moyen de grimper ſur le parapet & de pénétrer dans nos ouvrages, où pluſieurs de leurs compagnons ſe mettoient en devoir de les ſuivre.

Notre ſituation étoit vraiment terrible. Nous courions le plus grand riſque d'être forcés, ſi nous ne parvenions à couper ſans délai la file des aſſaillans, & à nous défaire en même temps des trois Negres qui s'avançoient ſur le rempart ; & en ce moment-là préciſément, la néceſſité de ſervir l'artillerie des baſtions, l'abſence de trois de nos plus braves guerriers faiſoient que nous

ne pouvions nous oppoſer qu'en petit nombre à cet effort de l'ennemi. Nous n'étions que cinq près de l'endroit où il venoit de pénétrer, & n'avions que deux fuſils chargés. Mais cet inſtant de criſe, en redoublant notre courage, nous multiplia, pour ainſi dire. Nous nous élançames tous rapidement, & comme de concert, les uns vers le paſſage que l'ennemi s'étoit fait, les autres vers les trois Negres qui l'avoient franchi. Mon fils Vincent & moi, accourus au parapet, fîmes tomber à coups de fuſils les Negres qui montoient à l'eſcalade, &, quoique bleſſés, nous y tînmes ferme contre leurs attaques.

A quelques pas de moi, Guy, Henri & Guillaume ſoutenoient un combat auſſi difficile contre les trois Negres qui étoient dans le fort. Ceux-ci lancent avec fureur leurs fleches & leurs zagaies. Mais mes enfans, non moins

leſtes que vigoureux, eſquivent leurs coups, & les ſaiſiſſant au corps s'efforcent de les terraſſer, tandis que les trois Negres, qui les ont reçus avec une audace intrépide, leur oppoſent une vive réſiſtance. Alertes, grands & robuſtes, les Negres pouvoient croire que l'emploi de leurs forces naturelles les feroit ſortir victorieux de cette lutte; mais chacun d'eux combat un adverſaire d'une force & d'une adreſſe comme ils n'en ont jamais vu : auſſi, après en avoir ſoutenu quelque temps les efforts, ils ſont renverſés ſur la pouſſiere; Guy, comme un nouvel Hercule, étouffa ſon ennemi dans ſes bras; après avoir étourdi le ſien, Henri l'acheva d'un coup de croſſe; & celui de Guillaume qui ſe défendoit encore, frappé par les deux freres victorieux, perdit la vie ſur la place.

Délivrés des ces ennemis, mes trois

fils chargerent promptement leurs armes & volerent à notre ſecours. Ils vinrent fort à propos. La fatigue & nos bleſſures commençoient à nous affoiblir, & nous pouvions à peine réſiſter aux téméraires, qui, grimpant au deſſus des fraiſes, tentoient de monter juqu'à nous. Mais ces trois braves défenſeurs réprimerent l'audace des Negres. Les coups ſûrs & preſſés de leur mouſqueterie abattirent tout ce qui ſe préſentoit à leur portée, & écartant les plus hardis, nous donnerent le temps d'arrêter le ſang qui couloit de nos bleſſures, & de les bander. Vincent en avoit une au bras, & j'avois été frappé ſi malheureuſement à la main droite, que j'en ſuis demeuré perclus de trois doigts, & que je ne puis plus écrire.

Le bruit de ce fâcheux événement pouvoit jeter la conſternation dans toute la famille, & rendre notre ré-

ſiſtance déſormais plus foible ; je tâchai d'en dérober la connoiſſance à nos femmes. Je recommandai le ſecret à ceux qui étoient près de moi ; enſuite ayant enveloppé d'un mouchoir ma main bleſſée, & la paſſant dans ma veſte pour la ſoutenir ſur la poitrine & pour la cacher, je continuai à donner mes ordres comme auparavant. Vincent, à mon exemple, ſe contenta pour le moment de faire bander ſa bleſſure par un de ſes freres.

Alors le combat recommença avec plus de fureur. Les Negres faiſoient les plus grands efforts pour nous vaincre : nous multipliâmes les nôtres pour les repouſſer. Tous les ennemis qui oſoient franchir la paliſſade, étoient tués au pied du rempart, tandis que le canon, qui ne ceſſoit de tirer ſur le gros de la troupe, en emportoit quelquefois des files entieres. Enfin, privés de leurs guerriers les plus courageux, &

Les Negres ayant assiégé le fort de l'Isle, sont entierement défaits.

& ne pouvant plus réſiſter à notre artillerie, les Negres commencerent à s'ébranler, & trois ou quatre des plus grands ayant pris la fuite, tout le reſte ſe mit à la débandade. Après ſix heures de combat, ils nous abandonnerent plus vîte qu'ils n'étoient venus, &, s'enfonçant dans la forêt, diſparurent à notre vue.

Nous fûmes ravis de cette heureuſe délivrance, qui, dégageant mes trois fils aſſiégés dans la maiſon, leur permit de revenir à la citadelle. Ils y rentrerent ſains & ſaufs, mais accablés de laſſitude. Cette victoire nous étoit d'autant plus agréable, que nous avions couru plus de danger. Après un combat ſi long & ſi opiniâtre, nous avions tous beſoin de repos, & il devenoit preſſant de panſer nos bleſſures. Ce ne fut qu'un cri parmi nos femmes, lorſqu'elles virent celle de Vincent, & ſur-tout la mienne. Quoi-

qu'elle ne parût pas auſſi dangereuſe qu'elle l'étoit en effet, Eléonore ſe trouva mal en l'examinant. Mais cette ſenſibilité ne remédioit pas à la choſe, il falloit nous ſoulager, il falloit ſurtout prévenir le danger de nos plaies qui ſe trouvoient empoiſonnées. Revenue à elle, mon épouſe voulut ſucer le venin de ma bleſſure. La femme de Vincent ne ſe montra pas moins empreſſée auprès de ſon mari. Nous fûmes obligés de nous prêter à leurs ſoins. Ils eurent un ſuccès très-heureux pour Vincent. Il guérit, & je guéris auſſi ; mais je n'eus plus l'uſage de ma main pour pluſieurs fonctions de la vie.

Le doux ſentiment de la victoire étoit ainſi altéré par l'amertume qu'avoient produite les maux de la guerre ; il l'étoit encore par l'inquiétude que nous éprouvions, ſur les ſuites qu'elle pouvoit avoir. L'entière défaite de nos

ennemis, & le grand nombre d'hommes qu'ils avoient perdus, nous laiſſoient eſpérer qu'ils ne haſarderoient plus d'attaquer la citadelle. Mais, quoiqu'affoiblis & vaincus, ils étoient encore en grand nombre auprès de nous. Ils pouvoient trouver dans l'Iſle de quoi fournir long-temps à leur ſubſiſtance. Que devenions-nous, s'ils prenoient le parti de s'y cantonner? Nous étions alors menacés d'une ruine infaillible. Il nous importoit donc infiniment qu'ils ſe retiraſſent de l'Iſle au plus tôt, ou, s'ils tardoient à en ſortir, de trouver les moyens de les y forcer. Mais dans ce dernier cas, qu'avions-nous à faire?

Ce fut le ſujet d'une délibération générale dans le conſeil de guerre, qui ſe tint immédiatement après le panſement de nos bleſſures; & lorſque Joſeph, que nous avions dépêché ſur les crêtes de l'eſt, nous eut rap-

porté que les Negres n'étoient pas retournés à leurs canots, tous les avis de l'assemblée se réduisirent à ces deux, assez remarquables; le premier, d'employer la force; le second, la ruse, pour obliger les Negres à prendre la fuite. L'un étoit soutenu par Etienne, qui parla dans cette occasion avec beaucoup de force & d'éloquence; l'autre, adopté par Philippe, fut exposé d'une maniere très-persuasive. Je ne dois rapporter ici que le précis de leurs raisons.

» Nous avons, dit Etienne, deux objets à considérer; ce que nous prétendons faire, & ce que nous pouvons exécuter. Nous désirons tous ardemment la destruction, ou du moins la retraite de l'ennemi féroce qui est encore à nos portes, & nous cherchons les moyens les plus sûrs de nous en débarrasser : mais quel moyen plus puissant que l'emploi de ces armes;

dont les Negres viennent d'éprouver l'effet terrible ? Dès que la nuit ſera bien obſcure, allons les attaquer dans le lieu où ils ſont. Nous ſemerons parmi eux l'horreur & l'épouvante, & ils fuiront vers leur flotte pour éviter la mort ; la connoiſſance que nous avons du local de l'Iſle, les ténebres qui nous couvrent, le bruit & l'effet de nos armes, & ſur-tout l'abattement où doit être l'ennemi, favoriſeront notre deſſein & tromperont les Negres ſur notre petit nombre. Combinons nos démarches avec prudence, mais agiſſons promptement & avec célérité. C'eſt pour avoir été trop lents à prendre notre parti, que nous avons manqué tantôt de tomber entre les mains des Negres. Notre diligence à profiter du moment, va nous aſſurer le plus grand ſuccès. Affoiblis par la fatigue, par la faim, par leurs bleſſures, quelle réſiſtance feront ces

malheureux ? Mais ſi nous attendons que le jour revienne, il ne ſera plus temps ; il faudra nous tenir renfermés dans notre fort. L'ennemi trouvera des vivres, reprendra courage ; & s'il s'obſtine à nous bloquer, nous pourrons tomber ſous ſes coups, ou du moins périr de miſere «.

» Cet avis ſeroit bon à ſuivre, répondit Philippe, ſi nous n'avions point le choix d'un moyen plus ſûr & beaucoup moins dangereux. Attaquer les Negres de vive force, c'eſt aller provoquer leurs traits. Si pendant la nuit vous y voyez aſſez pour atteindre l'ennemi, n'y verra-t-il pas aſſez lui-même pour vous atteindre ? N'aurions-nous pas infiniment à gémir, ſi quelqu'un d'entre nous périſſoit dans ce combat ? Il faut ſans doute effrayer les Negres, il faut même les attaquer & les pourſuivre ; mais il faut que ce ſoit ſans danger pour nous : un heu-

reux ſtratagême peut produire cet effet, & voici ce que j'imagine.

» Quoique honteux de leur défaite, & rebutés peut-être de leurs mauvais ſuccès, les Negres ne ſongent point encore à s'éloigner de l'Iſle, parce que, hors de la portée du canon des remparts, & croyant leurs barques en ſûreté, ils ne ſoupçonnent pas qu'ils aient rien à craindre, & qu'ils penſent pouvoir s'en aller quand ils voudront. Ils s'arrêtent dans leur camp, pour prendre du repos & des forces; mais inquiétez-les ſur leur flotte; faites-leur craindre de perdre, avec leurs canots, l'eſpoir de la retraite; vous les verrez bientôt courir à la mer pour s'embarquer.

» Qu'on arme notre chaloupe de deux canons, & qu'un nombre d'hommes ſuffiſant pour la manœuvre la conduiſe à la hauteur de la flotte ſauvage; que deux petites diviſions de nos gens ſe

portent en même temps à l'entrée du bois qui couvre l'ennemi, & faſſent feu de loin de leur mouſqueterie, lorſque le canon tirera ſur les barques; la ſurpriſe & l'effroi porteront les Negres vers leurs canots; ils s'y précipiteront dès qu'ils auront aſſez de jour pour entrevoir les objets, & s'enfuiront avec toute la viteſſe que donne une frayeur extrême. Si la chaloupe peut alors déployer la voile, aſſurée de la ſupériorité des armes & de la marche, elle pourſuivra cette flottille de frêles canots, & la foudroyant de ſon artillerie, en briſera, en détruira la plupart, fera périr un grand nombre de Negres, & laiſſera dans le cœur de tous les autres une telle impreſſion de terreur, que, loin de ſonger déſormais à revenir attaquer l'Iſle, ils trembleront ſeulement d'y penſer «.

Ce dernier avis réunit tous les ſuf-

frages. Je nommai ceux qui formeroient les divisions chargées des fausses attaques dans la forêt, & ceux qui devoient monter la chaloupe : on se prépara pour ces deux expéditions. Dès que la barque fut armée, nos Marins s'éloignerent, & les autres partirent à deux heures du matin. Ma blessure m'obligea de rester à la citadelle, avec Vincent & le reste de la famille.

Cette entreprise nocturne réussit parfaitement, & fit le plus grand honneur à Philippe. Dans leur imprudente sécurité, les Negres n'avoient laissé pour garde à leurs canots qu'un petit nombre d'hommes. Quand ils entendirent le canon tirer du côté de leur flotte, ils craignirent vivement qu'elle ne fût prise ou détruite, & que le retour ne leur devînt impossible. Le bruit de la mousqueterie accrut encore leurs alarmes : ils coururent en désordre vers la crête. Dès qu'ils

purent joindre leurs barques, ils s'y jeterent, & s'éloignant de la côte avec célérité, ils partirent en ramant de toutes leurs forces.

Alors notre chaloupe, qui se tenoit au large, afin d'éviter durant la nuit de donner sur des écueils, profitant du jour & du vent qui se levoient, hissa la voile & se mit à poursuivre les Negres en faisant tonner son canon sur eux, sans qu'ils osassent ni faire résistance ni l'attendre. Ils fuyoient au contraire de tout leur pouvoir, croyant échapper au feu meurtrier de l'artillerie; mais la chaloupe, favorisée du vent, & manœuvrée par des Matelots non moins diligens qu'habiles, faisant des mouvemens prompts & hardis, les attaquoit de tous côtés, & portoit par-tout la mort & la désolation. Elle auroit détruit peut-être la flotte entiere, si les canots ne se fussent éparpillés, de maniere que la

chaloupe ne pût ſuffire à donner chaſſe à tous en même temps. Leur perte fut immenſe, & leur ôta toute envie de revenir. Tous mes gens me rejoignirent ſans le moindre accident.

Aſſuré de l'entiere évacuation de l'Iſle par le ſuccès de cette expédition, je me vis déſormais délivré des alarmes que nous avoit cauſées l'irruption des Sauvages. Nous n'étions plus forcés de nous tenir renfermés dans le fort ; nous en ſortîmes pour examiner le carnage que nous avions fait, & nous trouvâmes quatre-vingt-quinze morts ſur le champ de bataille. J'ordonnai de creuſer une grande foſſe pour les enterrer, & dès qu'elle fut faite, j'y fis jeter ces cadavres, qui, reſtés ſans ſépulture, auroient corrompu l'air & infecté les environs.

Nous viſitâmes enſuite tout le canton de l'Iſle où les Negres avoient paſſé, pour voir s'ils n'auroient pas

laiſſé quelques traîneurs, & pour connoître le dégât qu'ils avoient fait dans nos domaines : nous nous convainquîmes dans cette tournée, qu'il n'étoit reſté dans l'Iſle aucun ennemi vivant. Les Negres avoient aſſommé tous ceux de leurs bleſſés qui n'avoient pu ſuivre la troupe. Leurs cadavres ſanglans portoient les marques de cette atrocité. Nous en comptâmes quinze dans le bois, giſſant au pied des arbres, & nous eûmes le ſoin de les enterrer comme les autres.

Mais, quoique ce ſpectacle nous affermît dans la perſuaſion de notre ſûreté, nous revînmes peu ſatisfaits à la citadelle; car, outre ce qu'il avoit de triſte pour des cœurs humains, il fut ſuivi d'un autre qui nous cauſa beaucoup de peine. Un parti détaché de la troupe des Negres, avoit fait dans nos poſſeſſions tout le mal qu'il avoit pu. Nos champs n'en

avoient pas souffert, parce que la moisson étoit serrée ; mais ils avoient dévasté nos vergers, arraché ou cassé les jeunes arbres & les vignes, renversé nos forges & nos moulins : le dommage étoit énorme pour une petite société comme la nôtre, & nous devions nous en ressentir long-temps ; mais il n'y avoit plus qu'à se résigner.

Je tâchai donc de consoler mes enfans, en leur disant : que si la guerre la plus glorieuse cause toujours de tristes dégâts dans tous les lieux où s'étend son influence, c'étoit pour nous un sujet de consolation d'avoir terminé la guerre qu'on nous avoit suscitée, sans avoir essuyé des pertes irréparables, & que nous devions remercier Dieu solennellement de nous avoir tirés si-tôt du plus grand péril.

Pour cet effet, nous rentrâmes incessamment dans la forteresse, & toute la famille étant convoquée,

juſqu'aux plus jeunes membres, je leur fis part de l'intention où j'étois de témoigner au Ciel notre juſte reconnoiſſance. Nous lui rendîmes en chœur des actions de graces du ſecours puiſſant qu'il nous avoit donné, & nous le priâmes avec ferveur d'éloigner de nous à jamais le cruel fléau de la guerre. Je le remerciai en particulier de ce que le plus grand mal étoit tombé ſur moi. J'aurois voulu, comme tout bon pere, acheter de mon bonheur celui de mes enfans; d'ailleurs je puis mieux qu'aucun homme de l'Iſle ſupporter l'accident funeſte qui m'eſt arrivé, & la privation de travail à laquelle je ſuis réduit par ma bleſſure.

N'ai-je pas un ſubſtitut pour mettre la main à l'œuvre, lorſque je ne puis le faire moi-même? Je ne lui céderai pas encore le ſoin du gouvernement; car, ſi je ſuis eſtropié d'un bras, j'ai toujours la tête ſaine; mais il doit me

ſoulager dans certaines parties. C'eſt lui qui tiendra la plume déſormais, & qui continuera de rédiger ces Mémoires. D'ailleurs je penſe qu'après plus de trente ans d'adminiſtration domeſtique & générale, je puis me repoſer ſur lui du ſoin d'inſtruire ma poſtérité de la ſuite de notre Hiſtoire.

Puiſſe-t-il, & ſes ſucceſſeurs, n'avoir à tranſmettre à leurs deſcendans que le récit du bonheur paiſible de cette ſociété, & de ſes progrès en tout genre! Puiſſe-t-elle, devenue une Nation heureuſe & puiſſante, ſe ſouvenir, lorſqu'elle formera des liaiſons de commerce avec d'autres Peuples, ſes freres, qu'elle n'eſt parvenue à ce point de proſpérité que pour avoir été fidele à obſerver ſes Loix; que ces Loix ne ſont qu'une extenſion de celles de la Nature! Puiſſe-t-elle enfin n'oublier jamais que ſon bonheur tient à leur obſervation, & qu'elle ne

ſera durable qu'autant que Chefs & Citoyens connoîtront parfaitement leurs droits relatifs & réciproques, & qu'ils ſeront attentifs, juſqu'au ſcrupule, à bien remplir tous leurs devoirs !

Fin du Tome quatrieme.

TABLE
DES CHAPITRES
ET
DES SOMMAIRES

Contenus dans ce Tome quatrieme.

CHAPITRE XXXI. *Rivalité & jalouſie entre les deux freres Henri & Baptiſte, pour l'amour & la poſſeſſion d'Adélaïde,* page 1

CHAP. XXXII. *Fuite de Baptiſte & de Guillaume,* 34

CHAP. XXXIII. *Mariage de Henri & d'Adélaïde; retour de Guillaume & de Baptiſte; événement qui l'occaſionne,* 51

CHAP. XXXIV. *Relation du voyage de Baptiſte, & récit des événemens qui en ſont la ſuite,* 82

CHAP. XXXV. *Mariage de Baptiſte, d'Amélie, & de pluſieurs de leurs freres. Préparatifs de défenſe contre l'irruption des Negres. Ils attaquent l'Iſle,* 123

CHAP. XXXVI. *Tranſport & fonte des métaux tirés de la montagne. On ferme le Port avec une chaîne. Conſtruction des maiſons néceſſaires pour les divers ménages. Portions de biens qui leur ſont aſſignées,* 163

CHAP. XXXVII. *Réglemens politiques; Loix fondamentales de la ſociété; Loix poſitives,* 175

Loix fondamentales de la Société policée, 198

Loix poſitives, 215

CHAP. XXXVIII. *Accroiſſement & proſpérité rapide de la Colonie,* 240

CHAP. XXXIX. *Fuite des deux Negres priſonniers; crainte qu'elle inſpire,* 249

CHAP. XL. *Seconde irruption des Negres ; extrême danger qu'elle fait courir à la Colonie ,* 261.

Fin de la Table du Tome quatrieme.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, les *Mémoires du Chevalier des Gastines*, ou *l'Isle inconnue*, Ouvrage ingénieux, & dont les vûes utiles honorent un Auteur déjà connu par ses travaux sur l'Education; je n'y ai d'ailleurs rien apperçu qui, loin d'en empêcher l'impression, ne doive la faire désirer. A Paris, ce 14 Janvier 1783.

COURT DE GEBELIN, Censeur Royal.

PRIVILEGE.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos Amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur GRIVEL Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé : *Mémoires du Chevalier des Gastines*, ou *l'Isle inconnue*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége à ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons

permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilége, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'Acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilége que de la cession; & alors par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilége sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années à compter de ce jour, si l'Exposant décede avant l'expiration desdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des Priviléges en Librairie. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende

& de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les Contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMÉNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMÉNIL. Le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement

ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: car tel est notre plaisir. Donné à Paris le dix-huitieme jour de Juin, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-trois, & de notre Regne le dixieme.

Par le Roi, en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2991, fol. 891, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 20 Juin 1783. Signé, BERTON, Adjoint.

848.59 G872I t.4 521737